

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE – URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ**

PATRIMOINE PAYSAGER ET TRANSACTION SOCIALE

Le cas des parcs

du Mont-Royal à Montréal et d'*El Paseo del Bosque* à La Plata

Par

Mabel Irma CONTIN

Maîtrise en architecture

Thèse présentée pour obtenir le grade de

Philosophiae Doctor, Ph.D.

en **Études urbaines**

Programme offert conjointement par l'INRS et l'UQAM

Avril 2012

Cette thèse intitulée

PATRIMOINE PAYSAGER ET TRANSACTION SOCIALE.

Le cas des parcs

du Mont-Royal à Montréal et d'*El Paseo del Bosque* à La Plata

et présentée par

Mabel Irma CONTIN

a été évaluée par un jury composé de

M. Christian POIRIER, président

M. Frédéric LESEMANN, directeur de thèse

Mme Hélène BÉLANGER, examinateur interne

Mme Guénola CAPRON, examinateur externe

RÉSUMÉ

Au cours des dernières décennies, le patrimoine urbain est devenu un sujet incontournable dans l'aménagement de la ville. Celui-ci doit, cependant, faire face à l'expansion de la signification du champ patrimonial, aux transformations morphologiques et aux nouvelles dynamiques sociopolitiques métropolitaines, ce qui entraîne une multiplication des acteurs, des valeurs et des logiques d'action. Ces dernières nous incitent à soulever la question de la compatibilité entre le caractère des sites patrimoniaux et les nouveaux projets que l'*aggiornamento* propose. Cette question débouche, souvent, sur des conflits dont le nombre ne cesse de croître. C'est pourquoi l'interprétation que fait Simmel du conflit comme une dynamique produisant de nouveaux arrangements sociaux et, par la même occasion, de l'innovation sociale, nous semble revêtir un intérêt particulier. Le conflit est aussi le point de départ du paradigme de la transaction sociale, permettant de repérer l'aspect social qui se construit dans une relation conflictuelle.

Nous avons appliqué cette perspective à l'étude des controverses entourant les agrandissements des stades Percival-Molson, situé dans l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, à Montréal (Québec), et Jorge Luis Hirsch, qui se trouve au cœur du parc *El Paseo del Bosque* à La Plata (Argentine). Ces nouvelles interventions réclamées par la mise à jour d'équipements urbains ont entraîné de nombreuses controverses. Elles ont ainsi permis d'observer les différences et les ressemblances dans le jeu des acteurs concernés par ces projets, les arguments qui soutiennent les différentes positions, ainsi que les valeurs et les processus que ces deux sociétés distinctes s'efforcent de résoudre. Il s'agit de comprendre la place qu'occupe le patrimoine dans ces processus et les résultats qu'il entraîne dans chacun des cas.

Les résultats de cette recherche tendent à montrer que le parc historique témoigne de significations et d'intérêts différents en fonction des acteurs sociaux concernés. Ces derniers, préoccupés par les conséquences des nouvelles interventions, comptent sur les procédures participatives pour gagner une voix dans le processus décisionnel. De plus, la valeur patrimoniale comprend aujourd'hui de nouvelles significations, qui ne sont pas comprises par celles correspondant traditionnellement au domaine patrimonial. Le parc urbain historique est donc investi, dans le contexte actuel, de significations multiples en fonction de la population locale : le sport professionnel, les

activités récréatives, l'environnement, la tranquillité en font partie. Cette polysémie fait aussi référence à la qualité d'un parc vivant et, du coup, expose une évolution dans la définition de son caractère patrimonial. Les diverses manières de résoudre les désaccords résultant de ces visions sont reliées aux cultures locales. En effet, les normes de protection patrimoniale ne garantissent pas l'acceptation sociale des nouveaux projets. Dans les deux cas étudiés dans cette thèse, il a fallu des négociations plus ou moins laborieuses pour aboutir, en définitive, à un projet répondant partiellement aux intérêts de tous les acteurs. Même s'ils ne correspondent pas totalement aux attentes de chacun des acteurs, les projets qui en résultent contribuent à l'évolution de la perception patrimoniale du parc historique, établissant ainsi des balises pour de futurs aménagements.

ABSTRACT

In recent decades, urban heritage has become an inescapable subject of city planning. The former must however face a series of challenges, namely the expansion of its meaning, morphological transformations and new metropolitan socio-political dynamics, resulting in a multiplication of actors, values and logics of action. These give rise to an issue of compatibility between the character of heritage sites and the new projects contemporary aggiornamento creates, which often brings about an increasing number of conflicts. This is why Simmel's interpretation of conflict as a process producing new social arrangements, and hence social innovation, is in our view particularly relevant. The concept of conflict is also the starting point of the paradigm of social transaction, which tracks the social character of controversial relations.

We applied this perspective to the study of controversies surrounding the expansion of Percival-Molson Stadium, located in the *Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal*, in Montreal, and that of Jorge Luis Hirsch Stadium, found in the *Paseo del Bosque* park in La Plata (Argentina). These interventions, needed for the upgrade of urban facilities, have both led to much controversy. In so doing, they allowed us to examine the differences and similarities in the interplay of actors involved, the arguments supporting different positions, and the values and processes two distinct societies are trying to come to terms with. We will try to unveil the role heritage plays in processes and the outcomes it causes in each case.

The results of this research tend to prove that historic parks bear different meanings and interests depending on the social actors they concern. The latter, worrying about the impact of new interventions, advocate for participative procedures in order to have a say in the decision-making process. Additionally, the concept of heritage now encapsulates new meanings, not related to those traditionally associated with it. In the current context, historic urban parks are hence invested with multiple meanings dependent of the local population : professional sports, recreational activities, the environment and quietness are parts of it. This polysemy also refers to the living character of a park and, by the same token, bears witness to the evolution of its heritage status. The various mechanisms aimed at solving the resulting disagreements relate to local cultures. Indeed, heritage protection standards do not guarantee social acceptance of new projects. In both cases,

arduous negotiations were needed to reach an agreement partially reflecting each actor's interests. Although they do not totally respond them, the resulting projects contribute to the evolution of historical parks' perception, thus establishing guidelines for future developments.

REMERCIEMENTS

Cette recherche doctorale a été dirigée par monsieur Frédéric Lesemann. Je le remercie pour la confiance et le soutien qu'il m'a accordés. Son appui a été, sans l'ombre d'un doute, essentiel à l'aboutissement de cette thèse. J'aimerais aussi souligner la pertinence des commentaires d'Annick Germain qui m'a accompagnée durant les premières années de ma recherche. À Hélène Bélanger, Guénola Capron et Christian Poirier, merci d'avoir accepté de faire partie de mon jury.

Je tiens à remercier l'INRS-UCS pour l'octroi de bourses au cours des deux premières années de cette recherche doctorale.

Je tiens aussi à exprimer mes plus sincères remerciements aux évaluateurs des articles qui m'ont aidé à les améliorer et aux personnes qui ont été interviewées à La Plata et à Montréal. Elles m'ont permis de mieux comprendre certains aspects de ces processus.

Je remercie également Nicole Wragg qui nous reçoit à la réception de l'INRS avec son plus beau sourire, à Ginette Casavant qui est toujours disposée à continuer les prêts des documents après l'heure de fermeture du centre de documentation et à Bernardo Luna qui m'a préservée des mystères informatiques.

À Enrique Bueno, Louis Carrier, Philippe Chenard, Geneviève Cloutier, Luc Dancause, Eugenio Laborde, Martha Radice, Emmanuel Ravalet, Viviana Riwillis, Kelogue Thérasme et Vilmont Theriault, merci d'avoir partagé cette belle expérience intellectuelle et de l'avoir rendue encore plus enrichissante et agréable.

Merci à mes enfants, Julián et Lucía Ringuelet, qui m'ont appuyée tout au long de ce parcours et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont su me prodiguer de bons conseils m'encourageant durant ce processus.

Je dédie cette thèse à la mémoire de mes parents, Irma et Antonio, à qui je dois tout.

Table des matières

RÉSUMÉ.....	iii
RÉSUMÉ EN ANGLAIS (ABSTRACT).....	v
REMERCIEMENTS.....	vii
TABLE DES MATIÈRES	ix
LISTE DES TABLEAUX.....	xiii
LISTE DES FIGURES.....	xiv
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES.....	xvi
INTRODUCTION.....	1
Présentation des articles et plan de la thèse.....	4
CHAPITRE 1 :	7
LE PARC HISTORIQUE ENTRE PATRIMOINE URBAIN ET TRANSACTIONS CONTEMPORAINES	7
Objet et objectifs	7
Le parc urbain.....	8
L'origine	8
Les prototypes	12
Le déploiement au Québec et en Argentine	14
Le cheminement au cours du XXe siècle	17
Les défis des jardins publics dans la ville contemporaine.....	20
Le régime légal concernant le parc urbain.....	27
Le parc urbain en tant que patrimoine.....	30
Les valeurs qui président au processus de patrimonialisation.....	34
Le parc urbain historique comme un espace de transaction sociale.....	36
Le conflit	37

Le paradigme de la transaction sociale.....	39
Conclusion.....	45
CHAPITRE 2 :.....	49
LA CONSTRUCTION SOCIALE D'UN PROJET DANS UN CONTEXTE PATRIMONIAL : le stade dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.....	49
Introduction.....	49
Les controverses autour des objets patrimoniaux	51
Un stade professionnel à proximité d'un quartier historique	55
Méthodologie	59
Les acteurs concernés par l'AHNMR	60
Négociations, échanges et attachement	64
Les enjeux soulevés par le projet.....	67
La construction sociale du projet d'agrandissement des Alouettes	69
Conclusion : Les enjeux de la définition et des usages du territoire patrimonial	73
CHAPITRE 3:.....	75
LA CONSTRUCCIÓN SOCIAL DEL PAISAJE CULTURAL ENTRE EL PASEO DEL BOSQUE Y EL ESTADIO DE ESTUDIANTES DE LA PLATA	75
Introducción	75
Metodología.....	79
La ciudad de La Plata	80
El Paseo del Bosque	82
El proceso de patrimonialización de La Plata y de su parque urbano	83
1959-1982, entre el racionalismo y el despertar del pensamiento patrimonial	84
1982-1995, el centenario de la ciudad y la evolución de la noción de patrimonio	85
1995 el apogeo del patrimonio y la nominación a Patrimonio Mundial	85
El club Estudiantes de La Plata	87
El proyecto de remodelación y su controvertida gestión	89

Actores y valores en la gestión del patrimonio	95
El conflicto como punto de partida de la gestión patrimonial	99
CHAPITRE 4 :	103
LA CONSTRUCTION SOCIALE DU PATRIMOINE. TRANSFORMATION ET PERMANENCE AUTOUR DU PARC HISTORIQUE.....	103
Introduction.....	103
Le patrimoine comme produit transactionnel.....	106
Méthodologie	109
Le Mont-Royal et El Paseo del Bosque.....	110
Deux stades historiques et leurs projets de rénovation	112
Les acteurs et leurs positions.....	116
Les acteurs institutionnels.....	116
Les acteurs appartenant au secteur privé	118
Les acteurs de la société civile.....	118
Les processus d’approbation des projets et leurs résultats	119
Le conflit comme composante de l’aménagement contemporain	122
CONCLUSION.....	125
Retour sur le cadre théorique.....	126
Retour sur la démarche.....	127
Synthèse des résultats.....	127
Limites de la thèse et orientations futures de recherche.....	136
ANNEXE 1	139
RÉSUMÉ EN FRANÇAIS DU CHAPITRE 3	139
ANNEXE 2	141
COMPLÉMENT SUR LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	141
L’étude de cas exploratoire	141

Les apports de la comparaison	142
La cueillette des données qualitatives.....	143
L'analyse documentaire	143
Population ciblée et échantillonnage.....	143
L'entretien semi-dirigé	144
L'analyse des données	145
Considérations éthiques	147
ANNEXE 3	149
GRILLE D'ANALYSE DES SOURCES DOCUMENTAIRES.....	149
ANNEXE 4	151
LISTE DES ENTREVUES	151
ANNEXE 5	153
GRILLE D'ENTREVUE	153
ANNEXE 6	157
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ET DOCUMENT D'INFORMATION.....	157
ANNEXE 7	161
RÉGIMES DE PROTECTION DU PARC DU MONT-ROYAL ET DE SES ABORDS.....	161
ANNEXE 8	163
PLANCHES A1-00-00, A5-00-00 ET A5-00-02 DE WERLEMAN GUY McMAHON ARCHITECTES, ESTAMPILLÉES PAR L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE LE 13 MARS 2006	163
ANNEXE 9	169
TYPOLOGIE DES PARCS	169
ANNEXE 10	171
TABLEAU DES CARACTÉRISTIQUES DES PARCS SUR LE TERRITOIRE DE MONTRÉAL	171
BIBLIOGRAPHIE.....	173

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Caractéristiques des parcs historiques étudiés	100
Tableau 2 : Les stades et leurs projets	103
Tableau 3 : Les acteurs impliqués dans les processus d’approbation des projets	104

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1 : Localisation du stade Percival-Molson dans le territoire de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal	53
Figure 2.2 : Localisation du stade Percival-Molson avec ses alentours immédiats	56
Figure 2.3 : Stade Percival-Molson, 1919	57
Figure 2.4 : Le projet d'agrandissement	58
Figure 2.5 : Derrière les tribunes, les édifices du centre-ville montréalais	61
Figure 2.6 : Vue de la tribune nord adossée au parc du Mont-Royal	61
Figure 2.7 : Processus d'approbation du projet du stade Percival-Molson	66
Figure 2.8 : Vue de la nouvelle entrée du stade sur le côté est avec les sièges ajoutés Au fond le complexe immobilier La Cité	70
Figure 2.9 : Le nouvel écran	71
Figura 3.1 : Plano del trazado de la ciudad de La Plata	81
Figura 3.2 : Trazado histórico del Paseo del Bosque	82
Figura 3.3 : Proyecto de remodelación	90
Figura 3.4: Vista aérea del proyecto de remodelación	91
Figura 3.5 : Vista de las tribunas y del campo de juego del proyecto de remodelación	91
Figura 3.6 : Demolición de la antigua tribuna	92
Figura 3.7 : La nueva tribuna de hormigón	93
Figura 3.8 : Perfil de la nueva tribuna de hormigón	93
Figura 3.9 : Vista desde El Paseo del Bosque de la tribuna construida	94
Figura 3.10 : Vista lateral de la tribuna construida, diciembre 2008	95

Figure 4.1 : Localisation du parc du Mont-Royal dans la ville de Montréal	105
Figure 4.2 : Localisation du parc <i>El Paseo del Bosque</i> dans la ville de La Plata	105
Figure 4.3 : Localisation du stade Percival-Molson	107
Figure 4.4 : Localisation du stade Jorge Luis Hirsch	108
Figure 4.5 : Stade Percival-Molson réaménagé	113
Figure 4.6 : Nouvelle tribune construite par le club Estudiantes de La Plata	113

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

AHNMR	Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.
AISLF	Association internationale des Sociologues de Langue Française
CCMM	Chambre de commerce de Montréal métropolitain
CCU	Comité consultatif d'urbanisme
CRE-Montréal	Conseil régional de l'environnement de Montréal
ICOMOS	International Council on Monuments and Sites
OCPM	Office de consultation publique de Montréal.
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

INTRODUCTION

La motivation de cette thèse part d'une vocation personnelle et d'une expérience professionnelle développées dans les domaines du patrimoine et du paysage, tant en Argentine qu'au Canada. Vers la fin des années 1970, l'enseignement de l'histoire de l'architecture dans la faculté d'architecture et d'urbanisme de l'Universidad Nacional de La Plata en Argentine abordait la notion de patrimoine dans les dernières années du programme d'étude. À une époque où l'approche du design continuait à être plutôt fonctionnaliste, l'appréciation positive des modèles architecturaux précédents attestait d'une conception nouvelle qui attirait plusieurs nouveaux professionnels dans le domaine. La construction d'une identité architecturale se différenciant des styles internationaux, inspirée par la reconnaissance et l'appréciation des antécédents nationaux, prenait alors place. Au cours des années qui ont suivi, le résultat de cette approche plus respectueuse des constructions existantes était perceptible dans les nouvelles œuvres urbaines. Ces dernières se distinguaient de celles des années 1960 qui effaçaient littéralement plusieurs édifices à caractère patrimonial et, par la même occasion, le paysage urbain des premières décennies du XX^e siècle.

À l'autre extrémité des Amériques, les années 1960 et 1970 ont aussi affecté le tissu urbain montréalais même si la réaction citoyenne a, finalement, empêché la destruction à laquelle étaient condamnés des quartiers entiers tels que Milton-Parc. Étant centré sur les monuments, le patrimoine ne comprenait alors, dans le domaine du paysage, que les grands parcs et les jardins historiques. C'est à eux qu'est consacrée la Charte des jardins historiques, du Comité spécifique de Conseil international de monuments et sites (ICOMOS), adoptée à Florence (Italie) en 1982. La communauté internationale reconnut ainsi les plus célèbres jardins et les parcs européens qui étaient, en plus, bien documentés. Les représentants des Amériques, de même que dans le domaine architectural, allaient prendre plus de temps pour acquérir une certaine reconnaissance internationale. Le concept de paysage culturel, résultat de l'interaction de l'Homme et la nature pendant une période de temps, n'était pas encore acquis à l'époque.

D'ailleurs, l'architecture du paysage, dont l'enseignement au niveau universitaire en Argentine commença dans les facultés d'architecture de l'Universidad de Buenos Aires et de l'Universidad de Córdoba dans les années 1970, était plutôt reliée au design des parcs des établissements ruraux, des terrains de golf et des jardins urbains de maisons

bourgeoises. Patrimoine et paysage constituaient ainsi deux domaines d'étude qui se rattachaient, majoritairement, aux valeurs de la bourgeoisie. Les biens identifiés résultaient de la connaissance d'une classe aisée et éclairée. Ils témoignaient, du coup, de la distinction des familles qui les possédaient. Le concept de patrimoine autant que celui de paysage se construisaient comme une affaire d'élite censée contribuer à une identité commune répondant à l'histoire officielle.

À La Plata, en 1976, la démolition de l'ancien théâtre Argentino après l'incendie de sa salle lyrique a marqué un point tournant dans l'opinion publique. La préservation de cet édifice emblématique, dont le design provenait du concours international effectué quelques années après la fondation de la ville, suscita une vive polémique. Les *platenses* furent frappés par la volonté du gouvernement de détruire ce qui était devenue une icône de la ville. Malgré cela, la décision de la démolir fût prise en fonction du type de gestion imposée par l'administration dominante à l'époque. Elle a reproduit la stratégie des anciens conquérants en reprenant des lieux de pouvoir déjà existants.

À Montréal, en 1973, le résultat des actions effectuées pour préserver la maison Van Horne ne fut pas différent. Toutefois, la campagne pour sa sauvegarde réaffirma la volonté des groupes de citoyens voués à la défense des différents types de patrimoine dans un contexte dicté par la consigne de construire la métropole du XX^e siècle. Les condamnations unanimes des journalistes, des lecteurs et des spécialistes, même devant la justice, ne furent pas suffisantes. En 1973, une fois la démolition achevée, elle donna naissance à l'organisme « Sauvons Montréal », qui se constitua comme un symbole de la lutte pour la sauvegarde du patrimoine montréalais (Drouin, 2005; London, 1983).

Dans les décennies suivantes, l'élargissement de la notion de patrimoine, qui dans un premier temps était voué aux monuments et aux œuvres d'art reconnus par des spécialistes, connut une évolution marquante. Au cours du dernier tiers du XX^e siècle, des nouveaux objets, périodes, des activités de différents ordres, tel le tango et des mets traditionnels, et même de l'intangible comme les récits de vie y furent compris. Les experts ne détiennent alors plus la seule opinion pertinente et le patrimoine est un concept vaste et difficile à cerner. Désormais, le patrimoine est devenu un enjeu social auquel se rattachent plusieurs valeurs.

Cette conception contemporaine du patrimoine se distingue ainsi de celle définie par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Elle encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel dans le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Il s'agit d'une reconnaissance internationale accordée par des spécialistes, et qui a, dans plusieurs cas, touché fortement les groupes sociaux concernés. Des conséquences indésirables se sont produites à la suite des nominations patrimoniales, telles que : l'éviction des résidents des lieux, l'écart entre les usagers et les bénéficiaires générés par lesdits classements. Le patrimoine local, par contre, englobe des témoignages plus modestes qui proviennent des initiatives communautaires portant sur la mémoire des groupes sociaux. Ils soulèvent aussi des enjeux concernant l'identité, l'économie et l'appropriation de l'espace auxquels nous sommes intéressés.

Des études, des travaux et des voyages nous ont permis de connaître les pensées des spécialistes des deux disciplines et d'obtenir des réponses élaborées de la part de différentes villes faisant face à des problématiques semblables. Par ailleurs, la comparaison de connaissances provenant des champs physico-spatial et social, permet d'établir un rapport sur l'évolution de ces domaines d'étude au cours des dernières décennies.

Inspirée par mon parcours en tant qu'architecte et chercheuse scientifique de la *Comisión de Investigaciones Científicas de la Provincia de Buenos Aires* à La Plata (Argentine) et comme doctorante en études urbaines à partir d'une approche sociologique à Montréal, cette démarche exploratoire interdisciplinaire s'intéresse aux multiples significations dont le parc urbain historique est investi par différents acteurs sociaux engagés dans les processus d'approbation des projets concernant cet espace emblématique. Conjuguant les notions de patrimoine et de paysage, ce dernier se révèle un sujet majeur dans la gestion de la ville contemporaine. De nos jours, les propositions de nouvelles interventions s'y rapportant s'avèrent souvent controversées. Ces conflits, où sont confrontés la préservation du site à caractère patrimonial et les nouveaux usages proposés, témoignent ainsi de la polysémie du parc urbain historique et des dynamiques d'échanges. À cet égard, ils révèlent les valeurs et les procédures prédominantes d'une société à une certaine époque.

L'expérience acquise permet de constater que le patrimoine et le paysage font la une des journaux quand de nouveaux projets les impliquent. Les valeurs n'étant pas

homogènes, plusieurs visions convergent et se confrontent dans la définition de ce qu'est le patrimoine. Par conséquent, le conflit est fréquemment associé à de nouvelles interventions concernant des lieux à caractère patrimonial où les architectes ne sont pas les seuls à donner leur approbation. Notre étude s'intéresse à la construction sociale contemporaine du patrimoine paysager et à ce que sa reconnaissance comprend pour la société et pour la dynamique de la ville actuelle.

Présentation des articles et plan de la thèse

L'étude des processus de définition sociale du patrimoine paysager et de ses significations, nous a menée à analyser deux cas d'aménagement urbain similaires dans deux villes situées aux extrémités des Amériques dont les contextes nationaux sont différents : l'un est développé tandis que l'autre est en développement. Ces études nous ont permis d'observer comment se construisent ces significations, quels sont les enjeux soulevés, quels sont les acteurs engagés, les conflits qui en découlent ainsi que les processus censés protéger le patrimoine. Finalement, il s'agira de voir quelles sont les significations que le patrimoine matérialise, les processus mis en place pour le protéger et les principes communs qui se dégagent dans deux contextes socioculturels différents. Ainsi, nous serons susceptibles d'observer dans quelle mesure les modèles nationaux et municipaux de gestion du patrimoine soutiennent ou non le parc historique et influencent les pratiques qui s'y développent.

Cette recherche doctorale, présentée sous la forme d'une thèse par articles, est divisée en quatre chapitres. Le premier chapitre présente la revue de la littérature concernant le parc urbain historique. Les chapitres 2, 3 et 4 correspondent respectivement aux trois articles qui, chacun devant être complet en soi, comportent inévitablement une redite. Je suis l'unique auteure de ces trois articles soumis pour fin de publication à des revues scientifiques avec comité de lecture. Finalement, une conclusion générale fait un retour sur les facteurs à retenir de cette recherche, les limites de la thèse et les orientations futures.

Le premier article intitulé « La construction sociale d'un projet dans un contexte patrimonial : le stade dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal » a été soumis aux fins de publication de la revue *Canadian Planning and Policy - Aménagement et politique au Canada*. Nous y proposons l'analyse du processus

d'approbation du projet d'agrandissement du stade Percival-Molson de l'Université McGill qui voisine le parc du Mont-Royal, dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. La ville de Montréal possède une Politique de patrimoine et les mécanismes de consultation sont établis. En même temps, il y a eu une négociation qui a permis de repérer les multiples aspects présentés par plusieurs acteurs, notamment ceux des résidants habitant à proximité du stade. Les arguments ont mis en évidence la confrontation des valeurs environnementales, sportives, symboliques, appartenant au quartier historique, au stade et au centre-ville. Le travail d'ensemble des promoteurs, des institutions concernées et des voisins, promu par un processus participatif, a porté sur les demandes soit de mise à jour de la ville soit de stabilité prônée par la conservation patrimoniale. Quoique le consensus ne fût pas atteint, le projet a mis en lumière un processus de collaboration susceptible de faire du patrimoine un élément de lien social.

Le deuxième article, publié par la revue *Estudios Demograficos y Urbanos*, vol. 26, numéro 2(77), mai-août 2011, s'intitule « *La construcción social del paisaje cultural. Entre El paseo del Bosque y el estadio de Estudiantes de La Plata* ». Il expose succinctement l'origine et l'évolution de la ville de La Plata (Argentine) et de son parc urbain historique pour analyser le processus d'approbation de l'agrandissement d'un stade de soccer situé dans celui-ci depuis plus d'un siècle. Les valeurs traditionnelles, soutenues par les spécialistes du patrimoine, qui fondaient le rejet du nouveau projet, furent opposées à d'autres valeurs promues par de nouveaux acteurs sociaux. Tout au long d'un processus difficile, l'étude a montré que les difficultés ne s'arrêtent pas avec les normes de protection. Au contraire, ces dernières ont été dépassées. Parallèlement, de nouvelles associations ont manifesté leur volonté de participer aux processus de prise de décisions relatives à l'aménagement de la ville. Bien entendu, le patrimoine implique d'être accepté et adopté par une société afin de le transmettre aux générations futures.

Le dernier article intitulé « La construction sociale du patrimoine. Transformation et permanence autour du parc historique » a été soumis à la revue *Espaces et sociétés*. À l'aide de la méthode comparative, l'article explore les différences et les ressemblances dans les significations invoquées par les acteurs en présence, dans les processus d'approbation des projets d'agrandissements des stades et dans les résultats obtenus. L'objectif est de dégager l'influence du parc urbain historique dans la

prise de décisions des nouvelles interventions qui le concernent et de déterminer dans quelle mesure les valeurs patrimoniales sont considérées par différentes sociétés. Le patrimoine devient ainsi un reflet de la société qui le construit.

La création de ces parcs répondait à l'application des principes d'aménagement urbains développés dans les métropoles. Il s'agit d'un transfert transculturel des théories et des pratiques européennes qui, encore de nos jours, continue à se produire dans les domaines du patrimoine, de la conception et du design de l'espace public bien que les caractéristiques territoriales et sociales ne soient pas rigoureusement identiques. Appartenant à des villes et à des pays distincts, les cas analysés dans cette thèse se distinguent sous divers angles. Ces derniers sont mis en relief, notamment par les processus d'approbation des projets, les valeurs reconnues, les acteurs intervenants et les caractéristiques architecturales et urbaines des projets de réaménagements des stades. D'ailleurs, plusieurs aspects du parc urbain historique, dont son caractère patrimonial, ont été acquis à fin du XX^e siècle. Cet attribut patrimonial est désormais adopté par d'autres objets comme les stades et les équipes sportives.

CHAPITRE 1 :

LE PARC HISTORIQUE ENTRE PATRIMOINE URBAIN ET TRANSACTIONS CONTEMPORAINES

Objet et objectifs

La notion de patrimoine a beaucoup évolué au cours des dernières décennies; elle s'est élargie dans ses objets, ses critères et ses modes de reconnaissance. Le monument historique, n'en est désormais qu'une forme parmi d'autres. Ces dernières comprennent notamment des espaces plus complexes, aux contours historiques plus vagues et qui sont aussi plus exposés aux usages contemporains de la ville. Les parcs urbains historiques en sont de bons exemples. Indissociables de l'histoire de la ville, ils sont aujourd'hui fortement exposés à de nouveaux usages qui ne sont pas toujours compatibles avec leur préservation. Ces dilemmes, entre l'adaptation aux nouvelles activités et la conservation du site, ou ces « controverses »¹, entre les acteurs qui soutiennent ces changements et ceux qui veulent le maintien de l'état premier, soulèvent alors la question de l'existence d'une diversité de significations pour les différents acteurs concernés, les fonctionnaires locaux élus, les professionnels, les usagers, en passant par les institutions et les riverains privés. Cette question est d'autant plus névralgique que ces parcs sont aussi des espaces à haut potentiel de sociabilité publique, susceptibles de devenir des territoires partagés dans des villes dont on se plaît à souligner les fragmentations croissantes.

Nous nous proposons dans cette thèse de partir à l'exploration des différentes significations engagées par les acteurs sociaux dans l'usage de ces espaces publics, pour en évaluer la compatibilité et les éventuelles dynamiques de négociation conduisant à des compromis de coexistence. Il s'agit ultimement de développer une approche du patrimoine basée sur une perspective de transaction sociale, le patrimoine n'étant plus une simple donnée, mais le produit d'une négociation ancrée dans des usages sociaux larges. Pour ce faire, nous étudions deux cas de parcs

¹ Pour la notion de controverse voir page 37.

urbains historiques, avec des processus de patrimonialisation fort différents, et nous examinons deux controverses dont ils furent l'objet afin d'en dégager à la fois les différentes significations et les dynamiques de négociation engagées.

Dans un premier temps, nous retraçons brièvement l'histoire des parcs urbains et des idéaux sociaux dont ils procédaient. Nous rappelons ensuite le contexte sociohistorique au moment de la création de deux parcs, celui du Mont-Royal à Montréal et celui du Paseo del Bosque à La Plata, et mettons en évidence deux controverses ayant marqué leur histoire au cours de la dernière décennie. Afin d'étudier ces controverses, nous avons analysé divers documents et nous avons mené, auprès des acteurs principaux, des entrevues pour compléter l'information documentaire². Les prises de positions et les choix exprimés ou identifiés ont été comparés à ceux qui président généralement aux processus de patrimonialisation. Ils ont ensuite été analysés à la lumière des contrastes entre les deux parcs (un processus plus formalisé à Montréal, plus informel à La Plata). Certains principes concernant les conditions nécessaires aux compromis entre les usages contemporains de ce type d'espace public et les exigences d'une conservation patrimoniale ont été dégagés.

Ce premier chapitre présente une revue de la littérature sur le parc urbain à partir d'une approche pluridisciplinaire.

Le parc urbain

L'origine

En Europe, selon Ponte (2002) et Laurie (1983), les jardins royaux, créés en XVI^e siècle et réservés aux membres de la cour mais ouverts dans certaines occasions à un public limité, et les squares centraux, une sorte d'unité de voisinage composée de maisons de l'aristocratie britannique autour d'un parc accessible seulement aux résidents, constituent les précédents immédiats du parc urbain. En Amérique du Nord, ce sont les cimetières ruraux, comme Mount Auburn en Boston, Greenwood en New York ou Laurel Hill en Philadelphie, qui, permettant la récréation passive de la population, mettaient en évidence le besoin en la matière. Ceci a été dénoncé à l'époque par l'architecte paysagiste Andrew J. Downing, le plus grand jardinier américain de la première moitié du

² Voir annexes 2 à 6.

XIX siècle, qui révélait de l'influence anglaise. Plus tard, Frederick L. Olmsted, par ses concepts d'aménagement originaux basés sur des principes sociologiques, psychologiques et écologiques ainsi que l'étendue de son œuvre professionnelle, notamment par ses projets de parcs publics, s'inscrit comme la figure majeure de la scène nord-américaine dans le domaine (Contin, 2002; Jellicoe, 1995; Clifford, 1970; Beveridge, s.d.).

Le concept de parc urbain a été créé en Occident au XIX^e siècle à une époque caractérisée par une expansion industrielle et une explosion démographique, deux processus qui entraînent une situation critique pour la question urbaine (Gromort, 1953; Fariello, 1985). C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a joué un rôle majeur dans les processus de recomposition de vieilles villes en ce qui concerne l'urbanisme. Il a ainsi incarné la réponse physico-spatiale, bien qu'à une échelle réduite, à la crise de la ville industrielle. Prenant le sens d'assainissement des anciens tissus urbains et de la restructuration de la ville tout entière, il a alors matérialisé la prise de conscience de l'éclatement social et environnemental de la ville dans le cadre d'une idéologie hygiéniste et romantique (Fariello, 1985; Gromort, 1953; Jellicoe, 1995). Il allait devenir, à bien des égards, l'empreinte naturelle du génie urbanistique du XIX^e siècle qui faciliterait le contact entre divers groupes sociaux, diminuerait les tensions sociales et contribuerait à l'éducation des masses populaires en favorisant l'adoption de comportements bourgeois (Mosser et Teyssot, 2002; Ponte, 2002).

Pour ce qui est du point de vue esthétique, le parc urbain est un produit du romantisme qui cherche, pendant la première moitié de XIX siècle, l'inspiration dans un passé idéalisé comme réaction au rationalisme et au classicisme des siècles précédents (Moser et Teyssot, 2002). Si les anciens squares et les jardins royaux se caractérisent par la prédominance d'un design formel et géométrique, en Angleterre pendant le XVIII siècle se développe le goût pour l'irrégulier et l'asymétrie avec le rejet de l'esthétique de la ligne droite classique ou baroque. Ce large jardin public composé de parterres, de pelouses, de lacs, de ruisseaux, avait comme fondement idéologique la préoccupation de sauvegarder la santé publique, favorisant les activités récréatives, et la moralité des gens, par la promotion de la correction sociale à travers du contact de la nature (Carr, Francis, Rivlin et Stone, 1992; Laurie, 1983; Mosser et Teyssot, 2002). Par conséquent, il représente un chapitre important dans l'histoire de l'architecture, de l'aménagement et de l'écologie (Mosser, 2002). Mais aussi dans celui

de l'agriculture et de l'horticulture, car les savoirs dans ces domaines, développés à cette époque-là, ont été appliqués dans la création de ces nouveaux espaces publics.

Il importe ici d'apporter une précision terminologique. La distinction conceptuelle entre parcs et jardins reste floue. Auparavant, le parc était une grande étendue boisée et clôturée où l'on gardait le gibier pour la chasse, un site boisé entièrement clos dépendant généralement d'un château, ou un jardin de grande surface. Pour sa part, le jardin était un terrain, généralement clos, où l'on cultivait des végétaux utiles ou d'agrément. Cette distinction était donc fondée sur la dimension du lieu, le degré de résolution dans le design ou l'usage puisque le jardin peut être relié à une thématique (jardins de plantes, jardin zoologique, jardin botanique) (Merlin et Choay, 1988). Cependant, dans le *Grand Dictionnaire universel Larousse* (1874), parc et jardin public devenaient équivalents. Désormais, dans les désignations urbaines, ils pourraient être synonymes (Gillot, 2005). Tous les deux ont abandonné leurs fonctions utilitaires premières pour acquérir un usage social de jouissance, de contemplation et de rêverie (Iamandi, 2001). C'est en ce sens que nous les utiliserons, sans distinction, dans cette thèse.

Les parcs urbains, aménagés pour des motifs récréatifs, sont un produit de l'époque victorienne. Au cours des premières décennies du XIX^e siècle, la situation critique des villes a mené à des enquêtes parlementaires en Grande-Bretagne. Parmi celles-ci, l'une des premières a été consacrée à la pertinence « des promenades publiques et [des] lieux d'exercice destinés à améliorer la santé et le bien-être des habitants »³ (Carré, 1987 : 37). À l'encontre de ces préoccupations, une nouvelle politique foncière de rentabilisation et de privatisations des sols s'instaurait, entraînant la clôture des espaces ouverts. Pour pallier ces circonstances, quelques propriétaires ont donné des terrains aux municipalités pour construire des promenades publiques. Ces parcs, aménagés grâce à des dons à caractère philanthropique, furent fortement surveillés par leurs donateurs et constituèrent le point de départ des jardins municipaux (Carré, 1987).

Depuis 1830 Robert Owen, un des fondateurs du « socialisme utopique anglais », encourage l'amélioration de l'environnement public, la propreté, l'hygiène, notamment pour les classes démunies. Il applique ce concept innovateur dans sa

³ *Report from the Select Committee on Public Walks, 1833, p. 2.*

filature écossaise New Lanark (1835) qui devient rapidement un modèle industriel. Par ailleurs, un mouvement pour la promotion des parcs publics en Grande-Bretagne, formé par des hommes politiques comme Edwin Chadwick, secrétaire de la *Poor-Law Commission*, et John Arthur Roebuck, député qui postula la nécessité de doter les villes des jardins pour la santé et le plaisir des citoyens, entre autres, s'opposait aussi au processus de vente et de clôture des espaces publics. Ce dernier faisait partie du *Select Committee on Public Walks and Places of Exercise* (1833), commission qui incorpora la notion de parc public dans la sphère des pouvoirs officiels pour la première fois et qui recommanda l'adoption de mesures pour l'ouverture des parcs publics (Mosser et Teyssot, 2002; Ponte, 2002).

Quant aux comités locaux, formés de notables, industriels, négociants et députés, ils firent, sous l'influence idéologique des libéraux libre-échangistes, la promotion des souscriptions pour acquérir et aménager des terrains (Carré, 1987). En 1848, à partir du *Public Health Act*, les municipalités ont été autorisées à utiliser leurs ressources fiscales pour financer leurs nouveaux parcs. Ceux-ci proposaient du divertissement et de l'instruction, ainsi que le côtoiement de diverses couches sociales, tout cela joint à l'amélioration des conditions de vie urbaine. Certains d'entre eux comprenaient donc, en plus de la promenade d'agrément, une allée de ceinture bordée d'arbres, des aires de jeu (tire à l'arc, jeu de palet, jeu de quilles, balançoires, cricket, football, etc.) et des institutions culturelles (musées et bibliothèques populaires).

À cette époque, on estimait que l'aménagement des lieux de promenades soulagerait les tensions produites par l'habitat urbain. D'ailleurs, on croyait aussi à l'époque que cela affecterait le comportement des travailleurs et favoriserait d'autres fonctions telles que l'éducation intellectuelle et morale (Carré, 1987; Choay, 1979; Downing, 1841; Whittick, 1995). Ce jardin public était donc envisagé comme un lieu destiné au développement des normes des comportements urbains acceptables, c'est-à-dire comme une école d'apprentissage, pour le grand public, de l'usage bourgeois du corps (Carré, 1987). Tout cela nous rapproche des valeurs imposées par ceux qui ont défini leur aménagement, la bourgeoisie industrielle, et des codes moraux liés à l'efficacité des forces productives.

Les prototypes

Dans ce contexte, le Prince-Régent décida vers 1811 d'aménager la région de Marylebone et commanda le projet à son ami, John Nash. Cet architecte, une des personnalités marquantes de l'architecture anglaise des trente premières années du XIX^e siècle et l'un des initiateurs des renaissances gothique et classique, dessina Regent's Park. Ce parc paysagé devait être entouré de palais. Cette proposition de lotissements autour des parcs découle des difficultés à financer l'acquisition des terrains, à les viabiliser et à les entretenir. Ainsi, ce parc n'a pas répondu, lui non plus, aux besoins des masses ouvrières. D'autres projets ont tenté d'établir une combinaison propre à la culture anglo-saxonne, c'est-à-dire d'assembler des objectifs financiers et esthétiques (Racine, 2001), compte tenu de la réussite de Regent's Park.

Sir Joseph Paxton, dessinateur du plus célèbre jardin du XIX^e siècle et concepteur du fameux Palais de Cristal pour la Grande Exposition Universelle de 1851 à Londres, a conçu en 1843 le *Birkenhead Park* dans la banlieue de Liverpool, reconnu comme le premier parc public construit et commandité par un organisme officiel afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes industrielles en Grande-Bretagne (Jellicoe, 1995). Ce parc combinait l'esthétique de l'art paysager et la détente sportive. Nonobstant, et malgré les éloges de Frederick Olmsted, le nombre restreint de terrains de jeu réservés au cricket et au tir à l'arc (jeux traditionnels de la société rurale) ne correspondait pas aux besoins des ouvriers.

« À l'origine, trois modèles de parcs publics se fusionnent au point de vue du design : le parc paysager hérité du XVIII^e siècle, le jardin de plantes et le jardin de divertissement » (Ponte, 2002 : 376). Paxton proposait, dans « *Design for Forming Subscription Gardens in the vicinity of large commercial towns* » (1834), deux éléments: un système de composition pour divers types de jardins et le financement de l'entreprise par le lotissement du périmètre (Ponte, 2002).

Les dessins reprenaient le style de Lancelot « Capability »⁴ Brown pour les grands parcs aristocratiques du XVIII^e siècle : lacs irréguliers, vastes pelouses et ceintures denses en plantations qui dissimulaient les alentours. De cette façon, ces nouveaux parcs donnaient l'illusion d'une parcelle de campagne dans la ville et non

⁴ Surnom donné à Brown en vertu de sa conviction que tout site a un bon potentiel (*good capability*) d'aménagement paysager.

pas d'un élément constitutif de l'espace urbain. En ce sens, ils peuvent être interprétés comme la représentation du désarroi des classes dirigeantes britanniques face aux problèmes urbains. Il s'agit d'une scène de la bourgeoisie industrielle qui se veut à la fois une source de bienfaisance et un modèle de comportement (Carré, 1987).

Après l'Angleterre, la France n'a pas tardé à s'engager dans la voie du romantisme paysager (Gromort, 1953). L'ambitieux programme d'urbanisme mené à Paris à partir de 1853 par le baron Haussmann, sous l'impulsion de Napoléon III, poursuivait une tradition qui existait depuis la France de l'Ancien Régime. Elle est issue des promenades urbaines dont Louis XV avait doté les grandes villes. C'est l'expression d'une véritable pensée urbanistique, semi-militaire pour maîtriser la violence de masses, qui marque une politique d'aménagement de l'espace urbain (Baridon, 2002).

En fait, à la veille du Second Empire, l'administration haussmannienne visa aussi à résoudre les importants problèmes environnementaux de la capitale à travers d'un programme d'assainissement fondé sur des réseaux d'infrastructures. Le « Service des promenades et plantations », dirigé par une équipe de techniciens et ingénieurs composée de Eugène Belgrad, Charles-Adolphe Alphand, Jean-Pierre Barillet-Deschamps et de l'architecte Gabriel Davioud, est directement concerné (Moncan, 2009). Il contribue aussi à rénover et à développer « le genre paysagiste » dans un programme qui comprenait la création de parcs paysagers, de réhabilitations de carrières ou d'aménagements de bois périurbains. Ces projets, qui ont d'ailleurs été à l'origine de l'ensemble des parcs publics parisiens, ont joué un rôle majeur dans l'évolution de l'art des jardins. Ils se greffaient sur l'ancienne tradition du modèle anglais diffusé par l'œuvre théorique et pratique de John C. Loudon (1783-1843), promoteur du parc public urbain. Ils s'appuyaient également sur une esthétique du jardin basée sur la mise en valeur des végétaux pour eux-mêmes visant à faire des grands jardins urbains un élément-clé du programme politique de lutte contre le paupérisme à cette époque (Baridon, 2002). L'originalité des urbanistes français a été d'insérer un espace modelé et planté au cœur de la ville, alors qu'en Angleterre on a assisté à une répartition systématique des ceintures paysagères⁵.

⁵ Il faut distinguer du point de vue de leur statut juridique originel et leur accessibilité les parcs anglais dont l'accès était réglementé et limité, des *commons* et des *greens*, définis aussi par des droits collectifs d'accès, de pâture et de glanage. Ces dernières étaient des terres publiques non encloses mais destinées au pâturage (Lebas, 2005).

Ce choix entre la ceinture paysagère et le parc intégré a influencé l'usage de l'espace public (Nourry, 1997). En Angleterre, les ceintures sont devenues des lieux des loisirs dominicaux dont l'éloignement empêche le public de les fréquenter spontanément; en France, le parc est fréquenté quotidiennement par une population d'habitants vivant à proximité.

De son côté, Frederick Law Olmsted admirait la promotion des parcs paysagers publics et de l'éducation populaire par la botanique proposée par Loudon. Il l'a donc importé aux États-Unis, où il a créé des parcs favorisant le côtoiement de citoyens de toutes les catégories sociales, en plus d'assurer le contact avec la nature. On peut, par exemple, citer le cas du Central Park (1857).

Quoi qu'il en soit, le mouvement des grands parcs urbains du XIX^e siècle était sous-tendu par une vision romantique et le design invitait paradoxalement les usagers à l'isolement et à l'interaction sociale.

Le déploiement au Québec et en Argentine

Au Québec, Olmsted a été engagé par la ville de Montréal pour le design du Mont-Royal en 1874. Il a essayé de créer dans ce projet un paysage conforme aux idéaux d'une société démocratique (Foisy et Jacobs, 2000). Pour ce faire, il misait sur l'accessibilité à partir de différents secteurs de la ville et sur le design. Il proposait donc des lieux de rassemblement et d'animation avec la concentration des activités ainsi que des secteurs plus isolés propices à l'apaisement des tensions. Olmsted rejetait l'intégration des sports dans le parc urbain car, d'après lui, ils pourraient entraîner compétitions et affrontements de groupes. Sa conception visait à rehausser l'image de « la montagne » à partir de sa topographie et de son histoire naturelle (Debarbieux et Perraton, 1998).

Le parc des Champs-de-Bataille à Québec est un autre exemple de parc urbain intégrant des aspects historiques, culturels, récréatifs, et naturels. Frederick G. Todd, disciple d'Olmsted, a conçu le plan d'aménagement des lieux en ayant comme objectif de préserver le cachet initial du site et de mettre en évidence les lieux les plus chargés d'histoire. Il est ainsi devenu un des parcs urbains les plus importants de Québec. Constitué en 1908 et surnommé communément « les plaines d'Abraham », il est le site

historique où a eu lieu l'affrontement des empires anglais et français lors de la Conquête de 1759 (Commission des champs de bataille nationaux, s.d.).

Bien que le contexte urbanistique et social des Amériques ne ressemble pas à celui de l'Europe, l'influence de la théorie et de l'expérience européenne a été déterminante dans l'intégration des parcs publics dans les villes des Amériques. La France et l'Angleterre ont été des modèles à suivre dans le domaine de la culture et, notamment, du développement paysager. L'application des principes étrangers rend compte de la volonté d'être rattaché au monde métropolitain, que ce soit par l'intermédiaire de parcours de voyageurs ou de publications diverses.

Édouard André, par exemple, expose dans son ouvrage *L'art des jardins* (1879) les principes de la composition inspirés de la peinture⁶ qui s'imposaient dans le design des parcs. D'ailleurs, compte tenu de la nature des matériaux de composition des jardins, il ajouta l'utilité, la proportion, la lumière et les lois de la vision. Il a aussi été le créateur de Sefton Park en 1867, le parc le plus admiré de Liverpool, grâce notamment au tracé des ellipses, aux arcs et aux aires en forme de larme qui séparent et qui relient tout à la fois, les différentes parties du parc (Ponte, 2002).

Ces principes et ces configurations, répandus délibérément dans le monde, se sont établis comme des modèles. En plus, ces auteurs tentèrent d'implanter leurs travaux outre-mer. Ainsi, en 1868, André a entretenu des correspondances avec Domingo Sarmiento, le président de l'Argentine à l'époque, pour lui proposer un projet d'aménagement pour la ville de Buenos Aires (Berjman, 1998).

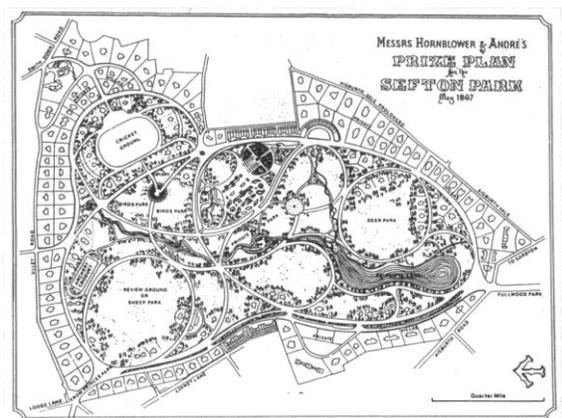


Figure 1 : Tracé du Sefton Park

⁶ L'unité de caractère, le groupement des diverses parties, l'harmonie de l'ensemble et les effets d'ombre et de lumière.

⁷ <http://lapetite-presse.blogspot.com/2011/07/edouard-andre-petit-jardin.html>. Consultation le 1 janvier 2012.

À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, l'architecture du paysage connaît un important développement en Argentine. À cette époque, la majorité des parcs urbains des villes les plus importantes ont été bâtis. Charles Thays, arrivé en 1889, serait l'auteur de la plupart de ces œuvres disséminées sur tout le territoire national de même que dans les pays limitrophes. Ce parisien, disciple d'Alphand, qui le recommanda pour un travail à Cordoba, avait contribué à l'ouvrage d'André (De Paula y Villamil, 1992). En 1891, Thays est devenu directeur des promenades de la ville de Buenos Aires. Il a dessiné son parc urbain ainsi, en espérant qu'il devienne la scène de la représentation sociale de la classe dominante (Ramos, 1992).

En somme, la diffusion de ce nouveau type d'espace vert réussit son intégration dans des villes du continent américain qui possèdent des origines et des configurations urbaines différentes. Montréal fait remonter sa fondation à l'année 1641 quand les pionniers français établissent la colonie missionnaire, plus tard fortifiée par le conflit avec les autochtones. Pendant son développement physique entourant la montagne des espaces verts sont inclus dans son tracé irrégulier notamment à partir de XX siècle. L'adoption des politiques favorisant l'incorporation d'espaces récréatifs adaptés aux irrégularités de la trame urbaine montréalaise pourrait refléter l'influence du travail de Nicolas Forestier, architecte paysagiste et urbaniste français dans la lignée de Georges Eugène Haussmann et Jean-Charles Alphand, qui propose en 1908 une typologie des parcs (Novarina, 2003) (Annexe 9). L'absence d'une planification initiale a ainsi déterminé la création d'espaces verts qui possèdent des caractéristiques différentes, telles que la superficie, les types d'équipements, l'utilisation planifiée, etc. La Ville de Montréal classe maintenant ces parcs selon une typologie similaire à celle élaborée par Forestier (Annexe 10). La ville de La Plata, par contre, est née en 1882 à la suite de la reconfiguration politique administrative du pays. Son tracé amalgame les traditions dérivées des Lois des Indes (1573) et les progrès accomplis dans le domaine de l'urbanisme du XIX siècle (Morosi et Terán, 1983; Morosi, 2002). Les premières sont présentes dans le plan en damier, la place majeure située dans le centre géographique de la ville et face à laquelle se situent la cathédrale et l'hôtel de ville, les avenues principales sur les axes de symétrie et l'orientation intermédiaire aux quatre points cardinaux. Les théories urbanistiques du XIX siècle se concrétisent dans la hiérarchie du système de voies de circulation, les boulevards en diagonale qui traversent la trame urbaine, les services publics comme l'éclairage urbain et le système d'espaces verts qui assurent une distribution homogène

ainsi qu'une bonne accessibilité aux équipements récréatifs. Ce système est composé de trois parcs urbains, seize places situées dans les intersections des avenues et boulevards en diagonale, placettes, jardins autour des édifices publics, un boulevard qui entoure la trame urbaine, des rues boisées et un environnement de fermes (Contin, 2000). À l'image du Bois de Boulogne à Paris ou de Hyde Park à Londres, La Plata a intégré ce nouveau type d'espace vert dans son tissu urbain et a financé sa création au cours du dernier quart du XIX siècle.

Le cheminement au cours du XXe siècle

Les grands maîtres de l'architecture du paysage (Loudon, André, Olmsted) ont établi une conceptualisation et une pratique du parc urbain qui dépasse le domaine restreint et l'intègre à l'aménagement urbain. Cependant, *a posteriori*, le « Mouvement moderne »⁸ entraîne un mépris des formes héritées de l'histoire et remplace les anciens codes par une valorisation qualifiée d'excessive par certains auteurs de l'innovation typologique et de la créativité personnelle (Larochelle, 1996). C'est pourquoi le Mouvement moderne n'a pas été compris par l'art paysager, puisqu'il est en fait resté lié aux postulats du siècle précédent. Le design du paysage n'était plus un « art » au sens strict du terme, bien qu'il ait été considéré comme le plus grand des arts en France au XVII^e siècle; et il l'est encore par quelques théoriciens des dernières années. Pour le Mouvement moderne, il était préférable de parler de planification et de design du paysage (Clifford, 1970).

Dans cette nouvelle conception de la ville, le « beau » laisse la place au fonctionnel. La ville doit répondre aux défis posés par la nouvelle société machiniste à travers une composition urbanistique basée sur une étendue verte sur laquelle sont construits les édifices résidentiels et le système de circulation (Lévesque, 2008). Il s'agit d'une perspective hygiéniste postulée par la Charte d'Athènes, « *Le soleil, la verdure, l'espace sont les trois premiers matériaux de l'urbanisme moderne* » (Le Corbusier, 1942 :37). Celui-ci va se traduire dans un espace vert « *qui ouvre la ville à la lumière, filtre l'air et isole les promenades piétonnes des voies de circulation motorisée* » (Lévesque, 2008 :149). L'espace urbain est peu défini par la pensée

⁸ Le Mouvement moderne est un courant de l'architecture apparu dans la première moitié du XX^e siècle avec le mouvement du Bauhaus, caractérisé par un retour au décor minimal et aux lignes géométriques pures, une tendance à la subordination de la forme à la fonction et un exergue de la rationalité, grâce au déploiement de techniques et de matériaux nouveaux.

moderne qui centre le beau sur l'objet architectural et ouvre la voie à la fonctionnalisation ainsi qu'à l'abstraction technique de l'espace vert.

Ce processus est relié au mouvement en faveur de l'aménagement de parcs de voisinage survenu en Amérique du Nord au début du XX^e siècle (Carr, Francis, Rivlin et Stone, 1992). L'école américaine d'architecture du paysage imposait, aux États-Unis et au Canada, une conception de la récréation basée sur un imaginaire communautaire et un principe de normalisation de la répartition des équipements de jeu. C'est ainsi que naît, en 1904, la *Montreal Parks and Playgrounds Association* (Musée McCord, s.d.). Il s'agit d'un projet qui visait la création de milieux protégés destinés aux loisirs et fortement lié à des aires urbaines spécifiques. L'implantation de parcs de quartier et de terrains de jeu, « *parks and playgrounds* », est le produit d'une association de la haute bourgeoisie qui se préoccupait des classes populaires de langue anglaise (Laplante, 1990). Un mouvement précédent, relié à la création des patinoires, voulait protéger la morale et la culture traditionnelle de la population populaire francophone. Promu et structuré par l'Église, il va donner naissance à l'Œuvre des terrains de jeux (OTJ) qui avait comme objectifs de soustraire les jeunes des dangers de la rue et favoriser la santé par l'exercice. (Fonds d'archives de la confédération des loisirs du Québec, s.d.)

Il faut distinguer ces nouveaux parcs du grand parc urbain caractérisé par sa polyvalence.⁹ Dans les parcs de voisinage, la fonction sportive et les activités de plein air prédominent; ainsi, ils ont remplacé le regroupement spontané, de promenade et de contemplation. Ceux-ci se situent dans les différents quartiers de la ville, dans de multiples endroits afin d'être près des usagers avec un équipement destiné essentiellement au développement des activités sportives; leurs surfaces modérées, ne permettent pas le design des grands espaces. Du point de vue sociologique, ces parcs sont des lieux publics où se déploie le jeu des échanges et des exclusions, des isollements et des interactions entre différents groupes et individus (Germain, 1997). À ces diverses attitudes se superpose une juxtaposition d'usages comme le repos, la rencontre, les jeux, le sport qui mettent à l'épreuve la capacité d'accommodement des usagers dans les parcs de petites dimensions (Germain, 1999). Puisque tous ces traits

⁹ Les différentes caractéristiques des parcs en relation à leur superficie, aménagement, localisation dans la trame urbaine, leurs équipements et la population à desservir visée font à la constitution d'une hiérarchie de parcs. Dans les annexes 9 et 10, nous transcrivons celle proposée par Nicolas Forestier, en 1908, et celle proposée, à présent, par la Ville de Montréal.

définissent l'appartenance de ces derniers aux quartiers, le grand parc public se rapporte à la ville. Pourtant, cette différence d'échelle et de but n'empêche pas que ces nombreux parcs de voisinage soient en concurrence aux lieux centraux (Germain, 1993).

En créant le concept fonctionnel d'espace vert, le XX^e siècle a révélé son incapacité à concevoir un type de jardin public propre ainsi que sa soumission à une vision abstraite du réel, à une logique bureaucratique d'une série de fonctions (Cinq-Mars et Serfaty, 1993). Le parc n'était alors plus un espace social identifié, mais un équipement défini par des usages normalisés (Ballion, 1983). La planification urbaine des années 1950-1970 se basait sur une méthodologie qualifiée de « scientifique », qui portait de l'analyse du milieu physique et des facteurs sociaux pour obtenir l'état de situation face aux nouvelles demandes. Ce faisant, celle-ci a contribué à « *l'érosion morphologique de la ville traditionnelle. Un espace ouvert plus ou moins indéfini ponctué de figures architecturales indépendantes s'est peu à peu imposé comme le paysage générique de l'urbanisation contemporaine* » (Lévesque, 2008 :150).

Mais cette contradiction est frappante étant donné que le paysage fait partie du monde sensible de l'humain, la beauté n'avait pas de place spécifique. Ainsi, on a produit un environnement qui a donné lieu à des critiques sévères provenant des urbanistes, des sociologues et des écologistes (Norberg-Schulz, 1975). De ce point de vue, les problèmes de la société occidentale mis en rapport avec l'espace public et la nature deviennent plus évidents : conflits d'usage et d'entretien, manque d'adéquation à de nouvelles demandes et dégradation causée par une surutilisation des espaces anciens. Augustin Berque (1995) soutient que ces difficultés sont le résultat de la modernité, car elle a dissocié la science de la morale et de l'art. Elle a ainsi coupé l'interaction indispensable pour donner un sens profond qui allierait le symbolique à l'écologique.

Les années 1980 signalent la renaissance du parc urbain avec le concours du parc de La Villette, à Paris. En raison de l'extension et de la densité développées par les villes, le parc s'est associé au processus de réhabilitation de grandes friches urbaines. En outre, il a renouvelé le sens qui le rattache aux activités culturelles. Ce parc, construit à l'emplacement des anciens abattoirs généraux de Paris sur une superficie de cinquante-cinq hectares, est situé à l'interface de la ville et de la banlieue. Il est présenté souvent comme le prototype du parc urbain du XXI^e siècle : « *une entité*

culturelle rompant avec la tradition des "déserts de verdure" des quelques décennies précédentes » (Simeoforidis, 1993: 316). L'architecte Bernard Tschumi l'a conçu sans recourir aux règles traditionnelles de composition, de hiérarchie et d'ordre. En plus, il est associé à une infrastructure culturelle de plein air pour favoriser l'invention et l'émergence d'une culture active fondée sur l'intégration et la rencontre. On peut donc parler d'un projet postmoderne qui préfigure une nouvelle conception du parc urbain, dans laquelle il est considéré comme un modèle d'écologie urbaine et de pratiques culturelles (KmtSpace, 2006). Cette réalisation véhicule l'implication du parc urbain dans les problèmes contemporains de la ville tenant compte des motivations sociales et idéologiques qui sont ainsi à la base des créations nouvelles.

Présentement, on assiste à une crise du sens du jardin public à laquelle on essaie de donner des réponses, entre autres, avec ces nouveaux projets. En fait, le jardin a perdu le sens de lieu pensé à un moment de l'histoire avec une qualité esthétique, un contenu symbolique, un ancrage territorial spécifique (Mosser, 1999). Banalisé de cette façon, le jardin public peut accueillir n'importe quelle manifestation dans le contexte de la ville actuelle.

Les défis des jardins publics dans la ville contemporaine

Le parc urbain est un cas particulier de jardin public qui possède des propriétés de nature et de fonctions proportionnelles à sa grandeur. Il est aussi un cas particulier d'espace public, plus précisément du scénario où se déroule la vie sociale, où s'entremêlent des dimensions publiques et privées (Glodt et Moch, 2001). Cette distinction précise, entre « sphère publique » et « sphère privée », s'opère au XVII^e siècle dans le contexte du développement du capitalisme et du positionnement de la bourgeoisie (Paquot, 2008).

Au premier abord, privé fait référence au domaine de l'intimité, du familial, et public désigne tout ce qui est commun à la collectivité. Remy (2001) signale, cependant, le caractère polysémique de ces termes et met en discussion ces définitions. Dans les dernières années, par exemple, la privatisation des espaces publics par le biais de la consommation et des loisirs a mené à une redistribution des rôles entre acteurs publics et privés. De nouvelles formes de sociabilités investissent de nouveaux emplacements qui deviennent par ce fait des espaces publics, par exemple, une piste cyclable ou le campus universitaire. L'activité collective pratiquée par un groupe dans l'espace

détermine ainsi sa définition, plus que son statut juridique (Paquot, 2008). À présent on assiste à une redéfinition des espaces publics urbains en règle générale « accessibles à tous » et à des notions contemporaines de bien public ainsi que de « sphère publique » (Fleury, 2010; Joseph, 1993, Low, Smith, 2006).

La notion d'« espace public » réunit les perspectives de différentes disciplines. Dans une perspective historique, l'espace public représente, à partir de l'agora grecque, le lieu physique où se déroulent les interactions sociales et les activités politiques des membres du « public ». Cependant, si par « le public » on entend des gens de composition homogène (les femmes, les esclaves ou les étrangers étaient discriminés chez les Grecs), nous pouvons conclure, comme Mitchell (1995), que tout au long de l'histoire, ces espaces ont souvent été des sites d'exclusion.

Selon le philosophe politique Jürgen Habermas, l'idée d'un lieu accessible à tous se heurte aux conditions d'accès reliés à la culture ou à l'appartenance aux classes cultivées. L'appropriation de la ville par la bourgeoisie ascendante écarte, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, dans le contexte d'une économie capitaliste industrialisée, les pauvres des lieux que côtoient les gens de la haute société (Habermas, 1962). Habermas a élaboré la notion d'espace public, très utilisée en sociologie, dans sa thèse « L'espace public: archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise », élaborée à la fin des années 50 et publiée en 1962. Il s'agit d'une étude qui a renouvelé la réflexion sur une facette du monde social, associant les connaissances provenant de l'histoire, du droit, de la philosophie et de la sociologie (Neveu, 1995). Dans cet ouvrage, l'espace public fait référence à la sphère publique. Il est décrit comme « le processus au cours duquel le public constitué d'individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État » (Habermas, 1962 : 61). D'après cette notion, la discussion et les échanges entre les divers acteurs sociaux prennent un rôle central dans l'initiative politique qui ne dépend plus de la volonté isolée du législateur. L'espace public devient ainsi celui de la citoyenneté, caractérisé par la présence de personnes faisant un usage public de leur raison, sans assises territoriales précises.

En 1990, à l'occasion de la 17^{ème} édition, Habermas a rédigé la préface de « L'espace public », 30 ans après dans laquelle il signale l'abondance des apports

provenant de plusieurs disciplines pendant cette période et l'actualité des transformations structurelles de la sphère publique. Il conclut: « Un espace public fonctionnant politiquement n'a pas seulement besoin des garanties offertes par les institutions de l'État de Droit, il dépend aussi du soutien de traditions culturelles, de modèles de socialisation, d'une culture politique propre à une population habituée à la liberté » (1992 : 185). D'ailleurs, si l'on pense par exemple au « printemps arabe », on peut avancer que les formes de diffusion et d'action collective non investies par le pouvoir ont aujourd'hui, à l'heure des technologies numériques, pris de nouvelles dimensions. La société civile formée par des groupements en dehors de l'État, comme les associations de caractère sportif, culturel, professionnel ou religieux, les forums civiques, les partis politiques, les syndicats, contribue à la formation d'opinions. Dans ce contexte, Habermas pose la question de la possibilité des acteurs de la société civile de contrecarrer le pouvoir envahissant des médias politiques et économiques. Dans quelle mesure, l'espace public dominé par les mass-media peut-il examiner et reconstituer « le spectre des valeurs, des thèmes et des raisons canalisé par une influence exercée de l'extérieur ? » (Habermas, 1992 :186). Il s'agit donc du concept philosophique d'espace public exerçant une fonction politique qui n'est pas « spatialisable ».

Une autre perspective est celle développée par Richard Sennett dans « Les Tyrannies de l'intimité » (1979), pour qui l'espace public, ayant le statut de lieu urbain d'expression de la vie publique, traite de lieux concrets avec des caractéristiques matérielles. La thèse de Sennett porte sur l'Europe occidentale au XVIII siècle, plus spécifiquement sur les villes de Londres et de Paris où il y a eu une forte croissance démographique et économique. L'espace public est celui où de nombreux groupes sociaux se côtoient. L'ordre social établissant la distinction entre la vie privée et la vie publique, la théâtralité du jeu social associé à la vie publique et sa mise en scène requiert à cette période de nouveaux lieux de sociabilité. Les villes créaient alors de grands parcs urbains, caractérisés par la mobilité des piétons et des calèches, où l'homme public expérimente l'hétérogénéité sociale des grandes villes (Quéré, 1982). Ce mélange des gens et des activités va disparaître dans le contexte de l'urbanisme fonctionnaliste développé pendant les Trente Glorieuses au profit du déplacement. L'espace public devient lieu de passage et comme conséquence, il a été dépourvu de

son essence. Pour cette raison, dans le dernier tiers du XX^e siècle, Sennett annonce la destruction de l'espace public (Tomas, 2001).

À l'approche philosophique de l'espace public se joint, dans les années 1980, un usage urbanistique dont la définition est fournie par Merlin et Noisette : « D'usage assez récent en urbanisme, la notion d'espace public n'y fait cependant pas toujours l'objet d'une définition rigoureuse. On peut considérer l'espace public comme la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. L'espace public est donc formé par une propriété et par une affectation d'usage » (1988: 320).

Ces différentes conceptions de l'espace public sont décrites par Iveson (2007) qui remarque ces deux approches prédominantes: celle que le définit comme « topographique » ou de lieu physique dans la ville et celle nommée « procédural » ou l'espace de l'action collective et le débat. Cet auteur, quant à lui, s'intéresse à l'interaction réciproque entre l'action politique et l'espace public de la ville, c'est-à-dire à comprendre les dimensions urbaines des luttes sociales. Iveson met en question la définition du « public » et les visions d'un espace ouvert à tous et démocratique. Ces dernières sont plutôt réfutées à la suite de plusieurs incidents et des injustices développées dans certains espaces publics qui deviennent par ce fait fermés et autoritaires. Dans les dernières décennies, les processus de fortification et privatisation de l'espace public ont mené celui-ci à être plus près de devenir un lieu d'exclusion (Iveson, 2007; Low, 2006; Mitchell, 1995).

De ce fait, les actions sur le parc urbain ont une portée sociale profonde que l'aménagement de la ville contemporaine ne peut ignorer. En tant que partie intégrante de l'espace public, le parc urbain est l'un des lieux privilégiés de l'altérité, de la reconnaissance des différences et des ressemblances avec autrui, de même que de la formation d'une identité collective (Ghorra-Gobin, 2001). Pour ces motifs, de nombreux enjeux sous-tendent les espaces publics: normes d'usage, repères d'appropriation, symbolisme urbain, appropriations particulières.

Au XXI^e siècle, la suburbanisation et les processus de ségrégation et de fragmentation de l'espace public ainsi que les violences dont il est parfois le scénario, soutiennent la thèse du déclin de la vie publique au profit des espaces privés jugés plus sécuritaires. « *La ville américaine est systématiquement évidée de ses espaces publics au profit*

d'espaces spéculatifs regroupés au centre...sous l'œil de polices privées » (Davis, 1997: 206, Carr, Francis, Rivlin et Stone, 1992, Germain, 1998).

Le processus de métropolisation a déclenché un nouveau cadre de vie publique, les masses ayant tendance à préférer des espaces plus sécuritaires produits par le secteur privé. Ces visions se traduisent ainsi par la mise en place de dispositifs de clôture ou de privatisation de l'espace public de la ville. Celle-ci devient de plus en plus fragmentée et les parcs publics sont menacés par la concurrence accrue de ces enclaves et par les nouveaux espaces de consommation : les centres d'achats et les parcs à thèmes (Prévôt Schapira, 2001). « Ces espaces, quoiqu'en apparence publics, vident les rues avoisinantes de leurs usagers, mais ne sont gérés qu'en fonction d'un but unique, de nature commerciale » (Korosec-Serfaty, 1988 :112). Ainsi, ces espaces sont clos et socialement sélectifs.

La perspective sociologique nous présente donc l'espace public comme un lieu d'appropriation conflictuelle dans les pays démocratiques jouissant de libertés civiles (Serfaty, 1995). Tandis que les normes régissent le rôle de chaque citoyen, les usages de la place et la légitimité sociale d'appartenance à un groupe, les inégalités entraînant des revendications sociales, deviennent un véritable opérateur de la vie publique (Serfaty, 1995). Actes de vandalisme et de rassemblement, slogans et chants dénonciateurs manifestent tous les conflits sociaux et politiques. Ils constituent la base de l'urbanité et construisent la citoyenneté. Corajoud (1998) les identifie comme les véritables enjeux de l'espace public actuel avec lesquels les architectes du paysage doivent composer.

Certains auteurs (Davis, 2000; Soja, 1996) mettent en cause le statut des espaces publics. Ainsi, on assiste à la naissance de visions idéologiques opposées sur leur nature et leurs destinations. Mitchell (1995) décrit dans de son étude sur *People's Park* à Berkeley, deux points de vue. D'une part, il y a les activistes et les sans-abri, qui ne veulent accepter aucune contrainte de la part du pouvoir institutionnel et pour qui le parc devient un espace à refaire pour les acteurs politiques qui adoptent le désordre comme moyen de lutte. D'autre part, on retrouve les organismes officiels, pour lesquels le parc urbain est destiné à la récréation et doit donc se caractériser par sa disponibilité et par son utilisation de la part d'un public « approprié ». En d'autres mots, il s'agit d'un terrain ordonné et contrôlé où les comportements publics font partie du spectacle de la ville.

Ces approches entretiennent toutes deux un rapport étroit avec la distinction établie par Lefebvre (1974) entre l'espace *représentationnel* (approprié, vécu, utilisé) et les *représentations* de l'espace (planifié, contrôlé, ordonné). D'habitude, au fur et à mesure que ces derniers sont appropriés par les gens, ils deviennent aussi *représentationnels*, mais parfois l'ordre s'inverse. C'est, selon l'analyse effectuée par Debarbieux et Perraton (1998), le cas du Mont-Royal. Ceux-ci stipulent que, au moment de la création de ce parc urbain et malgré les intentions d'Olmsted, des stratégies identitaires de groupe, fondées sur la maîtrise du paysage, se sont posées. En ce sens, il est d'abord devenu le parc de la bourgeoisie anglophone qui résidait à proximité. Par contre, un siècle plus tard, les pratiques des usagers (les tam-tams¹⁰ par exemple) influencent la réflexion sur son aménagement. De ce fait, les transgressions des normes ont donné lieu à des négociations sur la conservation et l'usage des lieux.

Cette appropriation, c'est-à-dire la capacité de donner un sens particulier, véhicule d'après Serfaty (2003) deux idées principales : l'adaptation d'un objet à une utilisation déterminée et l'action visant la possession de l'objet. De nos jours, le concept de désappropriation, proposé par Chombart de Lauwe et présenté par Serfaty (2003), semble très pertinent. Il décrit les rapports de dominance sur l'espace urbain desquels découle le sentiment du citoyen que la ville ne lui appartient pas, qu'elle est la propriété d'autrui. Tout cela s'exprime par des codes d'usages et des modèles de pratique qui affectent la dialectique de l'espace codifié et de l'espace vécu et d'où résultent les conflits entre groupes, d'autant plus si ces espaces sont centraux.

Compte tenu des écarts socioéconomiques importants dans le monde occidental, les jardins publics sont souvent des espaces conflictuels, c'est-à-dire des espaces dans lesquels se développe une confrontation entre les usages prévus et les activités illicites. Ces espaces deviennent donc plus proches d'une construction sociale où l'inégalité, la pauvreté, l'exclusion sont présentes. D'un autre point de vue, ils prennent aussi une signification écologique reliée aux problèmes environnementaux quotidiens.

D'abord, il y a une connotation positive du parc urbain qui ne le réfère pas qu'à des valeurs esthétiques, mais aussi sociales et écologiques. C'est pourquoi il prend une valeur de modèle utopique qui le met face aux relations de confrontations du vécu. Comme Luginbühl l'a souligné, au-delà de la contrainte d'ordre esthétique s'impose la

¹⁰ Fête non officielle et gratuite qui se déroule, depuis plus de 20 ans, dans le parc du Mont-Royal autour du monument à Sir George-Étienne Cartier. Percussionnistes, danseurs, vendeurs et flâneurs s'y rendent.

vision d'une « *société incapable de gérer un accès juste à la nature ou une répartition équitables à ses attributs* » (2002-b : 5).

Cette relation paysage-société est un des enjeux qui sous-tendent la « Convention européenne du paysage¹¹ » (2000). Celle-ci met au premier rang l'équité sociale, le développement durable et la participation des populations, qui doit contribuer à l'identification et à la qualification des paysages, une tâche complexe dans la mesure où le paysage n'est pas le même pour tous et où il revêt donc des valeurs différentes.

De plus, étant donné que les valeurs associées aux jardins publics ne sont pas les mêmes pour tous, le défi se trouve dans la recherche d'un projet qui ait un sens collectif large et inclusif pour favoriser la convivialité. Dès lors, accepter les différences, écouter l'autre et concevoir un sens collectif font partie du jeu démocratique. Ces valeurs qui appartiennent à la culture locale ou à la culture nationale s'entrecroisent pour façonner un paysage singulier. Identifier et qualifier un paysage tel qu'un parc public conduit à ces deux questions soulevées par Luginbühl (2002-a) : Quelles sont les significations qu'acquiert le parc urbain dans le cadre d'une société diversifiée sur le plan culturel et social? Quelles sont les valeurs que ce pluralisme social attribue au parc?

Le sens que l'on confère aux parcs publics historiques s'est souvent transformé. Par exemple, lorsque la voiture devient un symbole de modernisme, des voies et des stationnements qui répondent à l'accroissement du nombre d'automobiles grugent fréquemment une partie de leurs superficies. Dans les périodes où la vision patrimoniale est prédominante, le parc urbain devient un paysage patrimonial d'où peut découler un processus de muséification le consacrant un objet de musée, intouchable, figé, extérieur à la dynamique sociale. D'ailleurs, l'association de ces espaces avec la criminalité contribue à renforcer les espaces « publics » où priment les fonctions marchandes et ludiques qui pourraient ainsi devenir les références de la vie publique actuelle. Le cas échéant, le citoyen se transformerait en consommateur, les espaces publics perdant ainsi leur valeur symbolique, valeur qui provient de leur participation à la construction d'une identité collective et à la volonté de vivre ensemble.

¹¹« Le paysage joue un rôle important en tant qu'élément de l'environnement et du cadre de vie des populations aussi bien en zone urbaine que rurale et tant pour les paysages remarquables que pour ceux du quotidien. De ce fait, le public est invité à jouer un rôle actif dans sa gestion et son aménagement, et doit se sentir responsable de son devenir. » (*Convention européenne du paysage*, 2000).

En dépit de l'éclatement social, « traduit par le passage d'un monde aux représentations collectives stables, hiérarchiques, structurantes et rassurantes pour les individus qui y trouvent leur place et s'y épanouissent, à celui dominé par le changement permanent, la perte de sens et l'individualisme » (Aubert et de Gaulejac, 1991: 4, de Gaulejac, 1995), l'aménagement n'a pas cessé de voir un potentiel de sociabilité dans les lieux publics qui aiderait à construire une ville plus conviviale (Germain, 1999). Opposés à l'idéologie progressiste qui tend à la modification de la société en fonction d'un idéal, les urbanistes et les architectes combattent, de nos jours, l'universalisme des usages et des besoins ainsi que l'uniformité physique des réponses. Face aux faiblesses de l'urbanisme moderne, ils confèrent une place importante au patrimoine en place, à la diversité sociale et physique de la ville (Voyé, 2003). Dans cette perspective, ils soulignent la contribution des lieux publics à l'enrichissement de la ville.

L'architecture postmoderne a donc ouvert la voie à cette réintégration de l'espace public dans les revitalisations urbaines. Par exemple, à Barcelone, elle a repris son rôle archétypal dans l'imaginaire urbanistique comme lieu d'expression de la vie collective embrassant une forme architecturale, un contenu politique démocratique et une position centrale (Bohigas, 1987). Cette vision des choses se répercute aussi sur la signification culturelle des espaces publics dans la ville. En effet, Low (1997) a montré que l'histoire, le symbolisme, les activités et les conduites des usagers des jardins publics se traduisent en designs paysagers différents. Ceux-ci expriment les limites physiques, les valeurs de chacune de ces époques ainsi que le cadre légal qui les protège.

Pour cette même raison, Carr, Francis, Rivlin et Stone (1992) prônent le travail en collaboration entre designers, aménageurs, gestionnaires, utilisateurs et chercheurs sociaux afin de réunir trois valeurs essentielles à l'espace public contemporain:

- qu'il soit ouvert, aménagé et géré afin de répondre aux besoins des usagers
- significatif, comme lieu de liaison entre différentes mémoires individuelles et sociales
- démocratique, accessible à différents groupes et favorisant l'apprentissage du « vivre ensemble ».

Le régime légal concernant le parc urbain

La distinction entre « sphère publique » et « sphère privée », s'opère au XVII^e siècle dans le contexte du développement du capitalisme et du positionnement de la

bourgeoisie (Paquot, 2008). Comme partie intégrante de la sphère publique de la ville, le parc urbain est défini par Remy comme l'espace de la loi « où la civilité permet de communiquer avec des gens qui nous sont partiellement inconnus et qui le restent » (Remy, 1990 : 91). Pour cette raison, il « devient une ressource pour la vie collective » (Remy, 2001 : 24). Il est le lieu où la sociabilité ouverte s'impose, car elle est validée de manière légale et politique.

Pour cette raison, cette définition socio-juridique du « public » est connotée par le contexte institutionnel où elle prend forme. Dans le droit français, par exemple, la distinction entre domaine public et domaine privé est absolue. Dans le contexte anglo-saxon, par contre, ces domaines peuvent coexister sur un même terrain. Par ailleurs, le droit ne régit pas que la propriété, il codifie aussi les usages propres de l'espace public (Panerai, 2001).

La distinction entre public et privé recouvre multiples dimensions qui, en plus, sont en évolution et moins ancrées d'où leur complexité. En relation avec l'espace urbain, ces dimensions renvoient au domaine de la vie sociale par des actions:

- menées en public ou en privé et comportant différents niveaux de visibilité (ouvert, accessible ou caché, fermé)

- réalisées par le public ou accomplies en raison de l'intérêt public, dans ce cas le caractère de public prend le sens de collectivité en opposition à l'individuel (Iveson, 2007).

La portée normative, comme les ordonnances relatives au comportement approprié, combine et détermine ces critères de visibilité et collectivité. La nature juridique de l'espace public spécifie des règles qui s'appliquent au parc urbain dans le but d'assurer sa pérennité et son utilité publique:

Le rattachement de l'espace public au domaine public, par nature propriété de la collectivité publique, de plus décrété inaliénable, apporte les garanties juridiques de permanence de l'espace dans le temps et dans l'histoire de la cité. (*Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques*, 2001 : 34)

Des textes législatifs et réglementaires entrent en jeu au moment du développement d'un projet d'aménagement d'un espace public. Ils sont concernés, par exemple, par l'aménagement, l'accessibilité publique, le patrimoine, l'environnement et la

concertation. Les usages (comme le commerce ou les rassemblements), sont, quant à eux, codifiés dans le droit de chaque pays (Panerai, 2001).

Si les actions sur le parc urbain trouvent leur source de légitimité dans le statut juridique de l'espace public, elles renvoient aussi, par conséquent, aux droits et aux devoirs de l'acteur public. Ce cadre réglementaire constitue une matière complexe et en évolution qui se modèle selon la dimension politique de l'espace public dans chaque État. Cette dimension se rapporte donc à la gestion de la société (Zepf, 2009). Actuellement, on assiste à une multiplication de groupes d'intérêts liés aux activités diverses qui veulent être écoutés et entendus avant la prise des décisions concernant leur ville (Melé, 2001). Comme résultat, les processus de consultation publique ont été mis en place permettant aux citoyens d'acquérir les connaissances nécessaires à la participation. Il s'agit aussi de l'évolution de pratiques démocratiques qui, permettant à l'administration publique d'obtenir des informations des citoyens concernés, visent à remplacer l'arbitraire et à l'institutionnalisation de la gouvernance comme mode de gouvernement (Hudon et Poirier, 2011).

La notion de gouvernance qui a inclus de nouveaux acteurs dans la prise de décision politique illustre bien les dernières transformations accomplies par certains gouvernements locaux. Elle met en lumière les interactions entre l'État et la société. D'après Bagnasco et Le Galès, elle est « définie comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts propres discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés, incertains » (1997 : 38).

En effet, différents types d'organisations sont actuellement impliqués dans le gouvernement des villes, et en particulier, dans les actions qui concernent le parc urbain historique. Ceci révèle l'importance acquise au niveau local par des acteurs non gouvernementaux. En même temps, cela « signifie la prise en compte du déplacement des barrières entre acteur public et acteur privé, et le brouillage des repères traditionnels » (Le Galès, 1995 : 60).

Ces transformations rendant compte de l'évolution du gouvernement de la ville, de la configuration des groupes sociaux et de nouvelles logiques d'action sont mises en œuvre dans l'aménagement du parc urbain historique. Elles invitent autrui à prendre conscience des nouvelles significations acquises par celui-ci au cours des dernières décennies.

Le parc urbain en tant que patrimoine

D'un point de vue historique, la création de jardins a mis en évidence la volonté de chaque société de créer des sites attrayants qui expriment son raffinement et son pouvoir (Clifford, 1970). Dans leur disposition, ceux-ci exhibaient et témoignaient de la diversité des cultures, des modèles esthétiques et des mœurs de la communauté qui les construisait. En dehors de leurs caractéristiques, ces parcs étaient (et sont toujours, du reste) une source importante de l'identité des villes auxquelles ils appartiennent et jouent un rôle dans la caractérisation des aires urbaines.

Ces créations, enrichissant la vie urbaine, se joignent au concept des jardins historiques. Nous avons vu plus haut que le parc public constitue un produit du XIX^e siècle qui s'est répandu dans le monde. Un siècle plus tard, il a été englobé par le concept de patrimoine. C'est-à-dire comme « l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir » (UNESCO).

En 1972, dans la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a classé le patrimoine culturel dans les trois catégories suivantes, dont la dernière concerne notamment le parc historique:

« **les monuments**: œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentale, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,

les ensembles: groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,

les sites: œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique »

(<http://whc.unesco.org/fr/conventiontexte/>. Consultation le 27 juillet 2011).

En 1981, la Charte de Florence, le document normatif de référence en la matière, définit dans son premier article le jardin historique comme « une composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'histoire ou de l'art, présente un intérêt public. Comme tel, il est considéré comme un monument ». (ICOMOS, 1982). Plus particulièrement, les parcs historiques sont compris, dans les Orientations devant

guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial, dans l'une des trois principales catégories de la définition du paysage culturel:

« Le plus facilement identifiable est le paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme, ce qui comprend les paysages de jardins et de parcs créés pour des raisons esthétiques qui sont souvent (mais pas toujours) associés à des constructions ou des ensembles religieux; »¹² (UNESCO, 1999).

C'est ainsi que la mise en contexte de la question patrimoniale dirige notre attention sur les acquis de la postmodernité, car elle a promu le retour historique et la valorisation de l'espace local. Depuis la seconde moitié du XX^e siècle, une nouvelle attitude envers le passé a vu le jour. Comme résultat, un nouvel intérêt pour l'espace ancien est né. Il témoigne de la préoccupation contemporaine pour trouver une réponse à la crise de la modernité et tenter de réintroduire le sens après le règne de la rationalité fonctionnaliste se détournant de la pensée positiviste (Berque, 1995; Bourdin, 1996; Nys, 1999).

Parallèlement, l'intérêt grandissant pour le patrimoine des jardins a eu pour conséquences, ces dernières années, un renouvellement des recherches historiques (Mosser, 2002 ; Ponte, 2002, Schenker, 2003), ayant permis de les replacer dans le cadre d'une approche culturelle complexe alliant arts, sciences et techniques.

Depuis les années 1980, le concept de patrimoine est passé d'une définition essentiellement centrée sur l'aspect physique (œuvre, monument, site) à une autre, davantage investie par l'adhésion sociale (Choay, 1992; Beaudet, 2000; Drouin, 2005). La société établit, par l'intermédiaire du patrimoine, un rapport collectif et stable à son histoire à travers la reconnaissance de biens matériels délimités et choisis par des spécialistes (Bourdin, 1992). Désormais, en raison d'un processus d'élargissement (typologique, chronologique et spatial) et d'une participation sociale accrue, la définition de ce patrimoine est devenue imprécise et mouvante (Gravari-Barbas, 2002).

L'élargissement de cette conscience historique nouvelle, traduit dans un cadre conceptuel étendu, est devenu inquiétant aux yeux de quelques chercheurs qui

¹² Les autres deux catégories comprennent :

2) **Le paysage essentiellement évolutif** résulte d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative ou religieuse et a atteint sa forme actuelle par association et en réponse à son environnement naturel. Ces paysages reflètent ce processus évolutif dans leur forme et leur composition. Ils se subdivisent en deux catégories : a) un paysage relique (ou fossile); b) un paysage vivant

3) L'inscription **des paysages culturels associatifs** sur la Liste du patrimoine mondial se justifie par la force d'association des phénomènes religieux, artistiques ou culturels de l'élément naturel plutôt que par des traces culturelles matérielles, qui peuvent être insignifiantes ou même inexistantes.» (UNESCO, 1999).

annoncent l'éclatement du sens du patrimoine. D'une part, on craint l'augmentation matérielle du poids du passé dans le présent (Nora dans Nys, 1999), et d'autre part, on redoute les conséquences de ce processus qui surcharge les ressources de l'État et contraint l'aménagement du territoire, et cela, d'autant plus que la notion de patrimoine n'est pas donnée.

Selon Bourdin (1996), elle adopte différentes configurations selon les contextes, à partir d'un ensemble d'éléments largement partagés : « Un monument, souligne Riegl, c'est d'abord toute espèce de trace qui (nous) vient du passé » (dans Nys, 1999). Pour sa part, Choay considère cette expansion du champ patrimonial comme étant typologique, géographique et chronologique, en remarquant aussi la croissance exponentielle de ses publics (Choay, 1992). La multiplication de définitions spécifiques a débouché sur la disparition des repères, c'est-à-dire des critères conventionnels de démarche patrimoniale ou sur le succès d'une conception globale du « patrimoine en expansion ». Ces deux visions favorisent le développement de politiques vagues qui impliquent que tout soit susceptible de devenir patrimoine (Bourdin, 1996). Elles pourraient même entraîner la dissolution du patrimoine. D'où l'importance de réfléchir sur les objectifs de la politique du patrimoine afin d'écartier l'opportunisme politique ou les jeux d'influence qui comptent en retirer quelque profit (Beaudet, Ampleman et Guertin 1998).

Les années 1980 marquent le début d'un processus de patrimonialisation accélérée d'objets et d'événements auparavant banals. Cette propension au « tout patrimonial », qualifiée aussi d'engouement pour le patrimoine des dernières décennies (Di Meo, 2008) fut, dans un premier temps, accompagnée par la multiplication de désaccords entre les tenants d'une vision axée sur des monuments traditionnels et ceux défendant le « patrimoine concret » de la mémoire collective. Ce dernier s'est éloigné des paramètres classiques, faisant partie du patrimoine des objets ainsi que des événements le plus proches de chaque groupe à la recherche d'une identité (Neyret, 2004). Il n'est donc pas étonnant que les conflits entourant des critères de sélection, d'aménagement et d'utilisation du patrimoine se soient multipliés.

En fait, l'expérience dans le domaine patrimonial a montré que la nomination de « valeur patrimoniale » a souvent entraîné d'importantes difficultés pour le patrimoine lui-même et aussi pour ses anciens usagers. Par exemple, la hausse des valeurs

économiques des biens fait en sorte que les gens doivent déménager pour le bénéfice des spéculateurs; des mises en valeur qui ne respectent pas le caractère du site en créant de vraies scénographies; l'intensification démesurée de l'utilisation et la dégradation des lieux. Qui plus est, l'élargissement de la notion de patrimoine et la prolifération des objets patrimoniaux, ce que Neyret (2004) appelle « le tout patrimoine » ou l'explosion patrimoniale, risque d'entraîner une saturation.

Cette préoccupation pour la conservation du patrimoine, qui entraîne la participation des experts chargés de l'aménagement du corps patrimonial, associe ce même patrimoine à un produit. En ce sens, celui-ci se trouve dans le jeu de l'offre et de la demande. D'un côté se trouvent les architectes responsables de sa mise en valeur, les archéologues et les historiens; de l'autre, les usagers, ainsi que les habitants et les touristes. Le patrimoine engendre donc des intérêts multiples (Bourdin, 1992). Le maire et les élus voient notamment le patrimoine comme une attraction qui rend la localisation désirable dans le contexte d'une économie ouverte et concurrentielle entre les villes. Afin d'y parvenir, deux caractéristiques contradictoires s'imposent : avoir une valeur universelle reconnue par des codes et une spécificité qui fait la différence par rapport à d'autres lieux. L'inscription dans les systèmes de normes établies comme celles de l'UNESCO facilite une inclusion structurée. Par contre, la spécificité de chaque parc risque de s'effriter.

Plus que jamais, le patrimoine est le produit de divers acteurs (institutions, associations et citoyens), ayant des récits et des valeurs qui doivent composer avec des mémoires qui s'avèrent parfois parallèles, parfois convergentes. Ces visions, fréquemment divergentes, sont indissociables du processus de patrimonialisation, c'est-à-dire du débat déterminant ce qui doit être légué aux générations futures. Leur affrontement produit, du coup, une forme de visibilité et de légitimation ainsi que d'appropriation de l'espace urbain des différents groupes sociaux voulant déterminer ce qui est à conserver, à démolir ou à *patrimonialiser*¹³ (Veschambre, 2002).

Aujourd'hui, le patrimoine est désormais devenu le résultat d'un processus d'échanges entre différents acteurs pour en arriver à un compromis temporaire qui repose sur des valeurs qui appartiennent à notre modernité. Il ne s'agit pas que de l'histoire ou de la beauté. D'autres valeurs viennent s'y ajouter témoignant de relations plus

¹³ Doter d'une valeur patrimoniale.

contemporaines avec le patrimoine. Une fois réunies, ces valeurs participent à la construction sociale du patrimoine.

Les valeurs qui président au processus de patrimonialisation

Choay (1992) identifie des valeurs présidant au processus de patrimonialisation à travers l'analyse d'anciens décrets français, et elle les énumère en partant du concept de valeur :

- nationale, puisque les monuments sont l'héritage du peuple tout entier;
- cognitive et éducative, car les monuments sont porteurs de savoir particuliers et généraux;
- économique, car les monuments offrent des modèles à l'industrie et ils attirent le tourisme;
- artistique, dans la mesure où le concept d'art est imprécis et le terme de beauté apparaît rarement.

En s'en inspirant, Bourdin définit seulement quatre valeurs sur l'idée de patrimoine :

- l'historicité entre la nostalgie du caractère personnel et le grand récit historique;
- l'exemplarité du modèle à imiter au chef d'œuvre inimitable;
- la beauté de la perfection universelle à l'émotion personnelle;
- l'identité patrimoine national plutôt que la mémoire d'un groupe.

Ces valeurs font l'objet d'interprétations variables marquées par les contextes, mais elles mettent surtout en cause le sens que l'on confère au présent, puisque mettre l'accent sur une valeur ou sur une autre mène à des résultats divers. Par exemple, la prédominance de la beauté et l'idée de chef-d'œuvre nous conduit à une notion du patrimoine digne des grands musées. Par ailleurs, l'historicité, l'identité nationale et l'exemplarité du modèle aboutissent à une politique centrée sur la valeur symbolique. Ces liens s'expriment nettement «lorsque l'on examine la manière dont sont sélectionnés les objets patrimoniaux, dont est socialement produit le patrimoine » (Bourdin, 1996 : 8).

Hamel et Poitras (1998) signalent la valeur fondatrice du patrimoine dans la mesure où il représente la continuité, la transmission des biens et des valeurs face à la rupture des fondements et des identités qui caractérise notre époque. Or, au-delà de sa matérialité, le patrimoine est un enjeu de société qui formule son rapport avec sa

culture, son passé et ses valeurs actuelles. De ce point de vue, le patrimoine est une construction sociale qui relève d'un processus particulier dans un temps et un espace bien précis (*Commission de biens culturels du Québec 2004, Pearce 2000, Avrami, Mason et de la Torre, 2000*).

Préservé par l'existence d'une conscience de l'avenir et par un désir de maintenir en place certains éléments qui témoignent d'un parcours collectif, le patrimoine possède un caractère englobant, riche en sens, en sentiments et en images, qui porte sur l'inscription et la transmission des choses et des valeurs. Ces deux processus octroient la légitimité et la continuité au-delà de la personne et accomplissent ainsi la construction de la sécurité et celle de la valeur sociale. Le patrimoine symbolise donc une garantie du présent par le passé. Ce qui est mis en jeu, d'après Bourdin (1984), c'est la façon dont notre société produit de la valeur et dont elle la concrétise.

Tout cela nous conduit à l'analyse du contexte culturel qui a permis l'émergence des valeurs liées à la protection des monuments et des sites. Puisqu'elles supposent l'usage social du passé, à quelle classe appartiennent les valeurs diffusées? Qui a eu le pouvoir de les promouvoir? Qui choisit les objets patrimoniaux? Qui leur attribue leurs valeurs? Quelles sont ces valeurs? Qui les traduit en paysage? L'expérience acquise dans la restauration de monuments historiques est aussi à mettre en rapport avec des groupes sociaux qui sont restés en dehors de toute reconnaissance et, ainsi, au concept de désappropriation. Premièrement, la conservation a été diffusée par des experts en excluant les gens des lieux patrimoniaux dont ils font usage. D'après Serfaty (1987), ces derniers se sont transformés en lieux hors de la dynamique sociale, ce qui engendre deux implications :

- le fétichisme, par la survaleur au détriment de l'action et des relations humaines, ou par la sacralisation qui entraîne la réduction des possibilités d'appropriation. Cet auteur l'exemplifie à travers le cas de la place du Marché-aux-Cochons-de-Lait à Strasbourg où les habitants disent vouloir chasser les vagabonds et les jeunes gens oisifs qui éloignent les touristes
- les différences de conscience par rapport à la valeur historique ou esthétique, qui ne sont pas partagées de façon égale par tous les membres d'une société. Par exemple, l'élite a formulé la proposition de la conservation de la nature et la

création de parcs nationaux tout comme celle des parcs urbains (Serfaty, 1987).

Dès lors, les anciens usagers intériorisent les valeurs imposées en recevant comme une récompense leur participation à cette image valorisante d'un passé collectif.

Le parc urbain historique comme un espace de transaction sociale

Nous avons vu plus haut que la conservation du patrimoine s'établit en fonction de la volonté de reconnaître les monuments existants comme signes matériels d'une histoire collective. Elle nécessite donc une compréhension préalable du passé et une vision de l'usage social que l'on voudrait faire de ce passé. « Elle conduit toujours à des choix doctrinaux, et donc à des controverses de nature à la fois technique, philosophique et esthétique » (Serfaty, 1987 : 102).

Callon *et al.* (2001) envisagent la controverse comme un moyen d'exploration et d'apprentissage des nouveaux scénarios produits par le développement des sciences et des techniques. Ces « débordements » (Callon *et al.*, 2001), à la fois techniques et sociaux, ont des effets inattendus desquels découlent des problèmes imprévus. La controverse, au fur et à mesure qu'elle progresse, permet de comprendre la situation, les intérêts et les identités des groupes concernés, les différentes dimensions des enjeux liés au projet, les incertitudes et les voies à explorer afin de trouver des solutions. La controverse devient ainsi un processus d'apprentissage collectif qui, à travers des négociations et des compromis, tient compte de plusieurs points de vue, de plusieurs demandes et d'autant d'attentes. Ainsi, elle contribue à la constitution de compromis, d'alliances et d'engagements dans lesquels sont mis à contribution les citoyens et les dirigeants politiques.

La conservation peut être interprétée comme un construit résultant d'un jeu d'interactions entre lesquelles se situent les controverses et les questions qui portent sur les enjeux sociaux. À cet égard, la vision du conflit¹⁴, développée par Simmel (1908) comme une forme d'interaction, nous semble pertinente, puisqu'il n'y a pas d'opposition sans adhésion. Le conflit renforce la cohésion d'un groupe et révèle, du coup, l'espace d'action dans lequel s'affrontent les opposants (Germain, 2005).

¹⁴ J'établis une équivalence entre controverse et conflit: la controverse est une forme de conflit.

Le conflit

La perception du rôle du conflit dans les sociétés s'est transformée face aux multiples changements, effets de la révolution industrielle et des révolutions politiques, qui confrontèrent la société vers la fin de XIXe siècle. De fait, le début du XXe siècle s'est signalé comme marquant la naissance de la sociologie urbaine (Pinçon et Pinçon-Charlot, 2000). Dans ce contexte, les « pères fondateurs » Max Weber, Émile Durkheim, Pareto et Georg Simmel instituent la sociologie en science positive, c'est-à-dire liée à l'observation et à l'étude méthodique des phénomènes sociaux. À cet égard, dans son œuvre *Soziologie* (1908), Simmel présente le conflit comme une forme essentielle de socialisation, la source même d'une future communauté (Freund, 1983).

Freund propose la définition du conflit suivante : « Le conflit consiste en un affrontement ou heurt intentionnel entre deux êtres ou groupes de même espèce qui manifestent les uns à l'égard des autres une intention hostile, en général à propos d'un droit, et qui pour maintenir, affirmer ou rétablir le droit essaient de briser la résistance de l'autre... » (Freund, 1983: 65).

Thuderoz (2000), dans « *Négociations. Essai de sociologie du lien social* », signale l'incomplétude de cette définition en tant qu'elle ne présente pas l'appartenance de ces êtres à une même situation sociale. D'après cet auteur, le conflit est au cœur des sociétés réaffirmant le lien social. Il révèle des différences quant à l'évolution possible de la situation d'où il origine et œuvre la voie à la négociation. À partir du conflit et de l'étude de ses causes, de sa rationalisation, du jeu sur les règles, de l'affirmation du sujet et de la politisation des sociétés postindustrielles, Thuderoz déduit les causes de l'extension du processus de négociation. Celle-ci recouvre deux acceptions : soit « l'activité sociale consistant à échanger des objets », soit « l'activité sociale consistant à déterminer collectivement des règles » (2000: 13). Toutefois, comme l'auteur le signale, dans la pratique ces deux registres, un mesuré par l'intérêt et l'autre orienté vers la morale, se confondent dans les compromis négociés. La négociation est proposée comme une activité morale créatrice de solidarité sociale et à la base d'une proposition sociologique d'un ordre toujours négocié, d'un exercice démocratique de la définition de « vivre ensemble ». Le couple négociation et conflit est, pour cet auteur, « l'apanage des sociétés démocratiques » (2000 :280).

Dans cette perspective, le conflit est l'expression de divergences quant à un avenir commun aux protagonistes dans un contexte d'appartenance commune qui les

dresse les uns contre les autres. Notamment, il devient la transgression de la règle pour imposer d'autres règles. C'est dans ce sens que Lewis Coser a abordé les fonctions des conflits au cours du changement social. « Dans une société, les conflits entre les groupes et à l'intérieur de ceux-ci peuvent empêcher les relations de perdre de leur créativité » (1982 :93). Il s'agit, en effet, d'une réaffirmation de l'idée de Karl Marx, cité par Coser, pour qui « le conflit apporte non seulement un caractère de continuel changement au sein de la structure sociale existante, mais une transformation de l'ensemble du système social » (1982 :96). Ces structures sociales élaborent des mécanismes qui visent à contrôler et à diriger les conflits par des règlements normatifs. Comme le souligne Durkheim, « règles et conflits sont en étroite relation : la faiblesse des uns peut se résorber dans la capacité des autres à produire une saine régulation » (Thuderoz, 2000 :50).

Les domaines de recherche sociale dans lesquels la perspective du conflit a été incorporée de manière féconde se sont élargis. L'étude des conflits urbains est intégrée dans le cadre conceptuel des mouvements sociaux bien que ceux-ci ne soient pas les seuls qui les génèrent. (Trudelle, 2003). Le rôle majeur des conflits urbains dans la constitution de la ville comme produit social a été signalé par M. Castells (1983) (Villeneuve, Trudelle, Pelletier et Thériault, 2009). La structuration des espaces étant indissociable de la structuration des sociétés, les conflits urbains sont devenus sujets de nombreuses recherches qui essaient d'éclairer les rapports entre les sociétés urbaines et leur milieu de vie. La perspective du conflit est une donnée normale dans le processus d'aménagement urbain actuel et une modalité généralisée de relations entre résidents et autorités publiques (Melé, 2008, 2011).

Le conflit peut être considéré du point de vue de l'analyse politique des processus de participation ou de délibération, mais on peut aussi l'aborder comme une transaction sociale en s'inspirant du paradigme élaboré par Jean Remy (1996). En effet, cette notion est enracinée dans la sociologie du conflit, celle de la résolution provisoire de conflits irréductibles (Gibout et al., 2009).

Le paradigme de la transaction sociale

Dans les années 1970, en concomitance avec les changements amorcés par nos sociétés, les sociologues entamèrent un examen critique de leur discipline marquée par l'hégémonie du structuralisme (Blanc, 2009). Les concepts, les théories et les méthodes sociologiques furent mis en cause et des auteurs délaissés furent reconsidérés (Bajoit, 2008). Ce fut une période de fragmentation de la sociologie française qui, sans laisser place au dialogue, produisit de nouveaux courants tels que : l'individualisme méthodologique de Raymond Boudon, la sociologie des organisations de Michel Crozier et la sociologie des mouvements sociaux d'Alain Touraine (Blanc, 2009).

Dans ce contexte, Jean Rémy, Liliane Voyé et Émile Servais proposèrent le concept de transaction sociale dans *Produire ou reproduire* (1978). Il est inspiré de la redécouverte de la sociologie de Simmel, pour laquelle le conflit suppose un lien social, et des textes fondateurs de l'école de Chicago, pour lesquels « les redistributions de l'espace urbain induisent du conflit et des accommodations entre les générations successives des immigrants et de néo-urbains » (Gibout et al., 2009: 7; Guth, 2008; Grafmeyer et Joseph, 1984).

Pour Remy et ses collaborateurs, la transaction sociale est une interaction cadrée qui se centre sur la régulation des conflits et place les acteurs au centre du jeu. L'action collective et le sujet comme être réflexif acquièrent donc de l'importance autant au niveau des initiatives que des arbitrages. Éloignée ainsi d'une analyse sociologique axée sur les notions de pouvoir et des contraintes économiques, la transaction sociale cherche à comprendre comment les pratiques quotidiennes reproduisent des situations existantes ou en produisent de nouvelles. Devenue centrale dans la sociologie du quotidien, elle cherche à mettre l'accent sur les individus qui « construisent la société dans laquelle ils vivent et que, dans le même temps, la société re-produit ces individus » (AISLF Comité de recherche n°21, 2007: 2).

La transaction sociale est un processus dynamique qui englobe les notions de négociation et d'échange, la recherche de consensus et le rapport de forces afin d'éclairer les situations de coopération conflictuelle débouchant sur un compromis pratique, provisoire et renégociable. Concernant à la fois le marché et le jeu de valeurs, cette notion propose des oppositions : tradition/modernité, égalité/liberté, identité/altérité (Blanc, 2003). Elle met aussi en relief les tiers en tant qu'acteurs dans

la résolution du conflit en jeu. La transaction sociale devient donc une référence pour l'observation et l'interprétation où se conjuguent la liberté de l'acteur et les contraintes du système (Remy, 1996, 2003; Blanc, 2003). Ses champs d'application sont les conflits, les arrangements sociaux et les rapports de force. Elle « opère quand il y a un désaccord » (Blanc, 1992 : 9), soit sur les conventions soit sur le format d'imposition, mettant en jeu des règles juridiques qui établissent une succession chronologique autour d'une localisation. La transaction sociale se place donc dans un ordre spatio-temporel. (Blanc, 2009).

Par ailleurs, elle induit un processus de coopération autour d'un projet commun qui crée des liens sociaux (Remy, 1996). La transaction sociale est à la fois un produit et un processus dynamique (Remy, 1992). Il s'agit à la fois d'une modalité de l'innovation sociale et d'une procédure exploratoire. Elle constitue un compromis de coexistence ainsi que le résultat d'un échange entre des acteurs ayant des points de vue et des intérêts différents qui doivent cohabiter (Blanc, 1992). Les changements actuels des champs relationnels dans la vie sociale ont donné plus d'espace à l'individu qui est devenu beaucoup plus important qu'autrefois (Bajoit, 2008). L'acteur est un être intentionnel qui s'oriente en fonction d'un objectif à réaliser, entrant en contact avec d'autres acteurs qui ont leurs propres projets. Dans cette perspective, le jeu des acteurs devient central pour aborder le changement social (Remy, 1996).

Articuler la liberté de l'acteur et les contraintes du système est aussi l'objectif théorique de la sociologie des organisations de Michel Crozier et Friedberg, dont les concepts de négociation et de stratégie sont centraux. Cependant, cette dernière présuppose l'existence d'un état d'équilibre dû au respect d'un certain nombre de règles du jeu structurant les stratégies des joueurs et les rapports que ceux-ci entretiennent les uns avec les autres au sein de l'organisation (Crozier et Friedberg, 1971). Supposant une relation entre des acteurs égaux, le conflit se résout quand ce point d'équilibre est atteint. La transaction sociale, tout en s'appuyant sur la sociologie des organisations, fait place aux désaccords sur les règles du jeu dans une relation caractérisée par l'inégalité. Elle implique une séquence temporelle avec des compromis provisoires qui engendrent une satisfaction partielle pour les parties en conflit. Ainsi, quand l'occasion favorable survient, ceux-ci sont remis en cause (Blanc, 1992).

Autant pour les acteurs individuels que pour les acteurs collectifs, la transaction sociale est un « processus de socialisation ou d'intégration dans la société et d'apprentissage des compétences démocratiques » (Blanc, 1998 a : 219). Cette notion propose une conception du fait social qui nous permet d'aborder les incertitudes contemporaines. À ce titre, elle sert de concept analytique (Blanc, 1992, 1998 a). Elle fait partie d'« une sociologie qui tente de comprendre comment s'élaborent simultanément de nouvelles formes de gestion, de nouvelles appartenances, à travers des relations entre des individus, des groupes, des institutions. » (Blanc M. et M. Mormont, 1996 : 3). La transaction sociale aborde et traduit le changement en articulant le lien entre le passé et l'avenir, le collectif et le personnel, entre la situation et le contexte : « Les contraintes de départ sont partiellement modifiées par l'interaction. Il en résulte une définition nouvelle de la situation qui pèse sur l'étape suivante de l'interaction » (Remy, 1992 : 85). L'ensemble des circonstances dans lesquelles s'insère un fait et ses effets sont incontournables dans l'analyse des séquences temporelles.

La transaction sociale est un processus séquentiel d'ajustements réciproques qui amalgame la négociation et l'imposition pour arriver à des compromis de coexistence toujours provisoires et instables (Blanc, 1998). Elle est aussi le mode d'interdépendance entre l'affirmation du sens associée à la durée et le calcul d'intérêt des acteurs qui se réfèrent au court terme établissant un lien de nature coopératif et opportuniste qui renvoie à la dimension temporelle (Remy, 1996). Elle devient donc une forme de construction qui accepte l'altérité et les différences évoquant à la fois l'échange, la négociation et l'imposition d'une solution dans les cas où il n'y a pas d'accord (Blanc 1992, 1998, 2009).

Remy s'approprie les concepts de négociation et d'échange, constitutifs du fait social, en les transformant en transaction. Il propose cette dernière comme une référence analytique et interprétative qui met en scène un jeu entre des acteurs. De cette manière, elle contribue autant à définir le statut du sujet dans l'action collective qu'à présenter un mode d'approche du changement social. La transaction induit donc un processus de coopération autour d'un projet commun qui permet de sortir de l'utilitarisme et de créer les liens sociaux. (Remy, 1996).

L'échange est à la base des relations sociales reliant une forme de réciprocité et une obligation plus morale qu'officielle. Il repose sur l'affirmation de sens et la confiance, ce qui renvoie à des effets solidaires, qui ne sont pas le résultat d'un calcul préalable, et à une réciprocité différée. Il est continu et souple dans les enjeux composant une multitude de registres (l'affectif et le rationnel, l'intelligible et le sensible) dans un processus continu dont la formalisation n'est pas un élément clé (Remy, 1996).

La négociation, quant à elle, présuppose la prédominance du registre utilitariste et stratégique (2005 : 82). Sont soulevés ici le calcul d'intérêt, la dimension collective et ses enjeux, les tactiques et les stratégies des jeux de pouvoir et de contre-pouvoir, ainsi que l'invention de solutions. C'est « un jeu semi-transparent, une stratégie par laquelle chacun tente de deviner le jeu de l'autre et de s'en rapprocher » (Remy, 1996 : 12). La transaction assure ainsi la recherche d'un chemin possible, d'ajustements et d'innovations afin de faire valoir les intérêts sans « perdre la face » (Remy, 1995 : 22-23). La négociation part d'un problème à résoudre les intérêts de chacun dans une situation semi-structurée. L'espace et le temps de la négociation sont définis, et sa conclusion permet d'aboutir à un résultat clair formalisé dans un accord. Elle est associée à la transition, au changement, à l'invention de solutions dans un contexte particulier. Celui-ci éclaire le déroulement et l'analyse des séquences temporelles et conditionne les différentes manières de résoudre le conflit d'origine (Remy, 1996).

La transaction sociale s'articule autour de ces deux processus de l'agir social, l'échange et la négociation, « qui restent en tension dialectique » (Remy, 1996 : 20). Elle privilégie l'aspect dynamique et créatif de l'action pour comprendre les façons dont se combinent les rationalités individuelles et les rationalités collectives. (Blanc et Mormont, 1996) Elle « attire l'attention sur les jeux multiples entre le rationnel et l'affirmation de sens, le formalisé et le diffus, le continu et le discontinu, l'interaction et l'interdépendance » (Blanc, 1992). En plus, comme Grafmeyer l'a démontré, le compromis de coexistence en milieu urbain ne se base que sur des rationalités instrumentales, il engage une certaine éthique qui est au-delà des différences dans un principe commun accepté par tous :

[...] par delà l'hétérogénéité des systèmes de valeurs et les multiples « points de friction » autour desquels peuvent se cristalliser les difficultés de coexistence, c'est bien en définitive la commune reconnaissance de la légitimité de chacun à « être là » qui rend possible toute vie urbaine, aussi bien dans les unités de voisinage qu'à l'échelle de la ville. (Grafmeyer, 1999 : 175)

La théorie de la transaction unit plusieurs niveaux d'analyse : la description de la situation, l'identification des problèmes et des enjeux, l'analyse du jeu des acteurs et des effets et des conséquences, les effets sur le lien social, les modifications du contexte, l'évaluation de la portée de la transaction sur la construction de sens et l'émergence de nouvelles valeurs. Elle se préoccupe tout d'abord du concret des échanges, de l'ordre matériel autant que du symbolique. Ceux-ci permettent d'observer comment les interactions construisent la situation dans un contexte donné. L'examen de ces échanges nous conduit à élaborer différents ordres de réalité : les formes d'échanges (imposition, négociation), la succession des étapes et les registres de l'action ainsi que leur combinaison (personnelle ou impersonnelle, conviviale ou conflictuelle, individuelle ou collective). Le type de situation (structurée ou déstructurée) et le point de vue adopté pour l'analyse font prendre en compte les composants : l'interdépendance des protagonistes, les croyances respectives (valeurs communes et différentes engagées dans l'action) et la lutte pour la légitimité (Direction Interdépartementale de la Cohésion sociale, 2010).

Au sein de l'Association internationale des Sociologues de Langue Française (AISLF), le Groupe de Travail « Transactions sociales » a approfondi ledit concept. Des recherches dans diverses disciplines ont ouvert la voie à plus de domaines, à la confrontation avec des théories sociologiques préexistantes ainsi qu'à des recherches empiriques. Celles-ci ont révélé la pertinence de la transaction sociale en tant que concept analytique de la dynamique sociale autour de la construction, au-delà des significations, des normes établies (Blanc et Mormont, 1996). Blanc la définit comme

[...] ce qui permet de trouver des accommodements sur ce qui n'est pas négociable et d'élaborer des compromis qui, sauf exception, ne débouchent pas sur un accord complet ou un consensus mais qui permettent une coopération conflictuelle (Blanc, 1998 : 224).

Ce paradigme attire l'attention sur les dynamiques d'échanges engagées par la coexistence de groupes socialement et culturellement différenciés. C'est pourquoi ces échanges ne sont pas qu'une négociation entre des intérêts opposés, car ils sont porteurs de significations pour les acteurs. La transaction apparaît donc

particulièrement pertinente lorsque les enjeux d'un conflit engagent des valeurs. (Germain, 2005). C'est le cas du patrimoine où l'expérience acquise a révélé une mutation dans les pratiques de l'espace et des enjeux entre des acteurs qui sont en concurrence pour leur usage. Tout cela est relié à l'ambition contemporaine de construire une culture urbaine consensuelle, de modeler une identité urbaine d'autant plus forte qu'elle est partagée et négociée, de construire un pacte urbain reliant les usagers et les acteurs de la décision (Jaccoud, Zepf et Leresche, 1999).

Nous avons donc choisi de poser ce regard social sur des situations qui concernent le patrimoine, et ce, dans différentes sociétés. Notre approche part de la considération de l'individu comme un acteur dans la production et la reproduction des structures sociales qu'il contribue à construire et à transformer à travers les relations qu'il entretient avec les membres de sa communauté. Le patrimoine étant un produit social, la transaction sociale nous permet d'observer les multiples significations mises en jeu dans sa production ainsi que les processus amorcés par sa définition et leur évolution.

La transaction sociale nous apparaît comme un concept de référence pertinent pour notre cadre théorique dans la mesure où, en intégrant de manière dynamique les dimensions temporelles et spatiales, elle impose une lecture complexe et évolutive des situations. Patrimoine, paysage et transaction sociale sont des notions qui puisent dans plusieurs disciplines à la fois, soit dans l'histoire, dans l'aménagement, dans le design, dans la sociologie, autant que dans la science politique. À travers cette approche pluridisciplinaire, nous voulons mieux comprendre les jeux à dimension multiples des acteurs et leurs résultats (Paquette, 2004; Remy, 1994).

Dans les cas étudiés dans cette thèse, ces points de vue se matérialisent dans la ville. La transaction sociale nous permettra d'avoir une vision globale et interdisciplinaire du processus de construction sociale de l'objet patrimonial dans lequel surviennent les changements des valeurs concernées, d'échelles spatio-temporelles ainsi que la multiplication du nombre d'intervenants.

Conclusion

À la lumière de ce qui précède, le parc urbain nous renvoie à deux unités de sens interagissant l'une avec l'autre : d'une part, les dimensions spatiales et temporelles; d'autre part, l'interaction sociale. La problématique du parc urbain historique joue donc sur le double registre du spatial et du social, ce qui constitue à la fois son intérêt et son ambiguïté (Söderström, 1991).

Du point de vue urbanistique, le parc urbain est une réponse physico-spatiale, bien qu'à échelle réduite, à la crise de la ville industrielle. Par conséquent, pour ceux qui s'occupaient de la ville au XIX^e siècle, le parc urbain prenait le sens d'assainissement des anciens tissus urbains et de la restructuration de la ville tout entière. Il a matérialisé la prise de conscience de l'éclatement social et environnemental de la ville dans le cadre d'une idéologie hygiéniste et romantique. Cependant, plusieurs projets ont été, tout d'abord, destinés aux classes plus aisées. On peut donc se poser des questions quant aux conséquences positives générées par la présence des différents groupes sociaux. D'ailleurs, ils se sont inscrits comme des empreintes naturelles du génie urbanistique du XIX^e siècle.

Les créateurs du parc urbain l'ont proposé comme un espace qui faciliterait le contact entre divers groupes sociaux, qui diminuerait les tensions sociales et qui contribuerait même à l'éducation des masses populaires qui s'approprieraient des comportements bourgeois. C'est peut-être une vision utopique qui envisageait d'imposer une homogénéité d'usages, de significations et de valeurs auxquelles la réalité contemporaine a été confrontée. En ce sens, il pourrait être considéré comme un espace bourgeois éloigné des dépourvus.

Des nos jours, le parc urbain joue un rôle de taille dans les réhabilitations urbaines des friches industrielles, pour ne citer qu'un exemple. De plus, il s'est relié de façon croissante aux questions culturelles. Dans cette optique, il a acquis un caractère de symbole pour certaines villes : Central Park, New York; Mont-Royal, Montréal; San Benito de Palermo, Buenos Aires, etc.

Par rapport à la sociologie, nous avons vu que, comme partie de l'espace public appartenant à tous, le parc urbain est un des lieux d'expression de la vie publique ainsi que de la théâtralité du jeu social. Il permet la reconnaissance des ressemblances et des différences avec les autres, ce qui entraîne la constitution d'une identité collective.

Par ailleurs, il est un espace polysémique, c'est-à-dire un lieu de rencontre entre l'humain et la « nature », de divertissement et de détente, d'expression des insatisfactions sociales, de contestation des usages prévus, et de négociations entre différents groupes. Dans un tel contexte, il est souvent un lieu d'appropriation conflictuelle et devient un opérateur de la vie publique qui contribue à la construction de la citoyenneté. L'aménagement urbain, qui organise l'espace matériel public de la ville, méconnaît la légitimité de cette dynamique représentative des différents groupes sociaux.

Le design du parc urbain doit, quant à lui, composer de nos jours avec ces conflits d'usages en fonction des politiques établies. Par exemple, la volonté d'exclure les plus démunis des parcs publics a motivé, dans certains cas, le design de bancs inconfortables et les irrigations automatiques de fréquence aléatoire. Toutes ces stratégies font en sorte que les parcs urbains s'écartent de leur mission première, celle d'un espace de cohabitation commune et harmonieuse entre tous les membres d'une communauté. Au contraire, dans le processus de métropolisation, les visions sécuritaires favorisent de nouveaux espaces produits par le secteur privé qui sont dirigés vers les classes plus aisées et qui concurrencent le parc urbain. Ces centres d'achats et ces parcs à thèmes ne sont pas non plus destinés à tout le monde. C'est pour cela que, depuis toujours, l'espace public est un espace d'exclusion, et ce, en dépit du fait qu'un important fondement social soit à l'origine de la création du parc public.

Notre synthèse de la documentation consacrée aux significations du parc urbain historique à partir de différents domaines révèle que peu de travaux ont abordé cette question dans une perspective interdisciplinaire. Nous adopterons une méthodologie axée sur la construction du parc comme un espace social négocié. Nous étudierons les grandes négociations où se produisent les conflits d'usage contemporain, c'est-à-dire la négociation lorsqu'il n'y a pas d'accord entre les différentes controverses soulevées. Celles-ci sont les grandes négociations urbaines dans lesquelles agissent les urbanistes, les architectes, les architectes du paysage, les associations et les élus. Comment se construisent les échanges autour des enjeux qu'impliquent la conservation du parc historique et l'usage contemporain du parc public? Comment les parties impliquées dans les cas controversés en viennent-elles à s'entendre ou non sur une forme de compromis?

Afin de répondre à ces questions, nous avons choisi comme cas d'étude les parcs du Mont-Royal à Montréal et celui du *Paseo del Bosque* à La Plata. Tous les deux sont des exemples représentatifs du *parks movement* diffusé dans le monde vers la fin de XIX^e siècle et de son développement au cours du XX^e siècle. Inscrits dans des antécédents culturels et des contextes nationaux différents, ces parcs peuvent enrichir l'éventail des significations et des usages du parc historique appartenant à des environnements distincts.

CHAPITRE 2 :

LA CONSTRUCTION SOCIALE D'UN PROJET DANS UN CONTEXTE PATRIMONIAL : LE STADE DANS L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE ET NATUREL DU MONT-ROYAL

Article soumis à la revue *Canadian Planning and Policy - Aménagement et politique au Canada*

Introduction

Depuis les années 1980, le concept de patrimoine est passé d'une définition essentiellement centrée sur l'aspect physique (œuvre, monument, site) à une autre, davantage investie par l'adhésion sociale (Choay, 1992; Beaudet, 2000; Drouin, 2005). La société établit, par l'intermédiaire du patrimoine, un rapport collectif et stable à son histoire à travers la reconnaissance de biens matériels délimités et choisis par des spécialistes (Bourdin, 1992). Désormais, en raison d'un processus d'élargissement (typologique, chronologique et spatial) et d'une participation sociale accrue, la définition de ce patrimoine est devenue imprécise et mouvante (Gravari-Barbas, 2002). Plus que jamais, le patrimoine est le produit de divers acteurs (institutions, associations et citoyens), ayant des récits et des valeurs qui doivent composer avec des mémoires qui s'avèrent parfois parallèles, parfois convergentes.

Ces visions, fréquemment divergentes, sont indissociables du processus de patrimonialisation, c'est-à-dire du débat déterminant ce qui doit être légué aux générations futures. Leur affrontement produit, du coup, une forme de visibilité et de légitimation ainsi que d'appropriation de l'espace urbain des différents groupes sociaux voulant déterminer ce qui est à conserver, à démolir ou à *patrimonialiser*¹⁵ (Veschambre, 2002). Le conflit a ainsi pris une place grandissante dans la décision contemporaine de ce qui relève du patrimoine et de son usage (Veschambre, 2007). Il constitue donc aussi un objet privilégié pour l'analyse de la construction sociale du patrimoine (Melé, 2005). En effet, le conflit peut être considéré du point de vue de l'analyse politique des processus de participation ou de délibération, mais on peut

¹⁵ Doter d'une valeur patrimoniale.

aussi l'aborder comme une transaction sociale en s'inspirant du paradigme élaboré par Jean Remy (1996). En effet, cette notion est enracinée dans la sociologie du conflit, celle de la résolution provisoire de conflits irréductibles (Gibout et al., 2009).

Une des façons de les intégrer à la démarche d'aménagement est de renverser la perspective et de faire du conflit une composante normale, voire positive, des processus d'aménagement. Selon Jean Remy, le conflit induit une dynamique produisant de nouveaux arrangements sociaux, donc de l'innovation sociale, voire la production de liens sociaux. Ce point de vue, à l'opposé de celui qui n'y voit qu'une logique destructrice, présente le conflit comme un potentiel d'innovation puisqu'il peut conduire à la production de liens sociaux, et par ce fait même, contribuer au développement de la société (Germain, 2007).

Comme on peut le constater, aujourd'hui le patrimoine est désormais devenu le résultat d'un processus d'échanges entre différents acteurs pour en arriver à un compromis temporaire qui repose sur des valeurs qui appartiennent à notre modernité. Il ne s'agit pas que de l'histoire ou de la beauté. D'autres valeurs viennent s'y ajouter témoignant de relations plus contemporaines avec le patrimoine. Une fois réunies, ces valeurs participent à la construction sociale du patrimoine. C'est ce que cette recherche se propose d'étudier en se penchant sur la controverse soulevée par le projet d'agrandissement du stade Percival-Molson situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal (AHNMR), une parcelle du territoire de Montréal particulièrement emblématique, point de convergence entre le centre-ville et le parc du Mont-Royal où se retrouvent plusieurs institutions prestigieuses et des quartiers cossus, témoignant de l'évolution de la ville. Il se retrouve, ainsi, fréquemment associé à des controverses d'aménagement du patrimoine opposant des conceptions et des intérêts divers.

Un des derniers conflits est particulièrement intéressant, car il met en scène un équipement sportif, lui aussi emblématique à plus d'un égard, et qui témoigne bien des enjeux concernant la définition contemporaine du patrimoine. En effet, l'élargissement de la reconnaissance de la montagne en tant que lieu patrimonial a engendré une succession de constructions et d'espaces sous la protection de l'AHNMR. Un territoire qui continue à s'étendre sur ses bords. Il a ainsi soulevé plusieurs enjeux sociaux et urbains appartenant aux différentes échelles dont il est question : symbolisme et

intégrité pour celle de l'arrondissement historique et naturel, héritage historique et conservation autour du parc, emblème du football canadien à Montréal et intégration à l'environnement en ce qui a trait au stade, prestige et tranquillité pour le quartier à proximité, etc.

Ces enjeux sont priorisés de manière sélective par les différents acteurs concernés. La vision des spécialistes et des associations vouées à la défense du patrimoine et (ou) de l'environnement étant relativement bien connue et médiatisée, nous nous intéressons plutôt à la perception des riverains, spécialement ceux qui habitent le quartier appelé Milton-Parc.

Celui-ci jouit d'une localisation privilégiée. Il est situé entre le centre-ville et le pied de la montagne, à proximité de tous les services, dont l'Université McGill et son stade. Dans les années 1960, le militantisme des citoyens a empêché la destruction massive de ce quartier menacé par un vaste projet de rénovation urbaine (Drouin, 2005). Les résidants ont d'ailleurs créé le plus important projet de coopératives d'habitation en Amérique du nord, la Communauté Milton-Parc. L'expérience de ces luttes en ce qui a trait au patrimoine a aguerris la participation des résidants et leurs associations qui ont joué un rôle actif dans les échanges concernant l'agrandissement du stade Percival-Molson.

En effet, ce projet a donné lieu à de multiples transactions dans un contexte très balisé sur le plan des procédures, mais où a quand même prévalu une large marge de manœuvre des acteurs. « *Le besoin contemporain du patrimoine* » (Di Meo, 2008) soulève des enjeux d'appropriation de plusieurs acteurs, avec des rapports de force, qui constituent le patrimoine instable d'aujourd'hui. Nous nous interrogeons ici sur la question des enjeux que le projet suscite pour les résidants de proximité et sur les significations mises en évidence par le processus d'échange.

Les controverses autour des objets patrimoniaux

Les années 1980 marquent le début d'un processus de patrimonialisation accélérée d'objets et d'événements auparavant banals. Cette propension au « tout patrimonial », qualifiée aussi d'engouement pour le patrimoine des dernières décennies (Di Meo, 2008) fut d'abord accompagnée par la multiplication de désaccords, dans un premier temps, entre les tenants d'une vision axée sur des monuments traditionnels et ceux

défendant le « patrimoine concret » de la mémoire collective. Ce dernier s'est éloigné des paramètres classiques, faisant partie du patrimoine des objets ainsi que des événements le plus proches de chaque groupe à la recherche d'une identité (Neyret, 2004). Il n'est donc pas étonnant que les conflits entourant des critères de sélection, d'aménagement et d'utilisation du patrimoine se soient multipliés.

L'histoire de la protection d'éléments patrimoniaux qui se trouvent sur la montagne est riche d'exemples de rebondissements. Chaque fois qu'un nouveau projet l'a menacé, de vives controverses ont été déclenchées. Chacune d'elles a cependant fait évoluer les dispositifs entourant sa protection ainsi que la place faite à la participation publique. Celle-ci fut institutionnalisée par l'Office de consultation publique, en 2002, en vertu de l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal.

En 2005, fut adopté le décret créant l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal (AHNMR) en vertu de la Loi sur les biens culturels. Celui-ci établit que toute action sur ce territoire doit être autorisée par le ministre de la Culture et des Communications. La même année, la Ville a mis sur pied la Table de concertation du Mont-Royal¹⁶ afin de protéger la montagne. En 2009, la Ville met à jour, avec le concours de la Table de concertation, le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Ce plan est le document municipal de référence pour encadrer les projets sur la montagne et pour protéger ses multiples patrimoines. Dans le cas des grands ensembles institutionnels, comme les universités de la montagne et l'Oratoire Saint-Joseph, leurs plans de développement sont sujets à une démarche de planification concertée. À la base des plans proposés et soumis à la consultation publique, la planification vise à établir des accords de développement afin que des règlements propres à chaque territoire concerné soient adoptés par la Ville. Tout ceci n'empêche pas que les projets et les controverses s'y poursuivent.

¹⁶ Celle-ci réunit des représentants des arrondissements et municipalités qui ceignent le mont Royal (Ville-Marie, Plateau-Mont-Royal, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Westmount), des propriétaires institutionnels (Universités McGill et de Montréal, les Hôpitaux Royal-Victoria, général de Montréal et l'Hôtel-Dieu, les cimetières, l'Oratoire Saint-Joseph, les collèges Notre-Dame et Jean-de-Brébeuf, la Défense nationale) des groupes associatifs (Héritage Montréal, les Amis de la Montagne et Conseil régional de l'environnement), des intervenants municipaux et gouvernementaux ainsi que des observateurs.

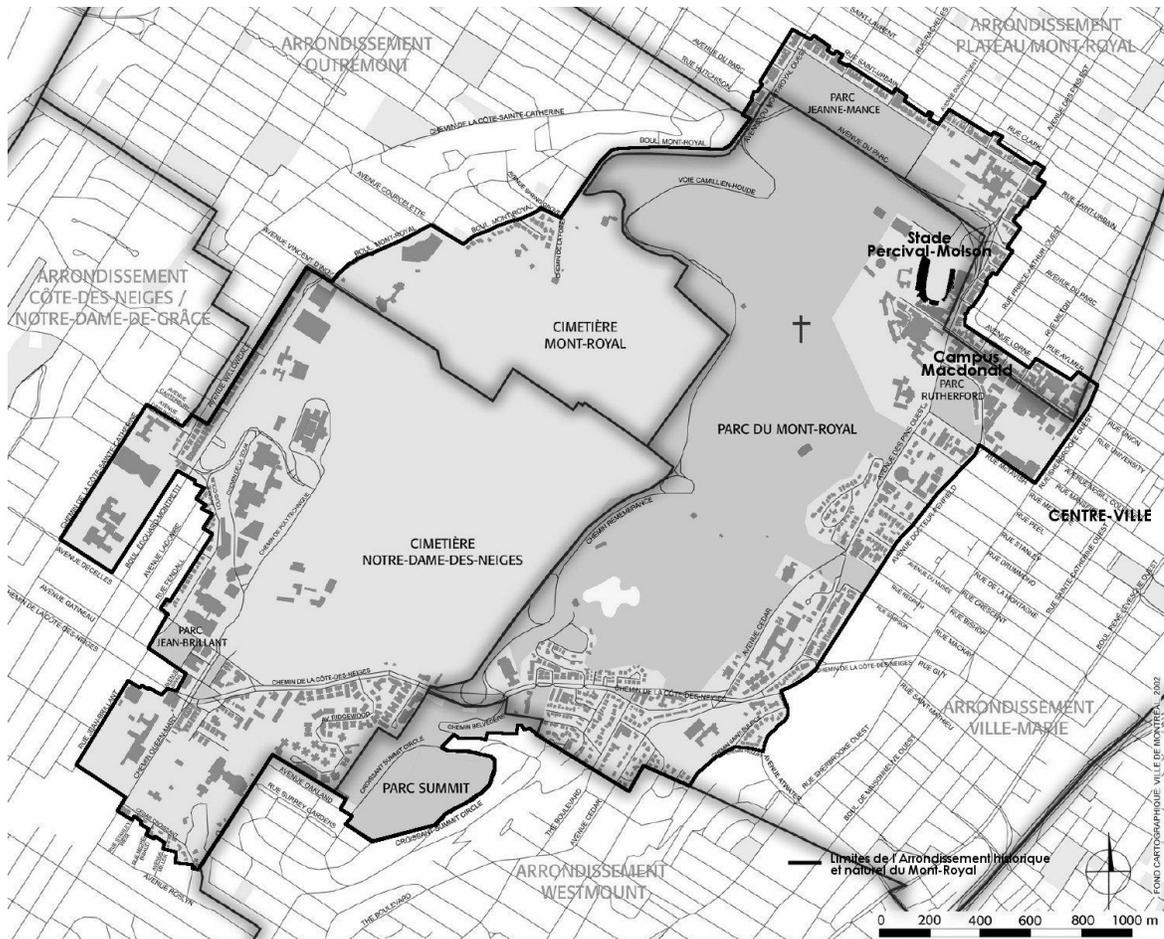


Figure 2.1 : Territoire de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

Source : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Georges Simmel (1995, [1903]) interprète le conflit comme une forme d'interaction qui renforce la cohésion d'un groupe, c'est-à-dire comme une forme positive de socialisation qui révèle, du coup, l'espace d'action dans lequel s'affrontent les opposants (Germain, 2005). En effet, les controverses en aménagement s'avèrent des occasions privilégiées pour observer des systèmes d'action sociale permettant de comprendre leur inscription spatiale à l'intérieur d'un territoire donné. Le conflit devient ainsi révélateur des processus transactionnels. Il constitue le point de départ du paradigme de la transaction sociale, défini par Blanc comme

«...ce qui permet de trouver des accommodements sur ce qui n'est pas négociable et d'élaborer des compromis qui, sauf exception, ne débouchent pas sur un accord complet ou un consensus mais qui permettent une coopération conflictuelle » (Blanc, 1998 : 224).

La transaction sociale est ainsi un processus permanent de régulation qui aboutit à des compromis provisoires et renégociables où on ne parvient jamais à mettre un point final à moins d'imposition par un tiers. En outre, elle met au centre le jeu des acteurs en présentant un mode de compréhension du changement social qui privilégie le niveau de la vie quotidienne et qui a comme unité d'analyse l'action réciproque. Elle est donc une référence analytique et interprétative du fait social qui permet d'aborder de façon créative les incertitudes contemporaines (Blanc et Mormont, 1996).

Articuler la liberté de l'acteur et les contraintes du système est aussi l'objectif théorique de la sociologie des organisations de Michel Crozier et Friedberg, dont les concepts de négociation et de stratégie sont centraux. Cependant, cette dernière présuppose l'existence d'un état d'équilibre dû au respect d'un certain nombre de règles du jeu structurant les stratégies des joueurs et les rapports que ceux-ci entretiennent les uns avec les autres au sein de l'organisation (Crozier et Friedberg, 1971). Supposant une relation entre des acteurs égaux, le conflit se résout quand ce point d'équilibre est atteint. La transaction sociale, tout en s'appuyant sur la sociologie des organisations, fait place aux désaccords sur les règles du jeu dans une relation caractérisée par l'inégalité. Elle implique une séquence temporelle avec des compromis provisoires qui engendrent une satisfaction partielle pour les parties en conflit. Ainsi, quand l'occasion favorable survient, ceux-ci sont remis en cause (Blanc, 1992).

La transaction sociale, selon Remy (1996), est un paradigme qui part de l'échange social connoté au niveau analytique par la négociation. Il y a donc un métissage entre les notions d'échange et de négociation, toutes deux constitutives du fait social, dont l'articulation se présente comme un élément clé pour comprendre les processus du quotidien. La transaction sociale cherche à intégrer les caractéristiques de l'échange social et de la négociation afin de mieux comprendre la réalité sociale. La négociation relevant d'une logique utilitariste, puisqu'il s'agit d'un affrontement des intérêts, est un processus formel qui aboutit à un accord. Par contre, l'échange appartenant au registre du symbolique et concernant des valeurs, est plus informel et la compensation n'est pas immédiate ni équivalente. La transaction sociale attire ainsi l'attention sur les jeux multiples entre le rationnel et l'affirmation de sens, le formalisé et le diffus, le continu et le discontinu, l'interaction et l'interdépendance (Blanc, 1992).

La transaction sociale est un processus, une séquence d'ajustements réciproques où la variable temporelle est importante et dans lequel le dénouement n'est pas

prédéterminé. Elle est aussi un produit parce qu'elle correspond à l'invention d'un compromis de coexistence aboutissant généralement à un renouvellement du sens de la dynamique sociale et des façons de l'aborder (Remy, 1992). Il s'agit d'une notion qui est reconnue comme féconde « ... pour analyser les relations complexes entre acteurs aux intérêts opposés, surtout lorsqu'elles font intervenir à la fois la société civile et l'État » (Blanc, 1992).

Elle nous semble donc tout à fait appropriée, comme procédure exploratoire, pour comprendre le processus entourant la définition de ce qui relève du patrimoine et de son aménagement. Tout ceci est bien illustré par le processus d'aménagement d'un dossier controversé et complexe dans l'AHNMR où la participation sociale a joué un rôle grandissant : le cas du projet d'agrandissement du stade Percival-Molson de l'Université McGill.

Un stade professionnel à proximité d'un quartier historique

Percival Molson est le plus vieux stade de football universitaire et professionnel de Montréal. Ce sport est introduit au Canada par des officiers britanniques qui disputaient des joutes avec les étudiants de l'Université McGill (Lemay, 2006). En 1868, la fondation du Montréal Football Club, devenu les Alouettes en 1946, marque la reconnaissance sportive du football canadien. D'abord perçu comme marginal dans le « *royaume du hockey* », le football a pris une place grandissante dans les mœurs des Canadiens-français, peu attirés par ce « *sport d'Anglais* » jusqu'à l'arrivée des Alouettes. Maintenant, le football professionnel est considéré comme un élément fédérateur du pays (Lemay, 2006). La grande tradition du football de l'Université McGill occupe ainsi une place importante dans l'histoire de la culture sportive de la ville. C'est une culture d'appartenance exprimée en termes de club qui ignore les fractures sociales, politiques et linguistiques (Sénécal, 1996). De ce point de vue, les Alouettes sont devenus un point de convergence dans une ville traversée historiquement par de grandes divisions linguistiques et culturelles.

Par ailleurs, le stade Molson fait partie du campus McGill qui, en plus des bâtiments universitaires, est un grand espace vert situé au centre-ville, un repère dans le paysage urbain de Montréal. En fait, il agit comme une charnière entre le quartier des affaires au cœur de la ville et le parc du Mont-Royal.

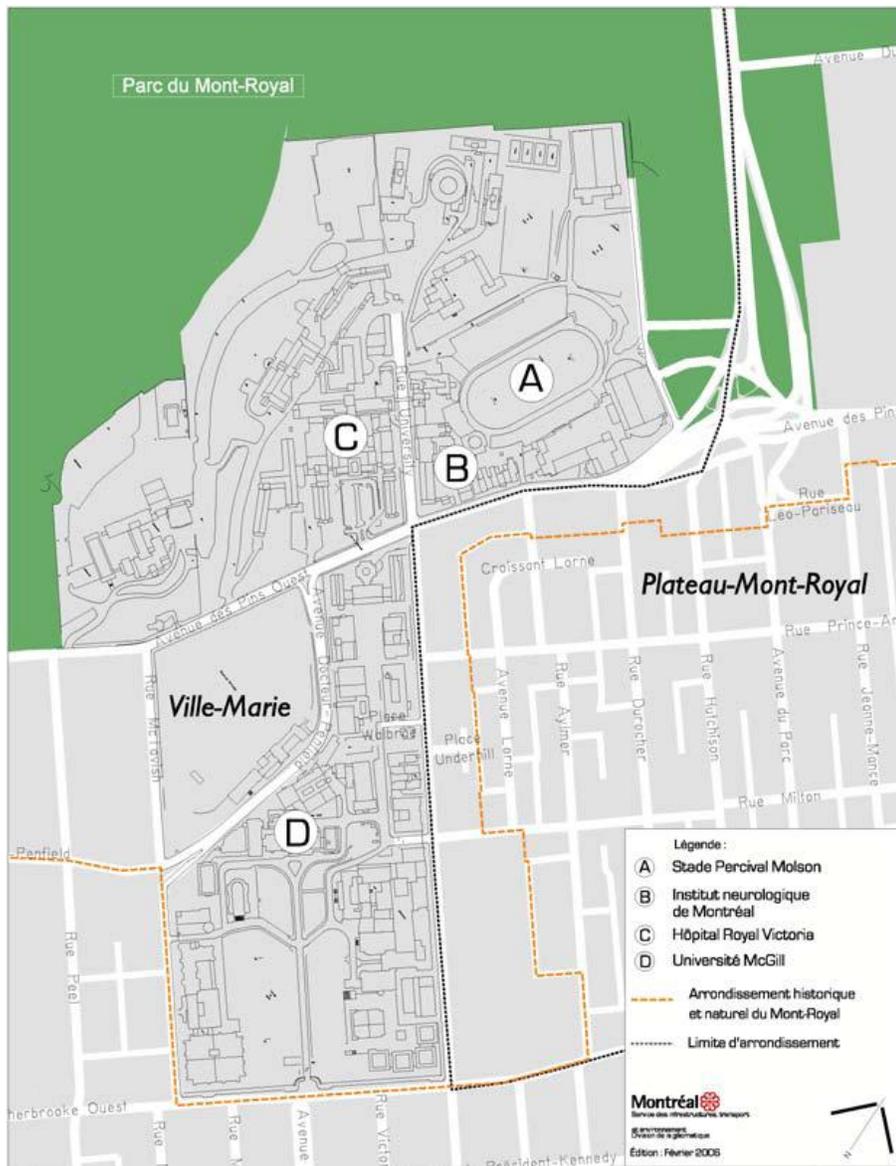


Figure 2.2 : Localisation du stade Percival-Molson

Source : D'après le *Plan de l'arrondissement de Ville-Marie*, Ville de Montréal, Service des infrastructures, transport et environnement, Division de la géomatique

Le stade Percival-Molson fut construit sur le flanc du Mont-Royal en 1920 selon les plans de Percy Erskine Nobbs¹⁷, un de plus prestigieux architecte du début de XX^e siècle et alors professeur de design à l'école d'architecture.

¹⁷ Originaire d'Écosse, Nobbs a adapté les principes du mouvement anglais Arts and Craft au Canada et a réalisé une œuvre qui le place parmi les plus grands architectes de la première moitié du XX^e siècle (Wagg 2002).



Figure 2.3 : Stade Percival-Molson, 1919
Source Services des archives de l'Université McGill

En 1997, les Alouettes déménagèrent au stade McGill lors du match de demi-finale de la division Est. Jusqu'à ce jour, le Stade Olympique était son terrain de jeu. Cependant, un concert du groupe U2 prévu depuis longtemps força l'organisation des Alouettes à trouver un autre stade où l'équipe pourrait jouer. La direction du club a finalement opté pour le stade de McGill quoiqu'il y ait eu, déjà à ce moment, des signes évidents de détérioration. Les Alouettes ont donc entrepris des travaux de rénovation. Depuis 1999, ils ont travaillé à l'agrandissement de leur stade, dont une première phase¹⁸, achevée en 2003, aura coûté 13,3\$ millions en subventions fédérales, provinciales et municipales¹⁹. La deuxième étape fut la construction d'une entrée principale du côté Est, la mise en place d'un écran de 7 mètres de haut sur 12 mètres de large avec une hauteur totale de 19,40 mètres, et la création de 18 loges et l'ajout de 5000 sièges dans les tribunes Sud, Nord-est et Est, tout ceci afin d'accroître sa capacité de 25%. Le stade rénové offre aussi de nouveaux systèmes de son et d'éclairage et de nouvelles voies d'accès.

¹⁸ Elle a compris la démolition et la reconstruction des vestiaires sous les estrades sud, la démolition et la reconstruction des différentes concessions sous les estrades nord ainsi que la démolition et la reconstruction de la galerie de presse sur les estrades nord (Conseil municipal, 14-03-2006).

¹⁹ http://fr.montrealalouettes.com/page/tickets_percival.(consulté le 2 août 2006).

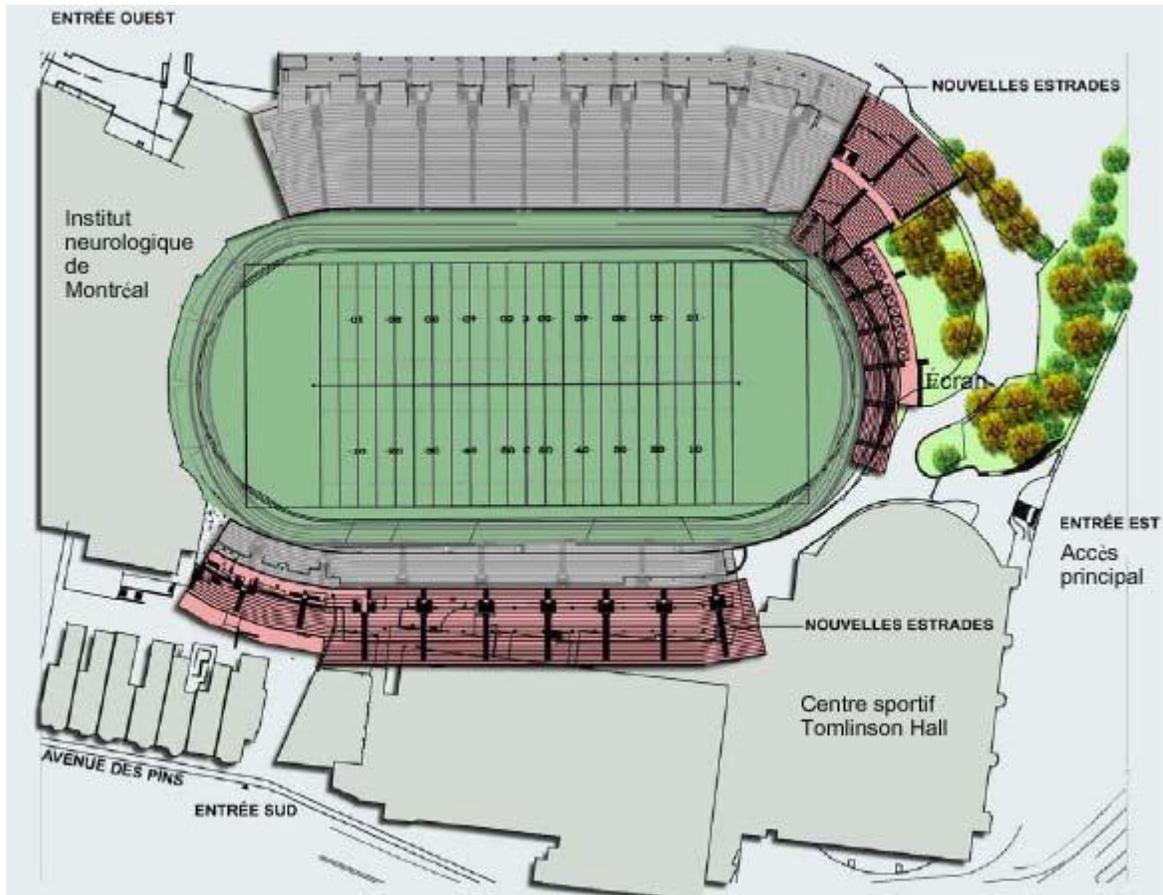


Figure 2.4 : Le projet d'agrandissement

Source : D'après le *Projet d'agrandissement du stade Percival-Molson, volet intégration architecturale et aménagement paysager*, Les Alouettes de Montréal, mai 2006, doc. 5.4, p. 5

Ces transformations sont parties des changements qui se sont produits autour de l'AHNMR au cours du siècle dernier. Notamment, celui du quartier Milton-Parc situé à l'est du campus de l'Université McGill et tout juste en face du stade. Il s'agissait d'un ancien quartier bourgeois anglophone faisant partie du Golden Square Mile auquel les promoteurs immobiliers incorporèrent de nouveaux types de construction résidentielle. Les maisons en rangée, construites entre 1880 et 1890, permirent d'obtenir une densification de l'édification²⁰. La crise de 1929, engendrant la dénomination ghetto McGill en raison du départ des familles et de l'arrivée des étudiants, signale le début du déclin. Plus tard, dans les années 1970, ce quartier est devenu un symbole du

²⁰ Commission des biens culturels du Québec. 2005. *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal*.

militantisme des citoyens opposés au plan de rénovation urbaine qui comprenait la construction du complexe d'habitations de La Cité Concordia. Celle-ci prévoyait raser le secteur en entier mais fut limitée à quatre tours dont la réalisation a tout de même nécessité la démolition de 235 maisons (Drouin, 2005).

Les résidants du quartier et les militants du mouvement patrimonial sont devenus les promoteurs de la réhabilitation de centaines d'habitations datant du siècle dernier. Ceci a été à l'origine, en 1987, de la plus grande coopérative d'habitation au Canada et de la fondation des plus importantes associations de sauvegarde comme Héritage Montréal, la Société du patrimoine urbain de Montréal, Sauvons Montréal et de la Société d'amélioration Milton-Parc dédiées au quartier (Confédération québécoise des coopératives d'habitation, s.d.; Drouin, 2005; Germain, 1988). Le processus de gentrification s'est du coup enclenché, entraînant une importante hausse des prix des loyers et la transformation de plusieurs édifices en condos de luxe.

Aujourd'hui, Milton-Parc est un quartier mixte multiethnique habité par des étudiants, des familles et des retraités (Ville de Montréal, 2001). C'est un milieu résidentiel très mobilisé avec un fort engagement civique relié à son environnement physique. La réaction et l'implication de ses résidants face au projet d'agrandissement du stade ont donc des chances d'avoir des répercussions significatives.

Méthodologie

Nous avons effectué des entretiens semi-dirigés auprès des habitants mobilisés, majoritairement du quartier Milton-Parc, entre avril et juillet 2008. L'échantillon de type intentionnel est composé de résidants et de membres des associations, intervenant dans le cas controversé, ainsi que de professionnels choisis en fonction de leur expertise, de leurs responsabilités institutionnelles et de leur implication dans la controverse. Ainsi, ont été interviewés des autorités, des fonctionnaires municipaux (élus, professionnels des directions d'aménagement urbain et des grands parcs), des représentants des associations et des institutions qui siègent à la Table de concertation du Mont-Royal, des formateurs d'opinion présents par exemple dans les médias et des experts du patrimoine.

Plusieurs sujets ont été abordés lors de ces entretiens : les significations du parc du Mont-Royal pour chacun des interviewés, des enjeux techniques, des contraintes et

des négociations dans la prise de décisions concernant leur quartier. Les objectifs poursuivis étaient de connaître les valeurs attribuées à la montagne, au parc et au quartier historique, leur degré de satisfaction en ce qui concerne la participation dans le processus d'approbation de nouveaux aménagements, et leur avis en ce qui a trait aux évolutions futures.

Les entrevues enregistrées ont été d'une durée approximative de 90 minutes. Ces enregistrements ont permis de repérer les sujets qui ressortent le plus fréquemment afin de mesurer leur importance, sachant bien, toutefois, que les silences et les *non-dits* peuvent être aussi significatifs. Des citations de ces entretiens ont aussi été transcrites.

Nous nous sommes également basée sur l'analyse de différents documents : mémoires présentés dans le cadre de la consultation publique, transcriptions des assemblées, documents officiels de la Ville de Montréal et articles de la presse locale. Pour l'ensemble des journaux, nous avons retenu les textes des journalistes comme des éditoriaux et des chroniques, le courrier des lecteurs et les articles d'opinion.

Les acteurs concernés par l'AHNMR

Le caractère patrimonial de la montagne légitime les multiples acteurs mobilisés par son processus d'aménagement. Considérant le rôle incontournable du patrimoine dans la gestion de la ville, les décisions qui le concernent sont, à l'heure actuelle, le produit d'un processus participatif qui mobilise des institutions, différents organismes préoccupés par les enjeux en question et même des associations de résidants et de citoyens. Les différents points de vue, comme ceux des habitants vivant à proximité de sites patrimoniaux, ont été les derniers à être introduits de façon formelle dans ce débat. C'est le résultat des dernières décennies au cours desquelles, de manière corrélative à l'élargissement de la notion de patrimoine et à l'évolution des processus d'administration, de nouveaux protagonistes se sont intégrés dans les démarches patrimoniales (Veschambre, 2002). Ils ont, du même coup, remis en cause le monopole des spécialistes. Tout ceci est bien illustré par le dossier à l'étude dans lequel plusieurs acteurs ont joué un rôle.

D'abord, il s'agit de l'équipe de football des Alouettes de Montréal qui a déclenché le conflit de façon effective, car d'après le propriétaire de l'équipe Robert Wetenhall, le

manque de rentabilité menaçait la survie du club. Celle-ci dépendait du projet qui nous occupe (Champagne, 2006). À la nécessité d'augmenter leurs revenus et de consolider leur présence à long terme, les Alouettes ajoutent les avantages que le stade Molson détient :

« centre-ville, proximité de l'action, convivialité, cachet historique et emplacement exceptionnel sur le Mont-Royal » (Les Alouettes de Montréal, 2006).



Figure 2.5 : Derrière les tribunes, les édifices du centre-ville montréalais



Figure 2.6 : Vue de la tribune nord adossée au parc du Mont-Royal

Tout ceci motive leur décision d'y rester et de délaïsser le stade olympique. À leur avis, il y a aussi, une série d'avantages pour la communauté : diminution de la circulation dans le quartier situé au Sud du stade, création d'une entrée principale qui regrouperait tous les services du côté Est, promotion des transports en commun, des déplacements pédestres et cyclistes, amélioration de la vue sur le Mont-Royal.

Cette argumentation, partagée par les partisans des Alouettes et la Chambre de commerce de Montréal métropolitain²¹ (CCMM), évoque aussi les retombées économiques des matchs, la notoriété du club de football et le rayonnement dont Montréal bénéficierait. Ils allèguent, également, la volonté des spectateurs de voir les matchs dans l'environnement unique du Mont-Royal et de l'appartenance du stade au centre-ville où il est présent depuis 87 ans (Krol, 2006). Toutefois, le projet est loin de faire l'unanimité. Les avis sont partagés. Pour la plupart, ce sont les demandes d'améliorations qui l'emportent.

Par ailleurs l'Université McGill, propriétaire du stade, est restée en retrait pendant tout le processus d'approbation du projet. Ceci pourrait être interprété comme un besoin pour l'Université de trouver de nouveaux espaces lui permettant d'aménager ses facultés dans son emplacement historique, le centre-ville tant convoité.

En ce sens, le président et chef de la direction du processus d'approbation du projet, Larry Smith, soutient que : « *The stadium, quite frankly, was an embarrassment to (McGill) University. It has run itself into disrepair* » (Zurkowsky, 2010).

L'agrandissement du stade Percival-Molson irait ainsi à l'encontre des intérêts de ladite université, ce qui expliquerait son retrait. Cette attitude dérange les voisins qui lui demandent une position publique et claire. Qui plus est, ils veulent un engagement sur le fonctionnement du stade ainsi qu'à l'égard du quartier.

En ce qui a trait à l'administration municipale, l'avis du Conseil de l'arrondissement de Ville-Marie souligne le caractère identitaire du stade sous deux aspects chers aux citoyens : d'une part, l'attachement à l'équipe des Alouettes de Montréal et d'autre part, l'appartenance au Mont-Royal. Cela dit, le Conseil soulève les problèmes qui concernent le traitement architectural, la circulation, l'aménagement et la protection du

²¹ Regroupement de différentes entités du milieu d'affaires de la métropole.

paysage²². En fait, le projet ne recueille pas l'accord des conseils et des comités de la Ville. Le Conseil du patrimoine de Montréal²³ émit des réserves et proposa de ne pas réaliser le projet selon les plans premiers. Le Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme proposa, quant à lui, de revoir le projet étant donné qu'il présentait une opportunité exceptionnelle pour la Ville, les Alouettes et l'Université McGill d'élaborer un projet exemplaire.²⁴ Toutefois, le Comité consultatif d'urbanisme émit un avis favorable à la demande.

Cette opinion fut aussi partagée par les Amis de la montagne²⁵ qui apprécient la démarche entreprise par les Alouettes en intégrant des consultations avec des associations et des groupes de citoyens dans l'élaboration du projet pendant plus de cinq ans. Ils ont appuyé l'agrandissement en ajoutant les suggestions suivantes : réduction des impacts de l'écran, compensation des surfaces boisées à même les stationnements du secteur, implication accrue de l'Université McGill, adoption d'un protocole sur l'utilisation du stade.²⁶ Par contre, Héritage Montréal n'a pas appuyé ce projet²⁷, doutant de la pertinence d'agrandir un tel équipement à des fins autres qu'universitaires et exigeant, s'il devait néanmoins se réaliser, une très haute qualité d'intégration du projet dans le paysage, évoquant : «la dimension historique et mémorielle du site avec l'histoire du sport à Montréal et au Canada»²⁸.

La position d'Héritage Montréal se basait aussi, d'une part, sur l'appartenance du projet au domaine privé tout en se trouvant dans un environnement institutionnel et, d'autre part, sur les garanties insuffisantes des institutions en ce qui concerne l'usage et l'impact sur le paysage du secteur. Quant au Conseil régional de l'environnement de

²² Ville de Montréal. Office de consultation publique. *Sommaire décisionnel du conseil municipal*, [www.ocpm.qc.ca] (consulté le 8 août 2006).

²³ Le Conseil du patrimoine de Montréal détient un rôle de conseiller et d'aviseur sur toute question relative à la protection et à la mise en valeur du patrimoine à la Ville

²⁴ Ville de Montréal. Office de consultation publique. *Avis du Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme*, [www.ocpm.qc.ca] (consulté le 10 août 2006).

²⁵ Les Amis de la montagne fut fondé, en 1986, par des citoyens et diverses associations pour protéger et mettre en valeur le Mont-Royal en privilégiant l'engagement de la communauté et l'éducation à l'environnement.

²⁶ <http://www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/P09/8i.pdf>

²⁷ Héritage Montréal est un organisme privé, indépendant et sans but lucratif, fondé en 1975, qui œuvre à promouvoir et à protéger le patrimoine architectural, historique, naturel et culturel des communautés du Québec.

²⁸ Ville de Montréal. Office de consultation publique. *Note sur le projet d'agrandissement du Stade Percival-Molson*, [www.ocpm.qc.ca] (consulté le 28 août 2006).

Montréal²⁹ (CRE-Montréal), il se préoccupait du caractère naturel du site protégé³⁰ en soulevant la valeur paysagère du boisé touché par le projet. De même, il a soulevé le paradoxe consistant à autoriser cet agrandissement alors que la Ville s'investissait dans le réaménagement « vert » de l'échangeur Des Pins, mettant ainsi en cause les nouvelles règles du jeu. Pour le CRE, l'intégrité de la montagne et la rareté des derniers boisés exigent une protection absolue.

Négociations, échanges et attachement

Les Alouettes ont œuvré à deux niveaux parallèles : d'une part, la démarche formelle d'aménagement auprès de la Ville et, d'autre part, l'échange avec des élus, des résidents et des associations. La démarche formelle se présente comme une négociation entre deux parties principales, soit les représentants de la municipalité et ceux des Alouettes qui désirent l'obtention du permis pour l'agrandissement du stade où ils ont établi leur résidence. C'est une négociation entre deux parties actives qui, de surcroît, implique d'autres acteurs sociaux encadrés par cette démarche.

En 2005, la négociation technique du projet avec le dépôt de la demande de permis d'agrandissement dans l'arrondissement de Ville-Marie débutait. À ce moment s'entamaient des discussions relatives aux caractéristiques architecturales et urbanistiques du projet entre les services municipaux concernés, les comités aviseurs et le promoteur. Il s'agit d'un processus qui engage, essentiellement, des fonctionnaires municipaux afin de satisfaire aux exigences réglementaires.

Ensuite, une négociation entre les deux parties actives, impliquant d'autres acteurs sociaux compris dans ce processus, a eu lieu. La dynamique d'échange qui s'est produite entre ces différents acteurs a été accompagnée par des gestes posés par des groupes intéressés ayant des contacts privés avec des autorités de la Ville ainsi qu'avec le ministre responsable des sports. De plus, l'équipe du promoteur a tenu des réunions avec différentes associations.

²⁹ En 1996, le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) se constitue à partir d'un rassemblement d'organisations « vertes », c'est-à-dire préoccupées par le maintien et la réhabilitation des espaces naturels.

³⁰ Ville de Montréal. Office de consultation publique. *Mémoire du conseil régional de l'environnement de Montréal*, [\[www.ocpm.qc.ca\]](http://www.ocpm.qc.ca) (consulté le 28 août 2006).

Le stade Percival-Molson, comme stade universitaire, ne semblait déranger personne. Sa transformation en stade professionnel, avec le retour des Alouettes et les répercussions entraînées par son utilisation, a changé la donne. Ainsi est-il devenu un enjeu majeur pour les riverains et certaines associations de protection du patrimoine et de l'environnement. En fait, ce projet d'agrandissement est la deuxième étape d'un processus qui valide, en lui-même, l'utilisation professionnelle du stade. C'est pour cette raison que les Alouettes constituent l'acteur actif du conflit tandis que l'Université McGill, malgré le fait qu'elle en soit la propriétaire, demeure en retrait.

Durant l'élaboration de la deuxième phase du projet, soit entre 2005 et 2006, l'équipe du promoteur a fait plusieurs présentations : aux dirigeants de l'arrondissement de Ville-Marie, au Comité ad hoc d'architecture et urbanisme, au Conseil du patrimoine, au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et à la Commission des biens culturels. Pendant plus de cinq ans, à chacune des étapes de l'élaboration du projet, des échanges informels ainsi que des visites du site avec les Amis de la montagne et des groupes de résidents ont eu lieu. Afin de répondre aux inquiétudes, l'équipe de professionnels en aménagement fut complétée et certains éléments paysagers furent améliorés. Par la suite, trois révisions majeures des plans et des approches ont été réalisées.

Quoique le projet d'agrandissement dépasse la hauteur maximale établie dans le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (23 m) ainsi que dans le Règlement sur le développement du campus de l'Université McGill, l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal autorise le Conseil de la Ville à adopter un règlement permettant la réalisation du projet tout en prescrivant que l'Office de consultation publique (OCPM)³¹ doive tenir une consultation sur un tel projet de règlement.

En 2006, après avoir publié un avis dans les journaux et distribué près de 25 000 dépliants annonçant la tenue d'audiences publiques, ces dernières ont été organisées par l'OCPM. Une vingtaine de mémoires présentant les nuisances à l'occasion des matchs de l'équipe ainsi que la préoccupation de l'intégrité de la montagne et les impacts du projet y ont été présentés. Dans son rapport, l'OCPM recommanda donc la

³¹ L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été créé par l'article 75 de la Charte de la ville de Montréal. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la ville de Montréal, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif (<http://www2.ville.montreal.qc.ca/ldvdm/jsp/ocpm/ocpm.jsp?laPage=mandat.jsp>) (consulté le 17 juillet 2009).

création d'un comité de concertation permanent comprenant principalement les résidants, la Ville, l'Université McGill et les Alouettes afin de compléter les efforts réalisés par ces derniers pour entretenir un dialogue avec les résidants.

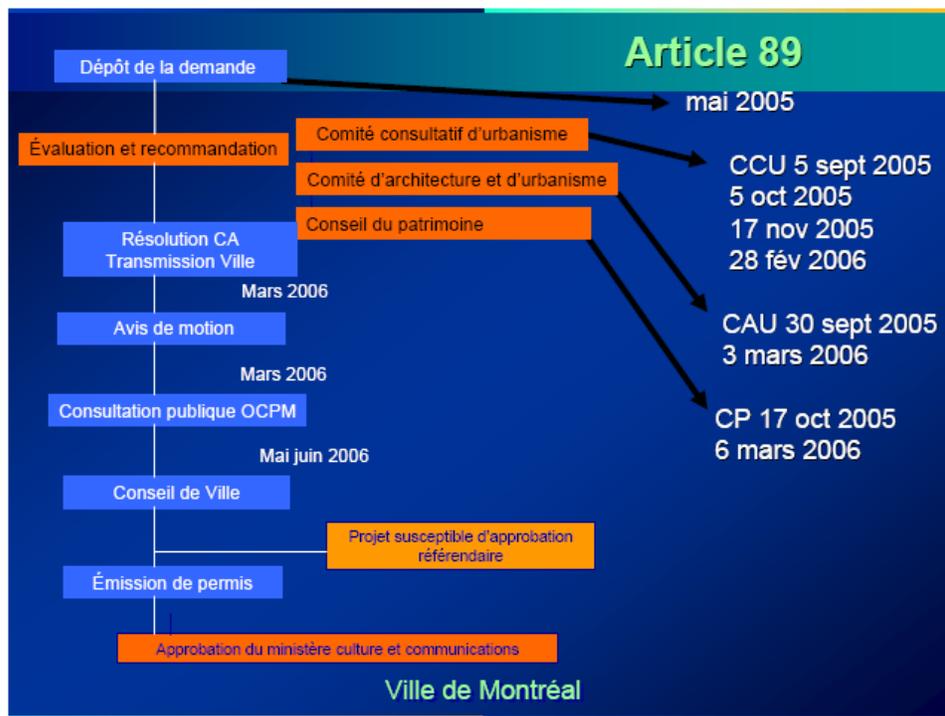


Figure 2.7 : Processus d'approbation du projet du stade Percival-Molson

Source : Ville de Montréal

Les riverains ont eu la possibilité d'intervenir formellement à deux moments soit pendant la consultation publique, soit durant le processus référendaire qui aurait pu déboucher sur un référendum. En fait, la consultation a été suivie par l'ouverture d'un registre où ont été consignées les signatures des riverains opposés à l'agrandissement afin d'organiser la tenue d'un référendum permettant d'empêcher l'adoption du projet si plus de 10% des résidants (191 citoyens) s'y opposaient. Or on n'a réussi à réunir que 81 signatures. Quoi qu'on en dise, l'opinion des voisins est nuancée, plusieurs des résidants se sentent frustrés par l'approbation du projet, alors que pour d'autres l'appel à la consultation leur a permis de devenir partenaires, a consolidé leur sentiment d'appartenance à leur quartier et à la ville, et a contribué à l'exercice d'une gestion plus

démocratique de l'environnement urbain. Dans cette perspective, il s'agit d'un certain partage de pouvoir qui encourage la participation citoyenne.

À cette étape, le projet était cependant déjà accepté par la Ville et suscitait une certaine méfiance en raison de son cheminement avant que la consultation publique permette la participation de résidants, engendrant ainsi des préoccupations et des critiques. Pourtant, elles n'ont pas été suffisantes pour stopper l'approbation de l'agrandissement. C'est pourquoi plusieurs voisins ont demandé de mieux connaître leurs droits et la manière de les exercer, et souhaité des ajustements dans les processus, soit le moment le plus opportun pour la participation citoyenne, soit la définition des zones concernées dans le processus référendaire ou la durabilité des compromis. D'après eux : « *The system is obviously flawed and it has to be changed. The rules that govern how to oppose borough projects are unclear and complicated* » (Gyulai, 2010). En fait, ce système constitue une sorte d'apprentissage qui leur permet de mieux se préparer pour une prochaine fois. Par conséquent, les liens entre les résidants se raffermissent : « on apprend, on apprend toujours ». (Entretien, résidant du quartier).

Les enjeux soulevés par le projet

Les enjeux du projet ne font pas, non plus, l'unanimité comme cela se dégage des entretiens, des mémoires et de l'exposition de citoyens et des associations de riverains à l'occasion des audiences publiques tenues par l'OCPM. Celles-ci constituent une arène institutionnalisée qui légitime la participation citoyenne en dépit du fait que les conclusions de la commission ne soient prises qu'à titre de recommandations et en conséquence, avec une capacité de changement limitée.

Cette consultation attira près de deux cents personnes dont des résidants des quartiers Milton-Parc et Plateau-Mont-Royal ainsi que des citoyens engagés et des amateurs des Alouettes. Ils ont présenté une quarantaine d'interventions, pour la plupart venant des résidants et des associations de quartier³² auxquelles nous avons ajouté des extraits des entretiens. Celles-ci ont été principalement formées par des propriétaires réunis dans les années 1980, durant le processus de gentrification des quartiers, afin de s'opposer à de nouvelles interventions et d'améliorer les mobiliers

³² Office de consultation publique de Montréal. 2006. Rapport de consultation publique. (<http://www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/P09/Rapport.pdf>) (Consulté le 19 septembre 2006)

urbain dans l'espace public ainsi que les services. «... On s'est rassemblé pour la protestation... ». (Entretien, résidant du quartier)

Les associations ont développé un esprit communautaire qui relie les résidants entre eux. Elles ont acquis une longue tradition d'action collective qui a renforcé la vie du quartier. Elles jouissent désormais de l'expérience et des activités des acteurs engagés, des résidants qui ont choisi d'habiter dans ce milieu qu'ils caractérisent comme «... un quartier tellement bien situé, la montagne, à deux pas du centre ouest, l'avenue du Parc, les universités qui donnent toujours un certain apanage...» Bref, pour eux, c'est « ... la campagne au centre-ville... ». (Entretien, membre de l'association du quartier).

D'ailleurs, ils invoquent son caractère calme, familial et convivial, sa qualité de vie et sa proximité du parc du Mont-Royal. La nature est donc à la base de l'attachement que la population voue à ce lieu. C'est ce qui expliquerait pourquoi cette collectivité y demeure en permanence. En somme, « *It is a very unique neighborhood* ». (Entretien, résidant du quartier). Pour eux, éviter la dégradation de la vie dans ce quartier résidentiel est primordial.

En ce qui a trait aux citoyens, ils ont été mobilisés pour leur engagement envers la montagne, comme patrimoine naturel et culturel. L'impact sur le Mont-Royal et son environnement font partie de l'intérêt public qui motive le refus total du projet pour certains d'entre eux. D'autres, au contraire, appuient le projet, avec enthousiasme, moyennant certaines améliorations : « Je serais même heureux de cette amélioration à une infrastructure urbaine située dans un très beau lieu ». (Intervention lors de l'audience de consultation publique, citoyen de Montréal). Un fan des Alouettes a exposé les avantages possibles pour la métropole : « ...une ville excitée avec l'épanouissement d'une équipe qui nous amène la fierté d'avoir les Alouettes de Montréal ». (Intervention lors de l'audience de consultation publique, citoyen de Montréal). D'autres soulignent le caractère social du sport dans l'évolution de la ville :

« Ça prend des projets rassembleurs à Montréal... le sport, c'est rassembleur. C'est rassembleur quelle que soit ta couleur, ta religion, ton appartenance »...« Moi, je demande un acte d'humilité aux résidants du quartier. Et je comprends fortement les revendications qu'ils ont faites ce soir...on ne peut pas retrouver cette espèce de ville-dortoir de 1968 dans le

Mont-Royal...C'est le centre-ville de Montréal ici...Ce n'est pas fini les projets dans le centre-ville. Ça va continuer ». (Intervention lors de l'audience de consultation publique, citoyen de Montréal).

Cependant, cette idée s'avère plutôt exceptionnelle dans les exposés présentés lors des audiences publiques de l'OCPM. En effet, comme synthèse des préoccupations majoritaires présentées, le rapport de cette consultation énumère : l'impact des matchs dû particulièrement au déplacement de la foule, à la circulation et au stationnement; le risque d'aggravation des nuisances avec l'agrandissement et une utilisation accrue; le découpage des zones susceptibles d'ouvrir un registre référendaire et les mécanismes de concertation et de suivi; l'écran géant; l'intégrité du Mont-Royal et le financement du projet³³ complètent la liste des inquiétudes reliées pour la plupart à la vie du quartier. Certes, ces craintes s'apparentent à une réticence individualiste des résidants de type syndrome NIMBY³⁴. Cependant, l'ampleur et l'impact réel des événements reliés aux joutes des Alouettes ont été reconnus par tous comme étant sérieux; l'ensemble du processus a ouvert une voie à des efforts de compréhension mutuelle entre les Alouettes, les diverses directions de la Ville, les associations de résidants et les organismes concernés afin de mieux cerner les problèmes et d'élaborer ensemble des propositions d'accommodement.

La construction sociale du projet d'agrandissement des Alouettes

Les révisions du projet, afin de mieux répondre aux demandes effectuées, ont d'abord renforcé le capital de sympathie dont les Alouettes jouissent. En plus de l'attraction générale que suscite le football, on assiste à une reconnaissance envers l'équipe par son rapport à son engagement communautaire. En ce qui concerne le stade, Les Amis de la montagne soulignent que « les dirigeants des Alouettes se sont montrés ouverts à discuter avec les citoyens et à apporter des améliorations notoires à chacune des deux phases de réalisation de leur projet... »³⁵. Cet effet a cependant été amoindri une fois le projet fini.

³³ Office de consultation publique de Montréal. 2006. *Idem*.

³⁴ NIMBY, "me not in my back yard", acronyme usé couramment afin de décrire une position de la population locale qui consiste à ne pas tolérer de nuisances dans son environnement proche.

³⁵ Les Amis de la montagne. Mémoire présenté le 14 juin 2006.

Les Alouettes ont rencontré plusieurs associations et ont démontré une certaine flexibilité, une volonté d'améliorer la relation en évitant les situations conflictuelles lors des matchs, par exemple, en ajoutant des toilettes, en demandant aux partisans de ne pas déranger les résidents et à la police de bien surveiller. La mise en place de ces éléments favorise une réaction plus positive de la part des opposants au projet. Par contre, la relation courtoise avec McGill est peu transparente et suscite ainsi la préoccupation des riverains autour des projets futurs.

Ainsi, bien que les règles du jeu soient définies formellement, les riverains manifestent une grande inquiétude quant à leur durabilité, car le Percival-Molson est le plus petit stade de la ligue. Smith, le chef de la direction des Alouettes, a affirmé que : « *It would be premature to discuss future expansion plans – something that's probably inevitable* » (Zurkowsky, 2010). Les Alouettes ont joui d'un capital de confiance qui, au-delà de l'approbation du projet par la ministre de la Culture et des Communications du Québec mettant fin au processus de négociation, a facilité une dynamique d'échanges autour de difficultés qui ne vont néanmoins pas disparaître.

En effet, en 2010, une fois le projet terminé, le vice-président des opérations et des événements des Alouettes a exprimé sa satisfaction quant au résultat obtenu : « On voulait s'assurer que le stade ne perde pas son cachet, et qu'il continue de bien s'agencer au décor avoisinant. Je pense que c'est réussi » (Bujold, 2010). Ce fut aussi le sentiment du président, à ce moment, de l'équipe : « Le budget a été respecté, notre échéance a été respectée, et les promesses aux groupes de pression ont été respectées » (Bujold, 2010).

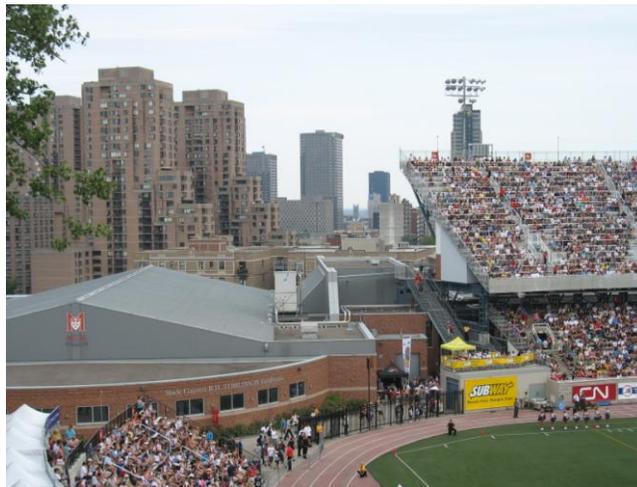


Figure 2.8 : Vue de la nouvelle entrée du stade sur le côté est avec les sièges ajoutés. Au fond le complexe immobilier La Cité.

Cependant, des organismes et des citoyens ne sont pas d'accord. Bien au contraire, le Milton Park Citizens' Committee a fait des demandes concernant le niveau sonore. Parallèlement, Héritage Montréal et les Amis de la montagne soutiennent que l'agrandissement du stade ne correspond pas au projet présenté avant la construction : « ...a new deck of seats added above a stand on the south side of the stadium obstructs the view of Mount Royal from Park Ave ».



Figure 2.9 : Le nouvel écran

Selon Dinu Bumbaru, directeur des politiques d'Héritage Montréal, « *it's exactly what they promised wouldn't happen* » (Gyulai, 2010). Le résultat est ainsi qualifié de « dommage permanent causé au paysage patrimonial du Mont-Royal » (Entretien). D'ailleurs, ses attentes étant partiellement déçues, la confiance de la communauté s'en trouve affectée : « Quel est le recours de la communauté envers les engagements qui ont été pris au début? » (Venne, 2010).

Il arrive que les valeurs défendues par les uns, comme la qualité de vie au niveau du quartier, soient même opposées aux valeurs soutenues par les autres comme la vitalité du centre-ville et le rayonnement de Montréal, soit la valeur écologique de l'arrondissement historique et naturel. Considérés comme des conflits de valeurs ou de la prépondérance des enjeux urbains de proximité sur les enjeux symboliques, tous

deux conduisent à une entente qui n'est pas définitive comme le montrent les nombreux projets qui se profilent autour de la montagne. En effet, l'approbation du projet ne signifie pas la fin des difficultés, mais le processus a permis la mise en place d'une dynamique d'échanges entre les acteurs malgré les divergences de valeurs ou même d'intérêts. Les résidants à proximité s'inquiètent de la tranquillité dans leur quartier, les promoteurs investissent dans des sites à caractère patrimonial lorsque c'est rentable, l'administration municipale doit composer avec les demandes sociales de sauvegarde du patrimoine ainsi que les exigences contemporaines d'innovation urbaine et les milieux associatifs œuvrent à faire reconnaître par la ville les différentes valeurs caractéristiques de leur identité.

Le processus d'agrandissement du stade met en scène plusieurs acteurs, engagés dans une situation controversée, qui ont abouti à un compromis provisoire aussitôt mis à l'épreuve. Bien que l'approbation du projet par le Ministère de la Culture en constitue l'aboutissement, la coexistence entre des valeurs et des intérêts différents n'est pas garantie. Quoi qu'il en soit, cette coexistence présente un renouvellement de la dynamique sociale concernant l'aménagement des sites à caractère patrimonial situés à proximité des quartiers résidentiels.

C'est pour cela que la création d'un comité de bon voisinage, comme celui mis en place dans le cadre du réaménagement du carrefour des Pins-du Parc, a été suggérée plusieurs fois tant pour les associations que pour les résidants. Parmi les avantages qu'il offre figurent : la participation citoyenne aux étapes préparatoires du projet, l'établissement d'un dialogue entre tous ceux qui participent (une vingtaine de membres qui comprennent les responsables du projet à la Ville, des gestionnaires et des spécialistes, des citoyens riverains), l'instauration d'un calendrier de réunions mensuelles d'une heure au maximum, l'échange d'information avant la venue de certains événements afin de prévenir ou d'atténuer les problèmes, la transmission de l'information aux voisins requise de la part des responsables du projet, et l'identification de responsables si nécessaire³⁶. Il s'agit ainsi d'établir un mécanisme de concertation permanent basé sur la confiance et la responsabilité entre les principaux acteurs concernés, spécialement les riverains, afin de préparer l'acceptation sociale des projets.

³⁶ Mémoire présenté par Les Appartements 406 des Pins Inc. lors de l'audience public du 13 juin 2006.

À la lumière de la contribution de l'OCPM, la Ville de Montréal et les Alouettes se sont engagés aussi à participer à l'amélioration du projet. La Ville a mis sur pied un comité consultatif de bon voisinage, permettant un échange continu entre les Alouettes, l'Université McGill, la Ville et les résidants à proximité du stade afin d'assurer le suivi de mesures d'atténuation (OCPM, 2010). À partir de l'été 2006, celles-ci ont été mises en place par les Alouettes en collaboration avec le Service de police et la Ville de Montréal afin d'assurer la tranquillité des voisins du quartier lors des matchs de l'équipe. Les dernières critiques concernant le niveau sonore atteint à ces occasions a néanmoins fait réagir les Alouettes qui ont promis de s'ajuster en rappelant qu'ils n'occupent le stade que dix jours par année.

Conclusion : Les enjeux de la définition et des usages du territoire patrimonial

À Montréal, un bon nombre de citoyens manifestent une volonté grandissante de participer au processus de détermination des usages compatibles autour des sites à caractère patrimonial. Autour de celui-ci se constituent des enjeux actuels concernant la gestion des événements qui entraînent des inconvénients pour le voisinage. En dépit de la mise en place de la Table de concertation de Mont-Royal, de plusieurs règlements et politiques et d'une vaste expérience acquise pendant des années au service du patrimoine, la conservation des sites patrimoniaux continue d'être un sujet controversé. Avec le processus d'élargissement, le patrimoine est devenu une notion malléable en fonction des valeurs défendues par les acteurs concernés et son acceptation sociale dépend essentiellement du sentiment d'appartenance des citoyens face à leur milieu et de la compatibilité du patrimoine avec des usages contemporains. L'établissement des alliances et des relations négociées entre les différents acteurs appelle à l'actualisation et à l'incorporation de nouvelles pratiques de la part des institutions.

Voilà ce que ce conflit nous a permis de mettre en lumière. Il a ouvert la voie à la construction d'un mécanisme de concertation permanent, le comité de bon voisinage. Il constitue une forme positive de socialisation ainsi qu'une forme de territorialisation, car il repose sur l'inscription spatiale du projet, des associations et des résidants voulant valoriser leur quartier. Ce comité permet un travail d'équipe afin d'en arriver à des

accommodements tentant de satisfaire toutes les parties. Le patrimoine étant déjà défini, le comité de bon voisinage a pour but de rendre une cohabitation harmonieuse en assurant un suivi de près des travaux et des intervenants (OCPM, 2006). Il s'agit d'une procédure innovatrice qui synchronise les sources de problèmes et la recherche de solutions alternatives entre tous les participants. Si la notion de patrimoine s'élargit, il faut alors composer avec les différentes visions.

Dans le cas du stade Molson, comme nous l'avons vu, les regards sur le patrimoine sont multiples : la montagne, le paysage, les institutions, le quartier, le stade et les Alouettes mêmes. Ce conflit a mis en lumière la participation de résidents qui vivent dans un quartier historique dans la résolution provisoire de l'aménagement d'un stade, historique aussi, qui n'a pas été satisfaisante à leur avis. Il a permis de connaître les valeurs mises en jeu dont le patrimoine n'est qu'un exemple parmi d'autres. Le patrimoine se dévoile ainsi comme une construction sociale en évolution constante. Il doit s'adapter aux valeurs des différentes périodes et des groupes sociaux en fonction de leur utilisation et des diverses conséquences qu'ils entraînent. Il s'agit, en dernière instance, de ce qui permet au patrimoine d'être vivant.

CHAPITRE 3:

LA CONSTRUCCIÓN SOCIAL DEL PAISAJE CULTURAL. ENTRE EL PASEO DEL BOSQUE Y EL ESTADIO DE ESTUDIANTES DE LA PLATA

Article publié dans la revue *Estudios demográficos y urbanos*, vol. 26, n.2 (77), 2011, 375-401.

Introducción

En 1992, la noción de patrimonio fue particularmente enriquecida con la introducción del concepto de paisajes culturales por el Comité de Patrimonio Mundial. En los Lineamientos Operativos para la Aplicación de la Convención de Patrimonio Mundial, ellos fueron definidos como *“la obra combinada de la naturaleza y el hombre...los mismos ilustran la evolución de la sociedad y los asentamientos humanos en el transcurso del tiempo, bajo la influencia de las restricciones físicas y/o las oportunidades presentadas por su ambiente natural y de las sucesivas fuerzas sociales, económicas y culturales, tanto internas como externas”* (Operational Guidelines for the implementation of the World Heritage Convention. 1999, Centro del Patrimonio Mundial, París).

De carácter integrador y comprensivo, este concepto incorporó a la organización social, las creencias y los saberes de las culturas vivas en la calificación del espacio físico. De esta manera, los paisajes culturales impulsan una visión holística que comprende al desarrollo de la sociedad en su contexto físico. Asimismo, ellos ponen de relieve el apogeo del patrimonio, iniciado con el monumento histórico, la obra de arte y la conservación, al incorporar en la actualidad a sitios complejos y aún lo intangible. El patrimonio es hoy una cuestión de sociedad en la que ella establece su relación con su cultura, su pasado y las opciones de su presente (Hamel et Poitras, 1998). En consecuencia, la sociología ocupa un lugar creciente en los estudios patrimoniales que, a partir de la segunda mitad del siglo XX^e, se han instalado de manera insoslayable dentro de la problemática urbana.

La ampliación del concepto se ve reflejada también, en una mayor participación ciudadana tanto en el reconocimiento como en la preocupación por la conservación del

patrimonio. La revalorización de la historia local, el desarrollo de los sentimientos de pertenencia e identidad, la rehabilitación de los ámbitos físicos representativos de hechos significativos para la comunidad local son valores presentes en la sociedad actual. Este proceso de democratización del patrimonio presenta un verdadero desafío a los profesionales del planeamiento y gestión de la ciudad que deben conciliar con los nuevos proyectos que genera la dinámica urbana contemporánea. La aplicación de los desarrollos de las nuevas tecnologías, la competencia en el posicionamiento relativo de las ciudades tanto en el ámbito nacional como internacional y la separación creciente entre ciudadanos pobres y ricos son nuevas particularidades que comprenden tanto la construcción como el mantenimiento y el uso del espacio urbano. En consecuencia, hoy en día la dialéctica conservación – innovación se ha instalado como uno de los más relevantes dilemas urbanos.

En este contexto, la conservación puede ser interpretada como una construcción social resultante de un juego de interacciones entre las que se hallan, frecuentemente, las controversias. Por tal motivo, la visión del conflicto de Georges Simmel como una forma de interacción que refuerza la cohesión de un grupo, dado que no hay oposición sin adhesión, y que revela al mismo tiempo el espacio de acción en el que se enfrentan los oponentes parece pertinente como referencia analítica e interpretativa (Germain, 2005).

El conflicto constituye el punto de partida del paradigma de la transacción social en el que Jean Remy ha reapropiado los conceptos de negociación e intercambio, constitutivos del hecho social, transformándolos en la noción de transacción (Remy, 1996). Central en la sociología de la vida cotidiana, la transacción social se basa en la sociología del conflicto, en la resolución provisoria de conflictos irreductibles a fin de poner en evidencia que los individuos construyen la sociedad donde viven y simétricamente, la sociedad reproduce estos individuos (Blanc, 2009 : 2). Para Remy y sus colaboradores, la transacción social es una interacción formal que se centra en la regulación de conflictos colocando los actores en el centro de la escena. La acción colectiva y el sujeto como ser reflexivo adquieren así protagonismo tanto para las iniciativas como para los arbitrajes. Alejándose de un análisis sociológico basado en las nociones de poder y limitaciones económicas, la transacción social busca comprender si las prácticas cotidianas reproducen situaciones existentes o producen nuevas. Blanc la define como “aquello que permite encontrar ajustes sobre lo que es

negociable y de elaborar compromisos que, salvo excepción, no desembocarán sobre un acuerdo completo o un consenso pero que permitirán una cooperación conflictiva” (Blanc, 1998 : 224).

La sociología de la transacción social da cuenta de la dimensión conflictiva de la participación de los habitantes y en consecuencia, de su pertinencia para abordar la voluntad contemporánea de construir una cultura urbana consensuada, de modelar una identidad urbana más fuerte en tanto sea compartida y negociada entre usuarios y actores en la toma de decisiones (Jaccoud, Zepf et Leresche, 1999).

En diversas ciudades europeas y norteamericanas, las expresiones de oposición en torno al futuro de espacios y bienes de carácter patrimonial se han multiplicado de manera paralela a la apertura a una mayor participación pública en la toma de decisiones, al establecimiento de normas y controles más precisos (Melé, 2004). Distintos grupos sociales, asociaciones, usuarios, vecinos, se movilizan para oponerse a nuevas intervenciones de tal manera que el conflicto urbano ha llegado a interpretarse como una modalidad generalizada de relación entre habitantes y autoridades públicas (Melé, 2008 : 3). Él permite, asimismo, observar la evolución de la noción de patrimonio, su percepción por parte de la población involucrada que se moviliza en pos de su protección y la dinámica de los procesos que se establecen para la misma. En consecuencia, el conflicto se ha constituido en sujeto de estudio de sociólogos, urbanistas, economistas, geógrafos, analistas políticos (Veschambre, 2007; Gravari-Barbas, 2002).

En este orden de ideas, los parques públicos históricos ocupan una posición destacada dado que desde sus orígenes ellos han tenido como objetivo la mejora de las condiciones de vida urbana junto a una mayor frecuentación de las diferentes clases sociales. Se superponen además sobre los mismos dos visiones contemporáneas paradigmáticas: la de los ambientalistas y la de aquellos que versan sobre el patrimonio. Los parques diseñados constituyen una de las tres categorías de paisajes culturales definidas en las Directrices para la inscripción de tipos específicos de bienes en la lista del Patrimonio Mundial. Sin embargo, la percepción de los valores de los mismos y su gestión no siempre concilia ambas perspectivas con el proceso de transformación de la ciudad. Por tal motivo, nos proponemos indagar cuáles son los significados y los valores que comprende el parque histórico para los distintos actores implicados en su planeamiento, utilización y gestión en la sociedad argentina. Para ello

estudiaremos un parque histórico, el proceso relativo a su constitución como patrimonio y una controversia reciente que nos permite observar tanto los valores en juego como las diferentes dinámicas de negociación establecidas.

Para realizar esta investigación hemos elegido como caso de estudio a “El Paseo del Bosque” de la ciudad de La Plata, Argentina, un parque representativo del movimiento de los parques urbanos difundido en el mundo hacia fines del siglo XIX. Él concuerda con los principios higienistas del planeamiento urbano y románticos del diseño del paisaje que predominaban al momento de su creación. Se inscribe, también, dentro de los antecedentes franceses mayoritarios en el campo de la cultura argentina y es un buen ejemplo de los parques públicos de las más importantes ciudades de este país por el período en el que fue creado, su diseño y su ubicación en relación al trazado urbano.

En primer lugar, presentaremos sucintamente a la ciudad de La Plata y a su principal parque urbano para luego estudiar el proceso de reconocimiento del carácter patrimonial de la ciudad y de su Paseo, el más valioso patrimonio paisajista con que cuenta la comunidad platense. Posteriormente analizaremos a través de documentos públicos (documentos oficiales, artículos de periódicos, etc.) y entrevistas a profesionales, miembros de asociaciones no gubernamentales, especialistas del patrimonio, periodistas, autoridades del municipio y del club autor del proyecto, el proceso de aprobación de una reciente intervención en el mismo. Se trata del proyecto de ampliación del estadio del Club Estudiantes de La Plata, una institución deportiva tradicional de la ciudad, ubicado dentro del Paseo desde hace ya más de un siglo. Este caso de estudio nos permitirá observar los actores, los valores y las transacciones efectuadas en torno a la aprobación del proyecto a fin de establecer los distintos significados acordados al parque por diferentes grupos sociales. Cuáles de ellos se corresponden con los valores usualmente asignados al patrimonio? Cuáles son las dinámicas de negociación establecidas para su reconocimiento y salvaguarda? Se trata, en última instancia, del análisis del proceso social y contemporáneo de construcción del objeto patrimonial, en el presente caso relativo a “El Paseo del Bosque” como paisaje cultural.

Metodología

La investigación aborda el conflicto como una forma de evidenciar la percepción social del parque histórico urbano como paisaje cultural y su compatibilidad con nuevas intervenciones que involucran, asimismo, otros tipos de patrimonio a saber, ambiental, arquitectónico, social, deportivo. De carácter exploratorio, este estudio utiliza herramientas cualitativas y diversas fuentes documentales, científicas y mediáticas, factuales y generales. Investigaciones de carácter histórico, social, arquitectónico y urbano; artículos de la prensa local e incluso sitios Internet donde se encuentran resoluciones municipales y judiciales así como manifestaciones de vecinos y de simpatizantes del club involucrado.

Asimismo, entre los meses de noviembre y diciembre de 2007 fueron efectuadas, y registradas en un medio magnetofónico, una docena de entrevistas semidirigidas de aproximadamente 90 minutos cada una. Además de los expertos en patrimonio, la selección de los participantes tuvo en cuenta la pertenencia de los mismos a distintos ámbitos involucrados con el caso de estudio. De esta manera fueron entrevistados funcionarios municipales (profesionales y autoridades de las direcciones de patrimonio, espacios verdes y planeamiento urbano), miembros de instituciones y asociaciones no gubernamentales, representantes de la comisión de Estudiantes de la Plata, formadores de opinión presentes en los medios de difusión, aficionados al fútbol y arquitectos especializados en proyectos deportivos. El análisis fue enriquecido por la comprensión vasta de algunas de estas personas que poseen opiniones claves para la comprensión del tema.

El interés de las entrevistas está centrado en la exploración de los distintos valores en juego y los mecanismos de negociación establecidos. Para ello se especificó el tipo de relación que vincula al entrevistado con el caso en estudio, a partir de qué período, los valores que le asigna al parque urbano y las problemáticas que enfrenta la conservación, el tipo de negociaciones realizadas y los resultados obtenidos, la evaluación de las decisiones efectuadas, la evolución del parque en los próximos años y las proposiciones frente al futuro. Presentamos varios extractos que ilustran ejemplos de valores compartidos así como también otros que muestran visiones particulares de un entrevistado. La historia de la ciudad de La Plata y del estadio mismo junto a la evolución de la noción de patrimonio brinda el contexto que explicita parte de los valores asignados.

La ciudad de La Plata

El origen de esta ciudad es un hecho atípico en la Argentina y aún, en el continente latinoamericano de fines del siglo XIX. La creación *ex novo* de La Plata, en 1882, se sitúa en un período particular de la historia de la Nación. En él se consolidaron las bases de la integridad territorial, la identidad nacional y la organización de un régimen político (Botana, 1985 : 29). En 1880, la federalización de la ciudad de Buenos Aires, hasta ese momento capital de la provincia homónima y a partir de entonces capital del Estado Nacional, impondrá a la provincia de Buenos Aires la búsqueda de una nueva capital. La concreción de este importante desafío fue posible gracias a las propicias condiciones económicas y políticas de la Provincia. Ellas permitieron que, bajo el mandato del gobernador Dardo Rocha, en un breve lapso La Plata fuera realidad (Barba, 1983).

Este proceso se desarrolló en un entorno social caracterizado por las importantes corrientes inmigratorias que llegaban al entonces joven país. La industrialización de los países europeos había generado la demanda de territorios aptos para la producción agropecuaria de clima templado. La pradera pampeana se convirtió en una atracción para los capitales, especialmente, británicos (Ferrer, 1979). Paralelamente, la necesidad de contar con mano de obra para trabajar el campo se tradujo a nivel nacional en la implementación de una fuerte política inmigratoria. Ésta proveyó los trabajadores recientemente llegados que se ocuparon en las obras de la nueva ciudad junto a un grupo mucho menor de nativos. Se comenzó de esta manera un proceso de integración cultural que se consolidaría más tarde con el funcionamiento de la ciudad (Morosi y Terán, 1983).

En el plano urbanístico la creación de la ciudad permitió la amalgama de la denominada tradición indiana, prescrita por las leyes de Indias, y los mayores avances producidos en el campo del planeamiento físico con el modelo urbano progresista en su variante higienicista (Morosi, 2002 : 9). La primera se materializa en: la cuadrícula regular, la plaza mayor en el centro geográfico de la planta urbana y frente a la cual se ubican la Catedral y el Municipio, las avenidas principales sobre los ejes de simetría de la traza y la orientación a medio rumbo. Por su parte, las teorías urbanísticas decimonónicas se reconocen en el ordenamiento jerárquico de las vías de circulación, las diagonales que atraviesan la trama, el sistema de espacios verdes que asegura una provisión homogénea de equipamiento y la disposición de servicios públicos entre

los que se incluía al entonces novísimo alumbrado urbano. A este trazado se sumaron elementos de los modelos de ciudad barrocos y post barrocos aportados por los técnicos franceses, italianos e ingleses en un claro proceso de transculturación europea (Morosi, 1999).

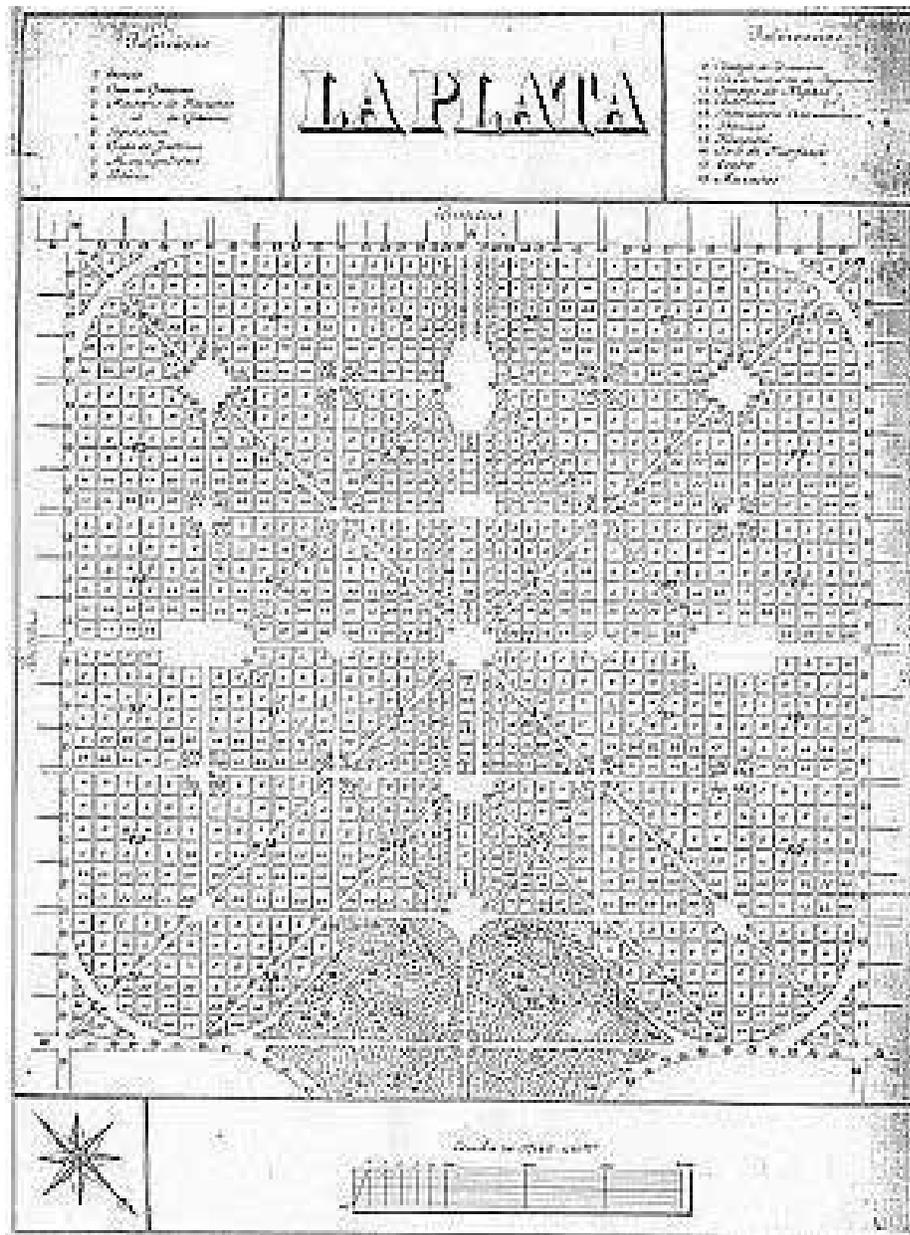


Figura 3.1: Plano del trazado de la ciudad de La Plata

El Paseo del Bosque

Dentro de esta empresa de génesis urbana se distingue la rehabilitación del parque de la estancia Iraola en cuyas tierras se fundó a la nueva capital. El reconocimiento in-situ del parque que rodeaba al casco de estancia, al momento de realizarse el replanteo de la ciudad, condujo al desplazamiento del trazado de la planta urbana. De esta manera se incorporó el denso bosque de eucaliptos proveniente de las semillas que el presidente Domingo Sarmiento introdujera en el país a partir de 1857. Asimismo, se trasladaba al ámbito público los beneficios de un gran parque privado constituyendo una acción pionera en el país (Contin, 2006 : 38). Se concretizaban, también, las teorías europeas que sustentaban la necesidad de espacios verdes en las ciudades; teorías impulsadas y difundidas por los médicos sanitaristas argentinos.

En 1885, el gobierno de la Provincia promulga el decreto que encarga a una comisión el proyecto de un gran parque público y al Ingeniero agrónomo Fernand Mauduit, quien formó parte de los profesionales traídos al país durante la presidencia de Sarmiento, le fue encomendado el diseño del parque (Morosi, 2003). El diseño del paseo público se basó en las características del parque preexistente y de acuerdo a Sarmiento, en un artículo titulado “El parque de La Plata”, asemeja su trazado al “Bois de Boulogne” (El Nacional, 7/XI/1882).

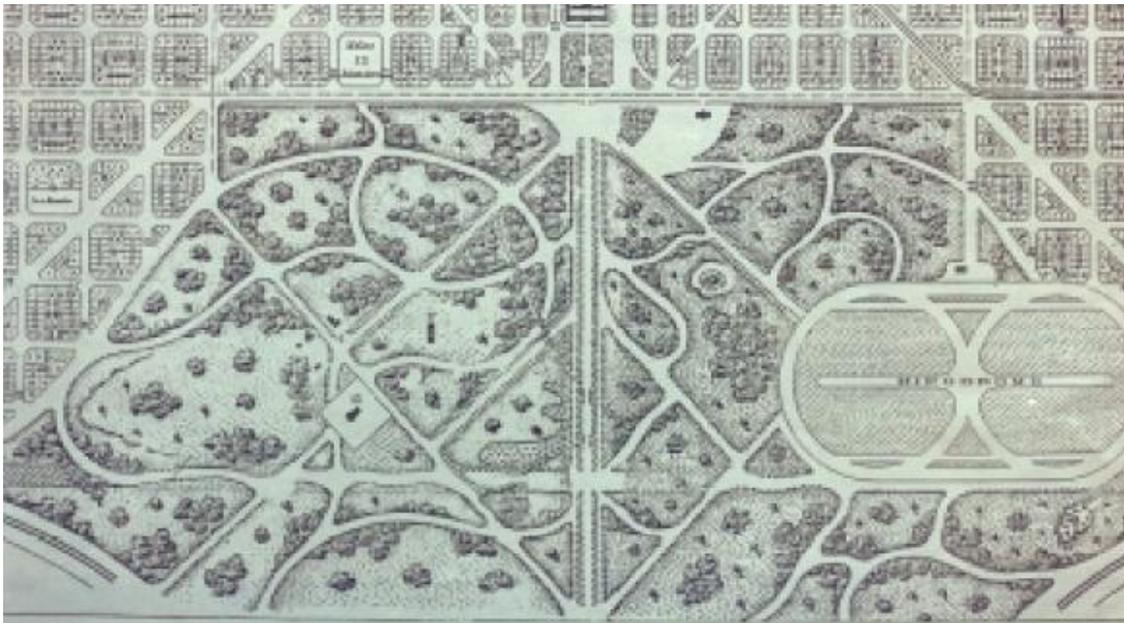


Figura 3.2 : Trazado histórico del Paseo del Bosque.

En efecto, esta composición que fue tempranamente modificada se ajustaba a los modelos clásicos difundidos por Jean C. A. Alphand, el célebre creador de los parques públicos parisinos durante la segunda mitad del siglo XIX. Él fue también el Director general de los trabajos para la Exposición Universal de París de 1889, muestra en la que se expuso en detalle a La Plata. Dos medallas de oro otorgadas al Departamento de Ingenieros, por la traza, y al Gobierno de la Provincia, por la ejecución, testimonian el reconocimiento alcanzado por la ciudad (Morosi, 1999 : 69).

Desde entonces el Bosque, como lo llaman familiarmente los platenses, se incorporó a la vida ciudadana. En primera instancia, se reprodujeron los modos provenientes de las metrópolis por lo que, durante los últimos años del siglo XIX, el parque era el escenario de los paseos utilizados por la clase alta platense. Una actividad difundida por los periódicos locales que señalaban la incompatibilidad con la asistencia de sectores sociales populares. El Bosque era el sitio de recreación para el paseo en carruaje y los conciertos de la Banda del Regimiento 2 de Artillería. Durante las primeras décadas del siglo XX, con el mayor acceso de las clases populares, la élite se desplazó hacia nuevos espacios de ocio (Díaz, 2000 : 103).

Las concesiones de tierra disminuyeron temprana y radicalmente la superficie original del parque en abierta contradicción con las previsiones efectuadas por los planificadores. Entre los desmembramientos, se encuentra la cesión a título precario de una parcela otorgada, en 1906, al Club Estudiantes de La Plata. Esta concesiones mayoritariamente caducas originan numerosas debates, a los que se suman los derivados de las deficiencias de mantenimiento, los usos incompatibles, la carencia de un plan de manejo y las nuevas intervenciones, en fin de cuentas las controversias son múltiples. Por añadidura, a este difícil contexto, se sumó el nacimiento de la conciencia patrimonial.

El proceso de patrimonialización de La Plata y de su parque urbano

La constitución del Paseo como paisaje cultural se inscribe dentro del proceso de reconocimiento del carácter patrimonial de la ciudad. Él mismo comprende tres períodos:

1959-1982, entre el racionalismo y el despertar del pensamiento patrimonial

En el curso de este primer período la aplicación de los preceptos del movimiento moderno y del CIAM introdujo proyectos que ignoraron el modelo original de la ciudad, tanto en el campo arquitectónico como urbanístico. En 1961, el Plan Regulador y en 1978, la Ordenanza de usos del suelo promovieron ambos un modelo de alta densidad en el que la conservación urbana no tenía lugar. El proceso de renovación urbana suprimió construcciones existentes para reemplazarlas con edificios de tipologías hasta entonces extrañas. Estas nuevas obras en altura, de alta densidad y concentradas en el área central ocasionaron la ruptura del tejido urbano tradicional que se caracterizaba por su homogeneidad y baja altura (Garnier, 1988). La aplicación sin discernimiento de los conceptos racionalistas y la especulación inmobiliaria produjeron en consecuencia alteraciones morfológicas irreversibles a la propuesta fundacional.

En la década del 70, en correlato con el acontecer internacional, la preocupación por la conservación del patrimonio comenzó a manifestarse. En 1982, cuando el último régimen de facto se encontraba en su fase final, el centenario de la fundación de la ciudad fue celebrado con un importante festejo e impulsó un cambio de actitud en la élite intelectual local. Las numerosas investigaciones emprendidas para la ocasión permitieron revalorar el proceso de creación de La Plata, su trazado ideal y la pujanza de ese período histórico. Este despertar se dirigió básicamente a la conservación de la arquitectura.

En 1959, la Provincia había cedido al Bosque en carácter de “reserva parque” al Municipio. La Ley 6183 de transferencia establecía la determinación del bien por la Dirección de Catastro Municipal, la comisión que “propondrá la expansión del área reservada para zona universitaria de manera que no se altere el equilibrio entre la superficie verde y superficie edificada”, la prohibición “de toda construcción o ampliación que no esté comprendida dentro de los términos de la ley Zona Universitaria” y la liberación por parte de la Provincia en no más de 2 años de las superficies ocupadas por reparticiones oficiales o entregadas a terceros (Senado y Cámara de Diputados de la Provincia de Buenos Aires, 1959). Sin embargo, estas disposiciones no fueron llevadas a la práctica y aún más, fueron resistidas.

1982-1995, el centenario de la ciudad y la evolución de la noción de patrimonio

A pesar de estas incongruencias el Paseo fue objeto de interés por parte de distintos gobiernos. Así en 1982, el entonces intendente de turno manifestaba como objetivos la revitalización y la preservación de la trama urbana subrayando "... se va a dirigir buena parte del esfuerzo a lo que significa la rejerarquización y recuperación del Bosque... que el mismo vuelva a cumplir la función ecológica y social que cumplía. Puede estar relacionado finalmente con la creación de un estadio único en un lugar apropiado y con la extirpación del Bosque de aquellas actividades que no hacen a la idea que se prepara" (Centro de estudios y proyectación del ambiente, 1982 : 71).

Estas declaraciones se producen durante el último año de un gobierno de facto caracterizado por la represión ilegal. En 1983 se recupera la democracia y señala el comienzo del retorno de la ciudadanía al espacio público. En este contexto, las primeras acciones de conservación se dirigieron a las declaraciones de patrimonio arquitectónico, a la sanción de normas preventivas de carácter general y a una difusión asistemática del patrimonio para incentivar la participación comunitaria. En 1987, la preservación se incorporó dentro de la revisión de las normas del suelo y se elaboró una Ordenanza que incluía áreas de preservación y disposiciones específicas al respecto (Conti, 2001). Este incipiente proceso de reconocimiento del carácter patrimonial de la ciudad tuvo su corolario en la postulación de la ciudad a la Lista de Patrimonio Mundial de la UNESCO.

1995 el apogeo del patrimonio y la nominación a Patrimonio Mundial

En 1995, se inicia el proceso destinado a postular al casco fundacional de La Plata a la Lista de Patrimonio Mundial. Este proyecto se inició de manera formal bajo la intendencia del Dr. Julio Alak quien, a partir de 1991, obtuvo cuatro mandatos sucesivos que abarcan un período de 16 años. Esta continuidad de la gestión aseguró la persistencia de la propuesta y salvó una de las mayores debilidades del planeamiento en la Argentina que se caracteriza por la modificación de las políticas ante cada cambio de gobierno.

El Centro de Estudios y Proyectos del Ambiente (CEPA) fue el impulsor de la idea y el encargado de la formulación del proyecto. Él se basó en la traza urbana

histórica dentro del anillo perimetral, el sistema de plazas y bulevares, los palacios rodeados de jardines, la trama de diagonales y el eje monumental formado por las avenidas 51 y 53 rematando en El Paseo del Bosque, a unos 500 metros del centro comercial y administrativo de la ciudad. La postulación se fundamenta en los siguientes criterios: modelo urbanístico paradigmático, valor histórico y político, gran calidad ambiental, valor estético y arquitectónico monumental, de conservación⁸.

En 1999 fue realizada la primera postulación ante la UNESCO. El subsiguiente informe del ICOMOS⁹ Internacional puso de manifiesto la debilidad del proyecto: deficitario marco legal, falta de una estructura municipal que velara sobre la conservación y carencia de límites para las construcciones en altura a fin de rectificar el ominoso *laissez-faire* de los años precedentes fueron los elementos decisivos de la evaluación. Estas objeciones agilizaron la actualización del Código de planeamiento urbano de la ciudad y promovieron la creación de la Dirección de Preservación del Patrimonio y de la Comisión del Sitio (CODESI) cuyo fin es el asesoramiento técnico patrimonial del Departamento Ejecutivo Municipal.

En 2006, la Municipalidad presentó el catálogo de bienes de valor patrimonial y la definición de zonas de preservación del casco fundacional. El Decreto 1579 establece los límites de las zonas de preservación, los nuevos indicadores urbanísticos, las limitaciones al volumen, los usos admitidos y el listado definitivos de bienes catalogados. Dentro de las Zonas Especiales de Preservación Patrimonial la zona 1 (ZPP 1), que comprende El Paseo del Bosque, las áreas universitarias y el Hipódromo, será objeto de un plan especial (Municipalidad de La Plata, 2006).

Sin embargo, la segunda postulación de la ciudad tampoco fue exitosa dado que, como ya había señalado Alain Garnier, la ciudad ideal, perfecta y definida, soñada por Dardo Rocha fue destruida. “Les architectes des années cinquante à septante ont cru pouvoir faire table rase du tracé de 1882...ils ont proprement massacré l'équilibre du système urbain platense” (Garnier, 1988 : 76). El Bosque no escapó a este proceder, la expansión de la Universidad local emuló también en el Paseo aquellas morfologías que señalaba la vanguardia. En 1997, el informe “Recuperación y Remodelación del Paseo del Bosque”, promovía nuevamente la recuperación de algunas ocupaciones transitorias entre las que se encuentra el predio ocupado por el estadio de fútbol de Estudiantes de La Plata. La necesidad de

recuperar las secciones apropiadas del Paseo ha emergido a lo largo del siglo, al igual que los reclamos sobre su estado y mantenimiento.

En 1998, la Ordenanza 8915 llamada de Precinto del Bosque, prohíbe la construcción o modificación de toda obra existente. Asimismo, la Ordenanza 9231/00 del Código de Ordenamiento Urbano Territorial considera al Paseo entre las zonas de esparcimiento (EZE) y prohíbe la realización de nuevas construcciones. En 2007, la Ley 13.593 de la Provincia de Buenos Aires declara al área comprendida entre las calles 50 hasta 60 y 1 a 122, denominada “Reserva Parque – Paseo del Bosque”, como “Paisaje Protegido de Interés Provincial” con el objeto conservarlo y preservarlo “como parque urbano de importancia regional, sitio de valor natural y ambiente antropizado de valor paisajístico, socio-cultural, ecológico y de paseo y recreación, para la comunidad” (Ley 13.593). No obstante, el artículo 6° autoriza la remodelación con límites de los estadios de fútbol en él instalados. No va a ser éste el último episodio de una de las más importantes controversias que sobrellevan la ciudad y el Paseo: la remodelación de la cancha del club Estudiantes de La Plata.

El club Estudiantes de La Plata

La creación de este club remonta a principios del siglo XX cuando un grupo de estudiantes universitarios socios del club de élite Gimnasia y Esgrima de La Plata se escindieron del mismo para priorizar la práctica del fútbol. En 1905, ellos formalizaron una nueva entidad deportiva y social que tomó como nombre la actividad principal de la mayoría de sus integrantes.

Entre 1906 y 1907 la tarea principal de los dirigentes fue la construcción de un estadio para que la Asociación del Fútbol Argentino aceptara inscribir al equipo en la categoría mayor. El entonces presidente del club obtuvo del Gobierno provincial el terreno ubicado sobre la avenida 1 entre las calles 55 y 57 en el perímetro del Paseo del Bosque. El Estadio se inauguró con una fiesta popular el 25 de diciembre de 1907 en su actual localización, luego de arduas tareas para poner al campo de juego en buenas condiciones. Propio de la época del fútbol amateur socios, comisión directiva y jugadores trabajaron en las obras de refacción. La primera edificación fue una casilla a dos aguas, en 1912 se construyó una tribuna con techo, en 1937 se incorporó la iluminación y posteriormente, el alambrado olímpico y la nueva techada.

Este proceso se inscribe en un período en el que se produjo una importante modificación en la constitución de la población argentina y en el uso del tiempo libre así como también, la creación de un nuevo espacio público. Entre 1890 y 1914, más de 4 millones de extranjeros ingresaron al entonces joven país. En 1895, el 25,4 % de la población había nacido en el extranjero y en 1914, este porcentaje se elevó al 29,9 % (Archetti, 1995). En correlato con un acelerado proceso de urbanización, esta masiva inmigración europea derivó en la coexistencia de múltiples grupos étnicos, con una marcada predominancia de españoles e italianos, y un importante crecimiento de la clase media. Todo ello se reflejó en la construcción de numerosos estadios y clubes sociales que testimonian el despertar de la actividad deportiva.

Hacia los primeros años del siglo XX, el fútbol era aún un deporte de ingleses quienes lo habían establecido en sus prestigiosos establecimientos educacionales. Con él pretendían transmitir valores como el espíritu de equipo, el trabajo colectivo, la rapidez y la energía física, características que definían un estilo denominado aéreo. Rápidamente este juego fue apropiado por los inmigrantes, sus descendientes y la población local. Ellos recrearon la forma de juego en correspondencia con este territorio y con la incorporación de los sectores populares. El tipo de juego criollo se basó en los pases cortos y precisos, la pelota en el suelo, un juego más lento y el énfasis en la creatividad de los pases. Diferencias que se manifestaron también en el plano de los valores. El triunfo y la notoriedad tomaron los primeros lugares y se convirtieron, tempranamente, en fuente de agrias disputas. Mientras que el *fair play* y la rivalidad estaban integradas en la tradición inglesa como un circunstancial enfrentamiento entre amigos; el antagonismo exacerbado y la enemistad descollaron en el incipiente fútbol local (Frydenberg, 1997).

En 1913, la disolución del equipo Alumni, el equipo de la escuela inglesa de Buenos Aires, señala el fin del período británico y el alejamiento de la élite. El fútbol se convirtió en el deporte popular argentino y las victorias internacionales de los clubes nacionales durante los años 20 introdujeron entre los tradicionales productos de exportación, como la carne y el trigo, a los mejores jugadores locales. Hacia 1930 finaliza el período del fútbol amateur y comienza la época del profesionalismo. En este contexto y transcurridas más de siete décadas, Estudiantes de La Plata se propone la actualización de sus instalaciones.

El proyecto de remodelación y su controvertida gestión

En el año 2001, la Comisión Directiva del Club propone la remodelación de su estadio a fin de aumentar el número de espectadores y adecuarse a las reglas de la Asociación del Fútbol Argentino (AFA) y de la *Fédération Internationale de Football Association* (FIFA) (El Día, 2006). El proyecto subsiguiente y su gestión generaron una controversia que incluyó la intervención de los tres niveles de gobierno y numerosas transacciones que aún hoy no han concluido.

Como hemos mencionado, los grupos ecologistas, las asociaciones vinculadas al patrimonio y al ambiente, la prensa local y la Dirección del Paseo, organismo administrativo bajo la órbita de la Secretaría de Gestión Pública de la Municipalidad de La Plata, señalaron de manera recurrente la necesidad de recuperar aquellas tierras que fueron cedidas a título precario, entre ellas las ocupadas por este estadio. Ellos destacan además la incompatibilidad de la práctica del fútbol profesional dentro del Paseo, cuyo carácter histórico fue puesto en valor por el Plan de Manejo del Sitio propuesto a Patrimonio Mundial y aprobado por la Ordenanza 9232/00.

Estas agrupaciones, desde distintas ópticas, destacan los diversos valores que se superponen en este parque urbano histórico. Social, urbano, ambiental, paisajístico, histórico, educativo, recreativo son valores repetidamente citados. Al mismo tiempo, estos organismos coinciden en la ausencia de prácticas que sustentan los valores democráticos “nada se discute...”, “canales de participación inexistentes...”, “falta de participación...”; de administraciones eficientes “no hay plan ni continuidad...” e independientes de intereses económicos y compromisos políticos partidarios “todo sometido a la política partidaria...”, “gestión por el enfrentamiento...”, “gestión autoritaria y anárquica...”.

En este contexto, la Comisión Directiva del club, el actor generador del conflicto en estudio, presentó el pedido para demoler su estadio y construir uno nuevo con las siguientes características: “capacidad para 20.000 personas sentadas; autorización de desplazar el campo de juego y derribar barreras arquitectónicas que impidan el acceso de personas con capacidades motrices diferentes; la utilización de tecnologías constructivas modernas que permitan un eventual desarme de las construcciones y la excepción a toda norma municipal vigente que se contraponga a la remodelación ” (El Día, 2005).

La administración municipal evaluó que dicha solicitud equivalía a duplicar el antiguo estadio y fundamentó su rechazo en las sucesivas disposiciones entonces vigentes que prohibían toda construcción o ampliación de las obras existentes¹¹. A ellas se sumó la desaprobación unánime del Consejo de Ordenamiento Urbano y Territorial¹² (COUT) y el Estudio de Impacto Ambiental efectuado por la Facultad de Arquitectura de la Universidad de Buenos Aires quien produjo un informe negativo sobre la repercusión de la obra tanto sobre el Bosque como sobre su entorno urbano. Según el mismo los cambios propuestos eran sustantivos, tal es el caso del incremento de la altura de ocupación de las tribunas o la modificación de las estructuras¹³. Otras críticas se refieren a la resolución urbanística y arquitectónica, al agravamiento de las condiciones del escurrimiento hídrico, la consolidación de un uso inconveniente en el área, la mayor contaminación sonora y ambiental derivada del parque automotor, la producción de residuos y su dispersión, la interferencia de las actividades recreativas y de la accesibilidad urbana. En síntesis, la degradación del Bosque bajo múltiples aspectos.

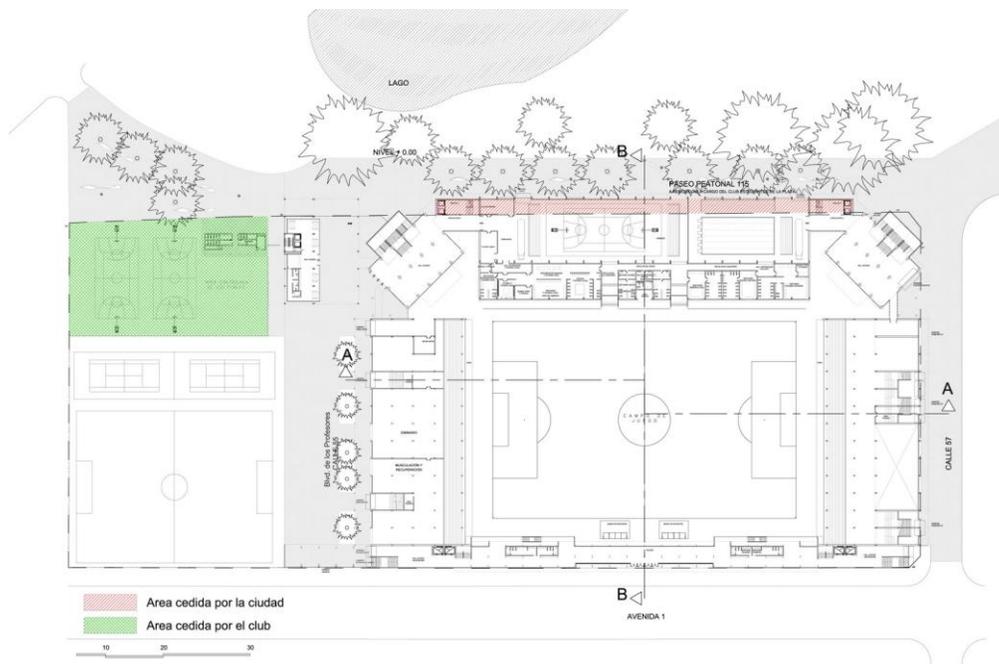


Figura 3.3 : Proyecto de remodelación



Figura 3.4 : Vista aérea del proyecto de remodelación



Figura 3.5 : Vista de las tribunas y del campo de juego del proyecto de remodelación

Al mismo tiempo, la finalización del Estadio Único Ciudad de La Plata agregó un nuevo ingrediente al conflicto. Este nuevo estadio, ubicado en el perímetro de la planta histórica de la ciudad y con una innovadora resolución arquitectónica, se postulaba como el reemplazo natural de las dos históricas canchas de fútbol existentes en el parque histórico. No obstante, la resistencia a abandonar el Bosque por parte de Estudiantes fue tenaz.

Las dos posiciones opuestas se cristalizaron: de una parte el respeto a la normativa vigente por parte del Municipio y de la otra el pedido de autorización de la remodelación por parte del Club. Ambas posturas trascendieron el ámbito del planeamiento urbano para adquirir el perfil de un debate político partidario. El Partido Justicialista encabezado por el intendente Alak se ciñó al marco legal que impedía las obras mientras que la oposición política se aglutinó a favor de su realización. Movilización de simpatizantes, dirigentes y jugadores constituyeron grupos de presión participantes en manifestaciones de apoyo a las autoridades del Club tanto en el espacio público como en ocasión de las sesiones del Concejo Deliberante. También la prensa local, encabezada por 2 diarios opositores, tomó partido por una u otra posición.

La denegatoria de la aprobación del proyecto y consecuentemente del permiso de construcción derivó, en 2002, al ámbito judicial iniciando un largo proceso que incluye el accionar de la Justicia en distintos niveles. Las resoluciones de primera instancia dieron paso a nuevas impugnaciones que llevaron a la Cámara Federal de Apelaciones de La Plata así como a la Suprema Corte de la Provincia en un camino que cuestiona la legitimidad de las disposiciones, direcciones administrativas y decretos municipales. Este proceso legal tomó mayor magnitud por el accionar de la dirección del club que, sin autorización, demolió una tribuna, abatió dos hileras de tilos y construyó una nueva tribuna en hormigón incorporando mayor superficie al estadio.



Figuras 3.6: Demolición de la antigua tribuna



Figuras 3.7 : La nueva tribuna de hormigón



Figura 3.8 : Perfil de la tribuna

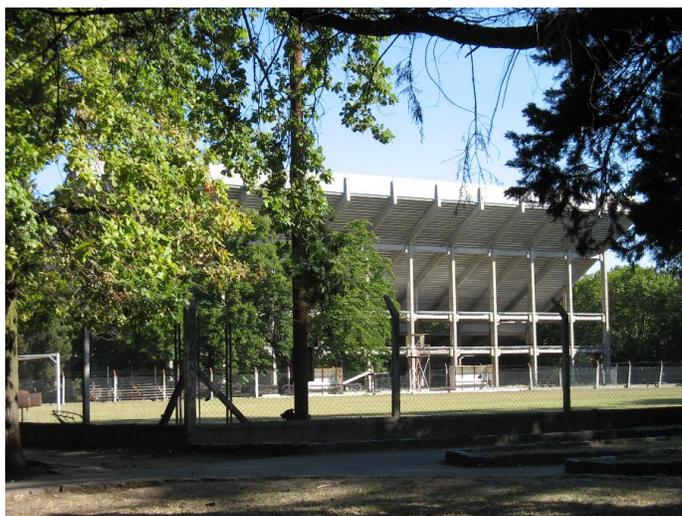
También, alcanzó la participación del entonces Presidente de la república, Néstor Kichner, quien medió a través de la figura del gobernador de la Provincia a la sazón, Felipe Solá, para llegar a un compromiso en el que la población no tuvo canales de participación directa. A fines del año 2006, se alcanzaron dos acuerdos con los actores centrales del diferendo. El primero entre el gobernador de la provincia de Buenos Aires, quien actuó como mediador para el desenlace del conflicto, y el Municipio de La Plata en la figura del intendente Julio Alak. El segundo entre este último y el Club Estudiantes a través de su presidente Eduardo Abadie. Los puntos centrales del diferendo se centraban en entorno de la extensión de la estructura en unos 15 m, en la multiplicación por cuatro de la altura original, ambas modificaciones contrapuestas a las reglamentaciones, y en la capacidad máxima de 20.000 espectadores. El acuerdo estableció que se autorizaba por única vez la remodelación de los estadios ubicados en el Paseo, una longitud máxima de 180 m, un ancho no mayor a 125 m y un límite de 20.000 espectadores previstos. Una vez más, la Provincia se comprometió a erradicar una serie de organismos en el plazo de cuatro años a partir del 2007 y el Municipio a enjear el Paseo y cerrarlo durante la noche.

Este compromiso que declara al Paseo del Bosque como “Paisaje Protegido de Interés Provincial”, establecido por Ley 13.593 del 2006, fue efímero. Las nuevas autoridades municipales elegidas en las elecciones habidas a fines del 2007 derogaron varios artículos de dicha ley como aquellos autorizando la remodelación por única vez, extendieron la longitud máxima a 200 m y el tope fue llevado a 25000

espectadores sentados. Los convenios suscriptos entre el ex gobernador y la municipalidad así como entre la comuna y Estudiantes quedaron sin efecto. El 23 Julio de 2008, el nuevo intendente Pablo Bruera suscribió un acta de pre-factibilidad con el presidente del Club Estudiantes. Finalmente, el 4 de agosto, ambos participaron de la inauguración de las obras del estadio.

No obstante, una demanda de recurso de amparo solicitando la paralización de las obras fue promovida ante un Juzgado Civil y Comercial por un grupo de organizaciones no gubernamentales constituido por Hoja de Tilo, Biosfera, FOCALP e ICOMOS Argentina¹⁴ en defensa del Bosque y sus valores¹⁵. Dado que la Justicia no hizo lugar en primera instancia, Hoja de Tilo ha apelado la sentencia del juez. Por tal motivo la Cámara de Apelaciones en lo Contencioso Administrativo resolvió la pertinencia de la demanda que, de todos modos, no impidió la continuidad de las obras¹⁶. Este azaroso proceso no ha llegado aún a una resolución definitiva.

En abril de este año, 2010, la Suprema Corte bonaerense dictó una resolución que deniega el recurso extraordinario federal presentado por la Municipalidad de La Plata, en el marco de la causa iniciada por las entidades agrupadas que obtuvieron una medida cautelar para frenar las obras de construcción del estadio. En consecuencia, dicha medida cautelar sigue vigente e impide la reanudación de los trabajos en el predio del Bosque. A este hecho judicial, se suma la falta de recursos económicos del club para continuar la obra según ha declarado a la prensa, en marzo 2010, el vicepresidente primero de Estudiantes.



Figuras 3.9 : Vista desde el Paseo del Bosque



Figuras 3.10: Vista lateral de la tribuna construida, diciembre 2008.

Actores y valores en la gestión del patrimonio

El conflicto alrededor de la aprobación del proyecto del estadio nos permite identificar los actores implicados por el mismo y la constitución de una nueva asociación que integra organismos no gubernamentales en defensa de los distintos valores del Paseo del Bosque, es decir las calidades y las características positivas del mismo. Él pone de manifiesto, también, la ampliación y democratización de la noción de patrimonio así como la búsqueda de formas de gestión más participativas.

Junto a la puesta en evidencia de los valores patrimoniales tradicionales propios del Paseo (histórico, paisajístico, urbano, cultural), el conflicto pone en evidencia otros valores menos tradicionales vinculados también al patrimonio. Por ejemplo, la identificación de grupos sociales con el club: “Estudiantes es una gloria del fútbol platense y argentino.”, con el terreno deportivo: “La meta se consiguió, permaneceremos en nuestro lugar” y a través de éstos con la ciudad: “Estudiantes no se puede ir de La Plata”.

Él expone también una forma de gestión bajo la que subyacen diversos intereses y una acción solidaria innovadora entre las distintas organizaciones involucradas en la defensa de este parque histórico.

“El Bosque es una pieza de las más relevantes, el debate de las canchas es escandaloso, el valor del Paseo supera el valor de la instalación de una cancha de fútbol cuando además hay otra sobre la que hubo un acuerdo... la percepción de la gente es que no hay un Estado que pueda revalidar la propuesta, la desconfianza no era sobre el valor de la ciudad sino en un gobierno capaz de estar a la altura...cultura de la desconfianza, la gente no cree en nadie, entonces algunos vivos manipulan por intereses que pueden ser inmobiliarios”.

“Los valores que se reconocen al parque dependen del sector social, los patrimoniales son reconocidos por el sector más informado...en primer instancia fue institucional. En la población no es un tema instalado pero sí semi-instalado en los medios de difusión...intereses divergentes que unidos al perfil individualista de nuestras instituciones y empresas se percibe como una verdadera guerra, no hay nivel de conciliación. El Bosque no es un caso aislado sino que refleja la conducta del sector público y privado que se hace evidente también en otros lados”.

“Diversidad de actores y conflictos de intereses y poder, todo sometido a la política partidaria”. (Entrevista, miembro de asociación)

Hoja de Tilo es una asociación civil integrada por vecinos preocupados por la preservación del patrimonio de la ciudad que adhiere a los valores tradicionalmente reconocidos. Ella da muestra de una mayor voluntad de participación de una parte de la ciudadanía que, en el caso en estudio, ha adquirido un papel destacado en torno al conflicto por sus presentaciones en el ámbito judicial y como resultado, en el mantenimiento del debate entorno del proyecto en estudio¹⁹.

La apreciación de los valores materializados por el parque y el estadio mismo difieren según las representaciones de los actores involucrados. La oposición a la remodelación y más aun a la permanencia del estadio en el Bosque dio origen a la agrupación ambientalista el Foro en Defensa y Recuperación del Bosque de La Plata. El mismo está integrado por diversas organizaciones no gubernamentales (ONG) orientadas hacia diferentes aspectos de la ciudad, sean estos ecológico, artístico, deportivo, productivo, cooperativo y/o cultural¹⁷. La apreciación del Paseo se basa, en consecuencia, en sus valores ambientales, educativos, culturales y recreativos. El diagnóstico consensuado precisa:

“... la ciudad ha crecido desordenadamente. Las contradicciones entre usos comunitarios y usos especulativos se han agudizado. El Paseo del Bosque debe ser, por lo tanto, defendido como área destinada exclusivamente a la educación (estética y física), la ciencia, la cultura y el esparcimiento.” (El Día, 2002).

Los dictámenes preocupantes sobre el parque se multiplican. Entre ellos: el Foro del Bosque¹⁸, compuesto por los consejos profesionales de diversas disciplinas, el Colegio de arquitectos local. Éste último organizó, además, el también llamado Foro del Bosque en donde se presentaron ponencias que expusieron preocupaciones sobre la desnaturalización del parque, la existencia de intereses contrapuestos, la carencia de un plan de manejo y de un ámbito de debate con la participación de los vecinos y de los actuales ocupantes.

“El paseo no es comprendido como un parque histórico... El vecino no participó en el debate, sólo el hincha”. (Entrevista, miembro de asociación local)

“Las conducciones de los clubes deportivos tiene un tipo de manejo poco transparente e incluso de carácter mafioso. Los diarios locales han tenido un papel mayor en el desarrollo del conflicto...Las motivaciones reales son económicas y se justifican detrás de valores patrimoniales o deportivos”. (Entrevista, periodista)

“Las instituciones y la gente debemos seguir preocupándonos por el Bosque, no existe el sentimiento de pertenencia. Es insólito lo que hace la Universidad, la defensa del Bosque va a estar encabezada por las instituciones”. (Entrevista, miembro de asociación local)

Otras percepciones son diametralmente opuestas. Algunos entrevistados del ámbito periodístico observaron:

“El Bosque no es un espacio significativo para los platenses, su conservación no es un tema de prioridad para nadie. Estudiantes quería una gran negocio inmobiliario trasladando el equipamiento de su sede al nuevo proyecto...la ruptura de la clase dirigente y los supuestos representados abarca no sólo a la clase política se reproduce en los clubes donde además el nivel de asociados es muy poco en relación a la hinchada...la idea de pertenencia de la cancha en el Bosque puede haber sido alimentada”. (Entrevista, periodista)

“El sentimiento de pertenencia al lugar por parte de los hinchas es muy fuerte”.
(Entrevista, periodista deportivo)

En resumen, las acciones en el parque histórico no convocan a toda la comunidad platense, sino a sectores de la misma que se expresan por medio de asociaciones de distinto orden, profesionales, deportivas, ambientales, etc. A nivel individual, las cartas de lectores de la prensa local y los foros electrónicos develan posiciones, en algunos casos vehementes, de los fanáticos deportivos. Paralelamente, los valores paisajistas manifiestos en la preocupación por el deterioro, la pérdida de superficie y especies arbóreas; los valores sociales puestos de relieve por el reconocimiento de una historia compartida así como en la intranquilidad originada por los hechos criminales y los valores urbanos expuestos a usos incompatibles, entre los que se señala la presencia de los dos estadios de fútbol, originan reiterados reclamos.

Sin embargo, los canales para manifestarse y participar de manera activa en la toma de decisiones son parlamentarios dado que no existe una ley de audiencias públicas a nivel provincial (Di Paola *et al.*, 2002). En efecto, a pesar de que los bienes de carácter patrimonial, como es el caso del Paseo, tienen como destinataria a la sociedad en su conjunto la participación pública en la resolución de conflictos no está establecida dentro de los mecanismos institucionales argentinos. De este modo, la resolución de los diferendos, derivados por ejemplo de las nuevas intervenciones urbanas, proviene de las decisiones adoptadas por las autoridades sin injerencia directa de la población local.

A su vez, la carencia de una mesa de debate pública donde se confronten las propuestas incrementa las suspicacias. En este sentido, numerosas veces las autoridades de Estudiantes desmintieron la voluntad de realizar un estadio shopping, cocheras u otras intervenciones de neto corte inmobiliario. La hipótesis de la presencia de grupos inmobiliarios interesados por las acciones a realizar, reiteradamente mencionada en las entrevistas, se fundamenta en la inclusión en el proyecto de un gimnasio y una pileta que podrían permitir la desafectación y la liberación de los espacios ocupados por estos equipamientos existentes en la sede central del Club. Ésta se sitúa en el eje fundacional frente al edificio de la Legislatura, en el centro neurálgico de la ciudad, donde el valor económico de la parcela alcanza su mayor cuantía. Es decir que ambas sedes, tanto la ubicada en el centro cívico como el

estadio en el parque histórico, se ubican en las zonas de mayor valor económico de la ciudad.

El transcurso de más de un siglo de ocupación precaria de una parcela del Bosque por parte de Estudiantes señala un *laissez faire* de las autoridades provinciales y municipales que se han sucedido. Durante este período, la noción de patrimonio evolucionó así como el carácter histórico del club mismo; la localización de su estadio y su identificación con la ciudad se han visto fortalecidas y constituyen valores actuales a los que han acudido tanto las autoridades de Estudiantes como sus simpatizantes. De manera que tanto sobre el Bosque como sobre el estadio mismo se superponen numerosos valores: históricos, ambientales, urbanos, sociales, económicos, simbólicos, patrimoniales, que no se acuerdan fácilmente entre sí y como resultado, el conflicto se instala. Por tal motivo, el paradigma de la transacción social como concepto analítico que permite abordar el cambio social a partir de analizar las posiciones tomadas por cada uno de los actores, la interacción entre ellos alrededor de un expediente controvertido y la apelación a procesos innovadores adquiere toda su pertinencia.

El conflicto como punto de partida de la gestión patrimonial

Una de las recientes acciones dentro del proceso de patrimonialización del caso de estudio, es decir del debate para determinar aquello que debe ser legado a las generaciones futuras, es la Ley 13593/06 “Reserva parque-Paseo del Bosque”. Ésta es el producto de un largo conflicto que enfrentó a dos instituciones platenses tradicionales, el Club Estudiantes y el Municipio, en las que se posicionaron referentes opositores. Desde este punto de vista puede concluirse que el proyecto de remodelación del estadio de Estudiantes se convirtió en el disparador de una protección creciente del Paseo del Bosque como patrimonio.

No obstante, el cambio de autoridades nacionales, provinciales y locales de diciembre de 2007, permitió rápidamente la modificación de esta largamente negociada Ley. Los reclamos y la preocupación de los platenses por un paisaje cultural paradigmático, que atravesaron varios decenios sin obtener respuestas, siguen presentes y actualmente, una nueva dinámica local se ha instalado. La participación activa y responsable de los

ciudadanos para salvar el Bosque es incitada a través de un pedido de firmas vía Internet²⁰, simultáneamente la intervención de la justicia continúa.

Esta controversia originó, asimismo, una nueva alianza entre instituciones convocadas por los valores patrimoniales, culturales y ambientales (ICOMOS, Hoja de Tilo y Biósfera, una organización no gubernamental orientada al estudio del ambiente), con un compromiso mayor al efectuar el amparo ante la justicia como último recurso de protección del Paseo. Las presentaciones judiciales ponen de manifiesto los límites que afronta el municipio en relación al planeamiento de la ciudad y evidencian, al mismo tiempo, la búsqueda de otras instancias de mediación. El caso no está cerrado, las obras comenzadas han sido paralizadas por una nueva orden judicial en diciembre 2009 y como nunca con anterioridad, las acciones encaradas muestran la voluntad de la sociedad civil de intervenir en el futuro de este parque histórico.

La pluralidad de valores esgrimidos en los argumentos de diferentes actores pone en evidencia que el paisaje cultural, sea éste el sector urbano, el parque histórico o el campo deportivo, no posee una visión unívoca, por el contrario se superponen sobre el mismo múltiples y diferentes representaciones. El patrimonio es, de esta manera, el producto de distintos actores (instituciones, asociaciones y ciudadanos) con memorias y valores paralelos cuya confrontación produce una forma de visibilidad, de legitimación y de apropiación del espacio de diferentes grupos que procuran determinar las acciones a efectuar sobre el bien de carácter patrimonial (Veschambre, 2007).

La oposición entre la remodelación del Estadio y la conservación del Paseo pone en evidencia una controversia propia de la ciudad contemporánea en la que se manifiestan dos posturas emblemáticas: la primera responde a las fuerzas del mercado y expone como valores la puesta al día, la libertad y la seguridad, en tanto la segunda privilegia el planeamiento y el control público del desarrollo urbano no sólo a partir de criterios económicos sino también sociales, públicos y ambientales (Hamel, 2005).

El conflicto ha tomado un lugar importante en la definición actual del patrimonio. El caso en estudio se ha expuesto a través de la prensa local como una fuerte confrontación bipolar interpretada, reiteradamente por los entrevistados, como una lucha de poder en la que se pone de manifiesto una relación de fuerzas político-partidarias y grupos económicos contrapuestos con influencia relevante en los medios periodísticos locales.

El estudio revela asimismo que las diversas ordenanzas, normas y leyes resultan, en determinados casos, de una eficacia a corto plazo. Esta dinámica se contrapone a los tiempos de construcción de la ciudad y expone uno de los dilemas que enfrentan el planeamiento y la gestión urbana vigentes. Especialmente, en aquellos sistemas donde las posiciones se canalizan de manera exclusiva a través de los representantes, la participación de los ciudadanos se aleja de la toma de decisiones y la representación de todos los sectores afectados no está asegurada. Se trata, en última instancia, del reconocimiento contemporáneo de los múltiples valores representados por el patrimonio, de las conductas que subyacen en el comportamiento social, de la evolución de la aplicación de la noción de democracia y de la modalidad de la acción pública urbana.

CHAPITRE 4 :

LA CONSTRUCTION SOCIALE DU PATRIMOINE. TRANSFORMATION ET PERMANENCE AUTOUR DU PARC HISTORIQUE

Article soumis à la revue *Espaces et Sociétés*

Introduction

Un siècle et demi après sa création, et suite à sa dispersion dans les villes occidentales, le parc urbain se retrouve aujourd'hui, à nouveau, au centre des enjeux de la ville contemporaine. Sa signification pour l'identité citoyenne, la reconnaissance de ses valeurs historiques et environnementales, sa localisation devenue centrale avec le développement urbain, et les intérêts immobiliers gravitant autour de lui sont autant d'attributs qui relèvent des enjeux urbains se reproduisant dans plusieurs villes du monde.

Au XIX^e siècle, le parc urbain a incarné la réponse physico-spatiale, bien qu'à une échelle réduite, à la crise de la ville industrielle. Prenant le sens d'assainissement des anciens tissus urbains et de la restructuration de la ville toute entière, il avait alors matérialisé la prise de conscience de l'éclatement social et environnemental de la ville dans le cadre d'une idéologie hygiéniste et romantique. Il était, à bien des égards, devenu l'empreinte naturelle du génie urbanistique du XIX^e siècle qui faciliterait le contact entre divers groupes sociaux, diminuerait les tensions sociales et contribuerait à l'éducation des masses populaires en favorisant l'adoption de comportements bourgeois (Ponte, 2002; Mosser et Teyssot, 2002).

Au début du XXI^e siècle, cette recherche d'un espace de cohabitation harmonieuse est confrontée, dans le cadre du processus de métropolisation, à des visions sociales qui tiennent compte de la sécurité publique, favorisant de nouveaux espaces destinés aux classes aisées et produits par le secteur privé (Prévôt-Schapira, 2001). De ce fait, le parc historique continue d'être un espace qui permet la reconnaissance des ressemblances et des différences avec l'Autre (Ghorra-Gobin, 2001). Il devient ainsi un lieu d'appropriation conflictuelle, et par conséquent, un opérateur de la vie publique (Serfaty, 1995; Veschambre, 2007).

Les conflits d'usage contemporains portent sur les négociations entre différents acteurs autour de controverses. L'observation des nombreux conflits entraînés par les processus de patrimonialisation ont mis en cause la lecture de cette notion considérée, auparavant, comme consensuelle, visant le bien commun et les références identitaires. Le glissement d'un patrimoine entièrement défini par les experts (donc élitiste) à un patrimoine complexe et ouvert à la participation de plusieurs groupes sociaux a engagé de nouvelles valeurs, de nouveaux acteurs et de nouvelles procédures (Bourdin, 1992; Neyret, 2004; Melé, 2005). Il est devenu un phénomène social qui se révèle varié et pluriel en fonction des multiples significations accordées par les groupes qui les nomment.

Dans cet article, nous nous intéressons aux différences et aux similitudes reliées aux enjeux d'aménagement urbain concernant le parc historique dans deux contextes nationaux distincts, au niveau socioéconomique et politique, afin de contribuer à l'analyse critique des processus de patrimonialisation. Quels sont les similitudes et les écarts significatifs dans la définition et la gestion du patrimoine? Comment se construisent les échanges autour des enjeux impliquant la conservation et l'usage contemporain du parc historique?

Pour répondre à ces questions, nous analyserons les processus d'aménagement contemporains de deux stades situés dans les limites de deux parcs, à partir de problématiques comparables. Ces installations sportives, emblématiques des villes de Montréal (Canada) et de La Plata (Argentine), possèdent des origines, des structures urbaines et des processus d'aménagement différents.

Leurs parcs historiques font face, d'une part, à la transformation de la ville, et d'autre part, à la pérennité promue par leur caractère patrimonial. Ce dernier relève, de plus en plus, de l'expression d'un choix collectif. Nous voulons explorer cette construction sociale du patrimoine au moyen de deux controverses similaires en faisant appel au paradigme de la transaction sociale en tant que concept analytique. Celui-ci nous permettra de repérer les partis-pris de chacun « des acteurs en tension » en dévoilant la séquence des ajustements successifs sur les registres de la négociation et de l'échange. Ce dernier possède une symbolique, et donc des valeurs, qui sont bien incarnées par le patrimoine.

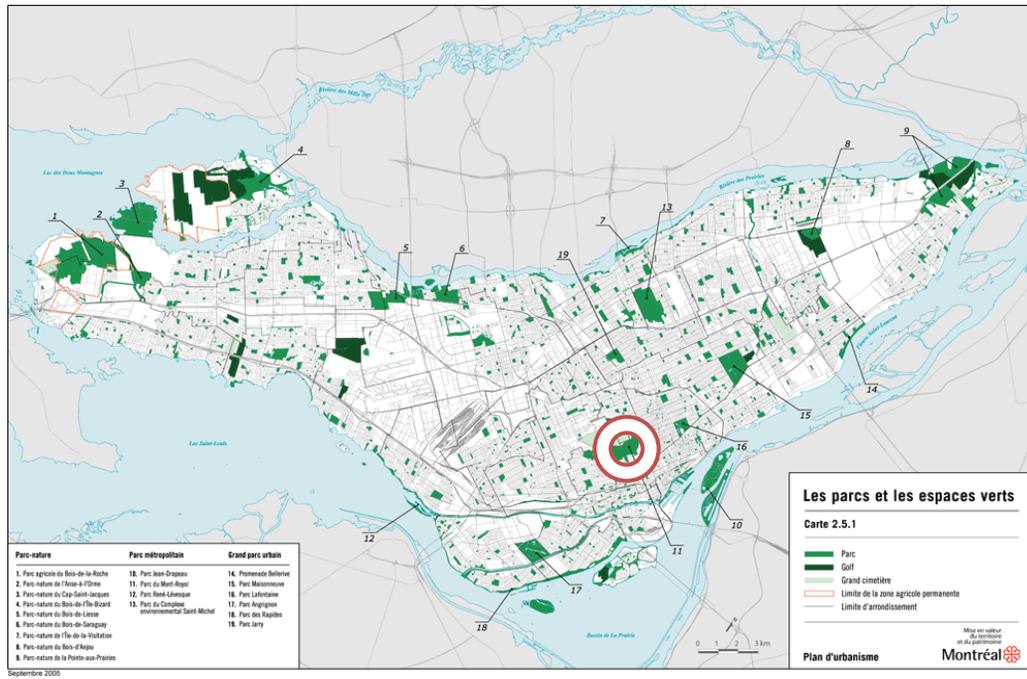


Figure 4.1 Localisation du parc du Mont-Royal dans la ville de Montréal

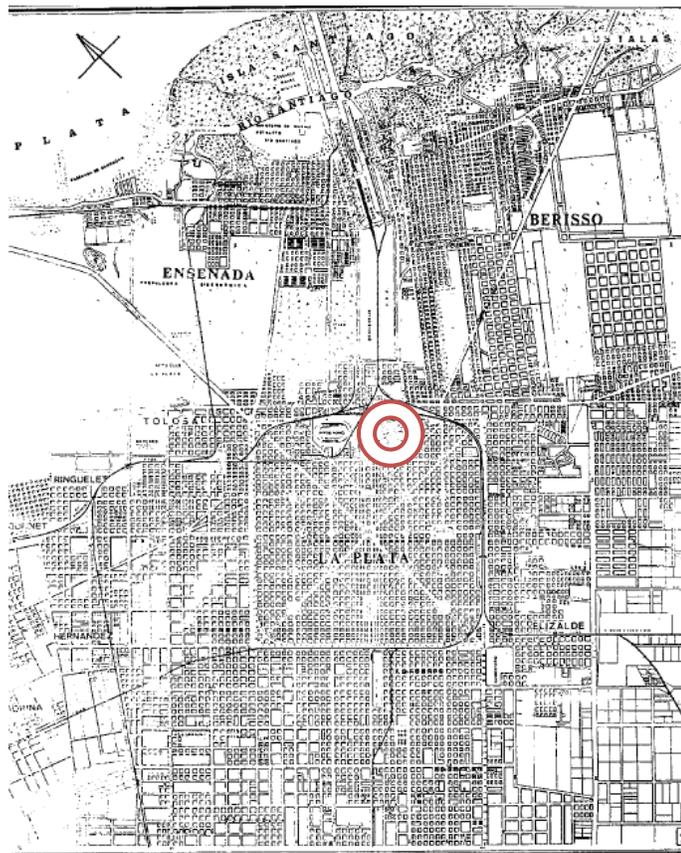


Figure 4.2 : Localisation du parc *El paseo del Bosque* dans la ville de La Plata

Le patrimoine comme produit transactionnel

Les notions de patrimoine et de transaction sociale confèrent à notre démarche son cadre théorique. Le patrimoine, loin d'être un concept réservé aux spécialistes, est désormais reconnu comme une construction sociale à laquelle participe une partie de la population avec des perceptions multiples et parfois divergentes. Malgré le nombre de normes et de procédures établies pour sa protection au cours des dernières décennies dans la plupart des villes, le processus d'aménagement urbain s'inscrit dans un contexte caractérisé par des préoccupations patrimoniales à l'origine de multiples contestations. Dénonciations, manifestations, recours juridiques font entre autres partie des diverses formes de demande de protection des valeurs que ces patrimoines représentent. Elles constituent, du coup, des formes de diffusion de la question patrimoniale. Ces controverses donnent souvent lieu à la constitution de groupes ou d'associations formés par ceux qui se sentent concernés, au niveau individuel ou collectif, par l'avenir de ces espaces. En ce sens, elles sont porteuses du positionnement des acteurs, de la création de nouvelles relations, de la modernisation dans l'action des pouvoirs publics et de l'intégration de nouvelles pratiques d'aménagement. Le conflit devient, dans cette perspective, une dynamique produisant des processus transactionnels et de nouveaux arrangements sociaux (Melé, 2008).

Dans cette optique, le sociologue Jean Remy (1996) propose le paradigme de la transaction sociale. Celui-ci est enraciné dans la sociologie du conflit et dans celle de la résolution toujours provisoire de conflits irréductibles afin de mettre en évidence le fait que les individus construisent la société où ils vivent et que, symétriquement, la société reproduit ces individus. La transaction sociale est donc à la fois un processus et un produit. Elle est un processus qui correspond à l'interaction entre des acteurs opposés amenés à s'adapter à la situation et au contexte à travers une séquence d'ajustements successifs. Elle se veut également un produit relié à un compromis de coexistence aboutissant normalement à un renouvellement du sens de la dynamique sociale et de la façon de l'aborder (Blanc, 1998; Voyée, 1998). Ce paradigme se révèle pertinent dans la mesure il constitue un concept analytique de la dynamique sociale de la construction des significations remettant en question les normes établies (Blanc et Mormont, 1996).

Pour ce qui a trait à la controverse, Callon *et al.* (2001) l'envisagent comme un moyen d'exploration et d'apprentissage des nouveaux scénarios produits par le

développement des sciences et des techniques. Ces « débordements », (Callon *et al.*, 2001), à la fois techniques et sociaux, ont des effets inattendus desquels découlent des problèmes imprévus. La controverse, au fur et à mesure qu'elle progresse, permet de comprendre la situation, les intérêts et les identités des groupes concernés, les différentes dimensions des enjeux liés au projet, les incertitudes et les voies à explorer afin de trouver des solutions. La controverse devient ainsi un processus d'apprentissage collectif qui, à travers des négociations et des compromis, tient compte de plusieurs points de vue, de plusieurs demandes et d'autant d'attentes. Ainsi, elle contribue à la constitution de compromis, d'alliances et d'engagements dans lesquels sont mis à contribution les citoyens et les dirigeants politiques.

Les études de cas choisies ici concernent deux projets controversés (l'un réalisé et l'autre en cours de réalisation) de réaménagement des stades autour de parcs historiques. Il s'agit du stade Percival-Molson de l'Université McGill, situé en face du parc du Mont-Royal à Montréal (Québec) et du stade Jorge Luis Hirsch du club *Estudiantes* de La Plata, situé à la limite sud du *Paseo del Bosque* à La Plata (Argentine).

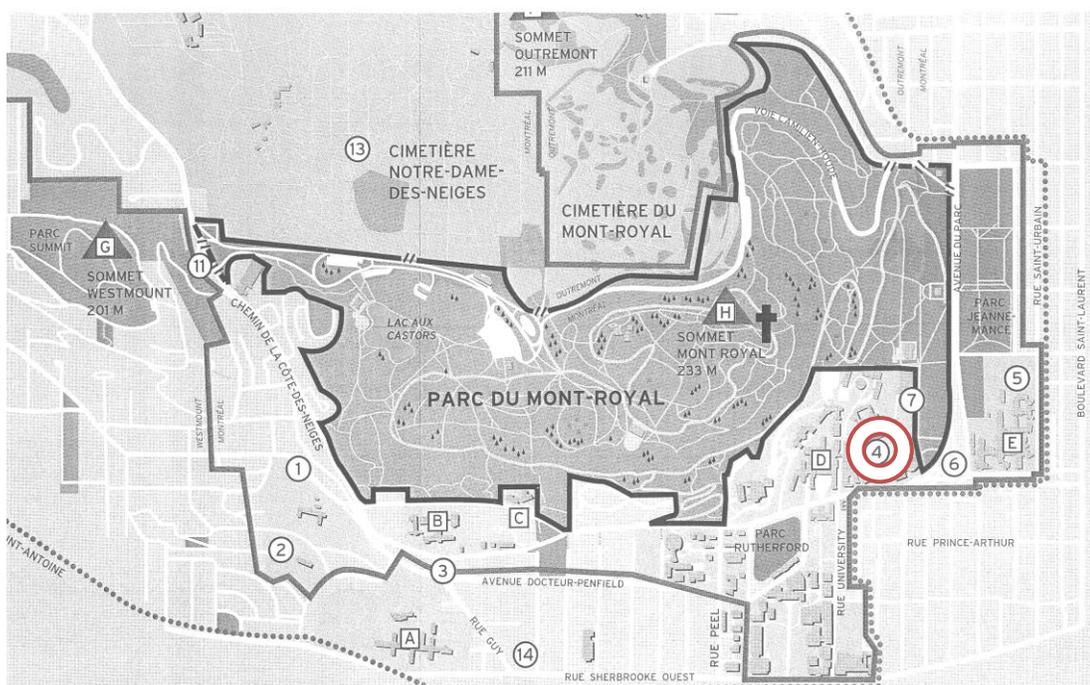


Figure 4.3 : Localisation du stade Percival-Molson



Figure 4.4 : Localisation du stade Jorge Luis Hirsch

Les processus provoqués en vue de l’approbation et de la mise en œuvre de ces projets nous permettent d’observer l’incidence du caractère patrimonial des stades et des parcs historiques sur les décisions concernant l’aménagement. À cet égard, ces parcs et leur stade présentent les caractéristiques suivantes :

Ils sont associés à des valeurs symboliques puisqu’ils contribuent à l’image de leur ville et de leur tradition sportive :

- La création du Mont-Royal a historiquement exprimé la volonté d’ouvrir la montagne à des usages plus populaires et à une fréquentation intensive. Le stade Percival-Molson matérialise l’histoire du football universitaire et professionnel à Montréal ainsi que son importance dans la culture sportive de la ville.

La création du *Paseo del Bosque* a mis en évidence la puissance de la jeune nation sud-américaine et son adhésion aux tendances romantiques et hygiénistes développées à cette période dans les métropoles. Le stade Jorge Luis Hirsch a appuyé le soccer, devenu le sport national argentin et le support de l’identification du club à la ville.

- Les deux sont l'objet de débats houleux ayant mis aux prises des résidants, des associations de citoyens, des élus gouvernementaux, des journalistes et des professionnels de différentes disciplines académiques.
- Ils sont situés dans des tissus urbains centraux caractérisés par une grande diversité de fonctions, qui permet d'entrevoir les multiples enjeux sociaux et les transactions sociales qui en résultent. L'analyse du jeu des acteurs permet de saisir les enjeux qui les mobilisent et les stratégies qu'ils développent.

Méthodologie

Cet article s'inscrit dans une approche comparatiste de deux projets semblables d'agrandissement des stades dans lesquels se sont engagées deux villes appartenant à des sociétés et à des contextes culturels différents. Nous tenterons de déterminer dans quelle mesure les modèles nationaux et municipaux de gestion du patrimoine soutiennent le parc historique et influencent les pratiques qui s'y développent.

Basées sur l'analyse systématique des données, ces études de cas ont permis de développer trois étapes d'analyse. Tout d'abord, il s'agit des développements et des contextes situationnels des parcs historiques. Ensuite, il est question des projets d'agrandissement des stades, de leurs caractéristiques, des enjeux posés et des processus d'approbation. Finalement, l'analyse des discours des acteurs et leurs positions face aux nouvelles interventions seront étudiées.

Une enquête par entretiens semi-dirigés d'une durée approximative de 90 minutes a été menée, dans les médias locaux, auprès d'une vingtaine de résidants, de représentants, d'autorités gouvernementales, de fonctionnaires municipaux (élus, professionnels des directions d'aménagement urbain ou des grands parcs), de représentants des associations et des institutions qui sont liées aux parcs, d'experts du patrimoine et de journalistes. Les questions des enjeux techniques, des contraintes et des négociations dans la prise de décisions concernant l'agrandissement des stades ont été abordées afin de faire ressortir les perceptions concernant le parc et le stade historique, les valeurs qui leur sont associées, leur degré de satisfaction par rapport à la participation à la prise de décisions pour les nouveaux aménagements de ces espaces historiques et leur avis face aux évolutions futures. Par ailleurs, la bibliographie comporte des documents officiels des municipalités, des transcriptions des assemblées, des articles de la presse locale et de la littérature spécialisée. Des

tableaux quantifiant les mentions ont servi à évaluer les aspects qui ressortent le plus fréquemment des propos des interviewés. Des extraits d'entretiens sont aussi présentés afin d'illustrer des points de vue divergents.

Le Mont-Royal et El Paseo del Bosque

Le Mont-Royal à Montréal et *El Paseo del Bosque* à La Plata sont deux parcs historiques inspirés des modèles européens (tant sur le plan conceptuel que sur celui du design du paysage) qui ont été créés vers la fin de XIX^e siècle. Ils s'inscrivent dans des antécédents culturels et des contextes nationaux différents : le premier, anglais et québécois et le second, français et argentin. Ils appartiennent à deux sociétés caractérisées par l'immigration. Ces dernières sont situées aux deux extrémités du Nouveau Monde, ce qui implique que leur patrimoine respectif ne s'inscrit pas dans une conception patrimoniale monumentale universelle. Il s'agit plutôt de patrimoines régionaux [ou locaux] qui relient les citoyens à l'histoire locale.

Ces deux parcs sont ancrés dans un tissu urbain central caractérisé par une grande diversité de fonctions. À Montréal, la montagne surplombe la ville tout en témoignant de son évolution. Elle est à la fois un espace boisé, un lieu de villégiature de la bourgeoisie, un carrefour de plusieurs quartiers cossus, un endroit où l'on aménage des cimetières, les campus de prestigieuses universités, des centres hospitaliers, mais aussi un grand parc urbain, celui du Mont-Royal. La montagne réunit un héritage diversifié situé en plein centre-ville, ce qui rappelle le contexte du *Paseo del Bosque* à La Plata. Cet ancien parc d'*estancia*, transformé en espace public, est aussi un des éléments les plus significatifs de la composition urbaine de La Plata. Il se situe à l'extrémité de l'« axe monumental » sur lequel se trouvent les plus importants édifices créés lors de la fondation, en 1882, de cette ville pampéenne. Autour du Bosque se sont développés des quartiers résidentiels, des centres hospitaliers et, sur son site, une association hippique, le campus de l'université locale, des édifices institutionnels (service de police, centre d'éducation, centre de recherche scientifique, administration municipale) et deux clubs de soccer.

Aux limites de ces deux parcs, deux stades ont été construits pour la pratique de sports introduits dans les Amériques par les Britanniques vers la fin de XIX^e siècle. L'un de ces parcs, créé par l'université McGill, est destiné au football canadien, et l'autre, édifié par le club *Estudiantes* de La Plata, est réservé au soccer. Depuis le

début des années 2000, les équipes qui y ont leur siège se sont engagées à moderniser leur stade, ce qui a provoqué de vives controverses politiques et administratives ainsi que des débats publics avec une participation active de la presse locale. Reconnus pour leur contribution à la reconnaissance formelle du caractère historique de leurs environnements, ces projets d'agrandissement sont devenus des dossiers importants dans chacune des villes.

Des différences considérables existent toutefois entre ces deux parcs, notamment en ce qui a trait aux régimes de protection. Dans le cas du parc du Mont-Royal, la protection est absolue et elle s'étend progressivement, de sorte qu'elle embrasse la presque totalité de la superficie de la montagne. En 1987, elle a connu l'aboutissement d'un long processus ayant conduit à la constitution du Site du patrimoine du Mont-Royal, le premier à être fondé au Québec. En 2005, ce territoire protégé fut agrandi par le décret qui établit l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal (AHNMR) en vertu de la Loi sur les biens culturels.

Quant au *Paseo del Bosque*, il fut déclaré d'intérêt municipal par le décret n°1794 en 1986. Dès lors, toute action sur le parc devait être autorisée par le Département de préservation du patrimoine architectural et urbanistique conjointement avec les Directions d'aménagement et des espaces verts de la Ville. En 1998, l'ordonnance 8915 *Precinto del Bosque* interdit la construction ou la modification de tout édifice existant. C'est aussi le cas de l'ordonnance 9232/00 qui le consacre, en plus, comme Site patrimonial. Cependant, en 2007, la loi 13593 qui le proclame « *Paisaje Protegido de Interés Provincial* » afin de le préserver comme parc public a autorisé les rénovations des stades de soccer qu'il abrite.

Le tableau 1 synthétise les caractéristiques des parcs et de leur développement. Des différences majeures se dégagent au niveau de l'entretien, des utilisations ainsi que des processus d'aménagement et de protection. Toutefois, les deux parcs sont reconnus par les autorités municipales et par les citoyens comme des composantes historiques et emblématiques de chacune des villes.

Tableau 1 : Caractéristiques des parcs historiques étudiés

Mont-Royal	<i>El Paseo del Bosque</i>
<p>Antécédents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • année de création : 1886 • concepteur : Frederick Law Olmsted • design suivant le modèle anglais • localisation urbaine centrale • restauration d'une ancienne forêt <p>Développement au XX^e siècle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • superficie du parc respectée • augmentation de la superficie originale • bien entretenu • plan de mise en valeur • protection de la Ville et du gouvernement provincial • utilisation récréative intense • bilan environnemental équilibré 	<p>Antécédents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • année de création : 1885 • concepteur : Fernand Mauduit • design suivant le modèle français • élément majeur de la trame urbaine • restauration d'un ancien parc rural <p>Développement au XX^e siècle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • superficie du parc envahie par différentes utilisations • diminution de la superficie originale • entretien insuffisant • manque d'un plan directeur • protection de la Ville et du gouvernement provincial • utilisation récréative intense • bilan environnemental fragile

Deux stades historiques et leurs projets de rénovation

C'est au cours des deux premières décennies du XX^e siècle que les stades Percival-Molson de l'Université McGill et Luis Jorge Hirsch d'*Estudiantes* de La Plata ont été construits. Le premier est l'œuvre de Percy Erskine Nobbs, reconnu comme l'un des plus grands architectes de la première moitié du XX^e siècle au Canada. D'ailleurs, le Percival-Molson est le plus vieux stade de football universitaire et professionnel à Montréal. Le second, construit à l'époque du soccer amateur, fit appel à la collaboration des joueurs pour édifier le stade et à celle de la commission de direction. L'histoire de ces institutions et la popularité des sports concernés ont contribué à créer un sentiment d'appartenance des équipes à l'égard de leurs stades et de leur ville.

Dans les années 2000, les deux institutions ont envisagé l'agrandissement de leur stade. Dans le cas du Percival-Molson, ce sont ses locataires, les Alouettes de Montréal, qui ont déclenché le projet dont la première phase s'est achevée en 2003. La deuxième étape prévoyait la construction d'une entrée principale du côté Est, l'installation de dix-huit nouvelles loges, la mise en place d'un écran géant et l'ajout de

5000 sièges dans les tribunes Sud, Nord-Est et Est afin d'accroître sa capacité de 25%.



Figure 4.5 Stade Percival-Molson réaménagé

À La Plata, en 2001, la commission du club *Estudiantes* a soumis le projet de rénovation de son stade dans l'objectif de répondre aux normes de l'*Asociación del futbol argentino* (AFA) et de la Fédération internationale de Football Association (FIFA), et d'augmenter le nombre de spectateurs à 20 000.



Figure 4.6 : Nouvelle tribune construite par le club Estudiantes de La Plata.

Plusieurs versions du projet ont été présentées au cours de ce long processus d'approbation, la dernière étape ayant été achevée en 2010. Le nombre de spectateurs proposé est désormais de 28 000. En plus des tribunes en béton et de l'aménagement de loges, on a proposé de construire une toiture aux deux extrémités des tribunes et les loges.

Les controverses, portant sur des enjeux multiples et des processus complexes, se sont succédé pendant plus d'une décennie. Toutefois, nous remarquons des différences à plusieurs niveaux. Les propriétaires du terrain sont, respectivement, l'université McGill et, initialement, la province de Buenos Aires. Les localisations des stades par rapport au parc historique sont en face dans le cas du stade Percival-Molson, et à l'intérieur dans le cas du stade Hirsch. Les interventions et leur ampleur diffèrent : le projet du stade Percival-Molson ne change pas vraiment l'architecture originale du stade, quoique l'ajout des gradins modifie une partie de son profil, alors que le projet du stade Luis Jorge Hirsch est un tout nouveau stade dont le volume est bien supérieur à l'original.

Les processus d'approbation, longs et laborieux dans les deux cas, ont aussi été fort différents. Les Alouettes ont négocié avec la Ville de Montréal et ont tenu plusieurs rencontres avec des associations, des groupes de résidents et des citoyens. Ce processus a abouti à des modifications au projet en vue d'atténuer les critiques et à la mise sur pied d'un comité de suivi qui visait à intervenir rapidement en cas de difficultés. Objet de jugements sévères, sa réalisation est pourtant le résultat d'un long travail de collaboration qui demeure d'ailleurs toujours en vigueur. Dans le cas du club *Estudiantes*, la procédure débuta par des négociations avec la Ville, mais les prises de positions peu flexibles conduisirent l'affaire devant les tribunaux. Plusieurs négociations politiques et imbroglios juridiques se sont succédé. Le projet est désormais paralysé par les procédures en justice.

Le tableau 2 synthétise les principales caractéristiques liées aux stades. Malgré les différences soulignées, les niveaux d'intervention, les enjeux posés et les propos des acteurs concernés en fonction de leur milieu d'appartenance se ressemblent. Institutions, organismes voués à la défense du patrimoine et de l'environnement, citoyens et groupes de voisins, associations de professionnels de diverses disciplines et chambres de commerce ont tous participé aux controverses soulevées.

Tableau 2 : Les stades et leurs projets

Projet Stade Percival-Molson	Projet Luis Jorge Hirsch
<p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stade appartenant à l'Université McGill édifié sur son campus • Équipe de football canadien appartenant à un propriétaire privé • Agrandissement • Stade situé en face du parc historique <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection du patrimoine • Protection de l'environnement • Protection des services publics • Enjeux urbains (qualité de vie, circulation, pollution visuelle et sonore, stationnement) • Symboliques • Enjeux sociaux (sécurité, santé) • Hausse des revenus • Coûts • Développement économique <p>Processus d'approbation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultation de la population à travers l'OCPM sans engagement formel • Approbation de la Ville soumise au Ministère de la Culture • Échanges et négociation • Financement public et privé • Plusieurs études de différents aspects <p>Résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2010, inauguration du stade 	<p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stade appartenant au Club qui propose le projet • Équipe de soccer appartenant au Club • Rénovation • Stade dans le parc historique <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection du patrimoine • Protection de l'environnement • Protection des services publics • Enjeux urbains (qualité de vie, circulation, pollution visuelle et sonore, stationnement) • Symboliques • Enjeux sociaux (sécurité, santé) • Hausse des revenus • Coûts • Développement économique <p>Processus d'approbation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sans participation de la population • Approbation de la Ville contestée devant la Justice • Confrontation et tiers intermédiaire • Investissement privé • Peu d'études <p>Résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2010, travaux paralysés

Les acteurs et leurs positions

Nous avons choisi des acteurs impliqués dans les processus de transactions sociales déclenchés par les projets controversés parmi des institutions, la société civile et des experts du patrimoine. L'objectif était de relever les enjeux soulevés et l'incidence de la perspective patrimoniale dans la prise de décisions. Le tableau 3 présente les acteurs auxquels nous avons fait appel. Les discours et les interventions de ces acteurs exposent les enjeux dont ils sont porteurs et les stratégies qu'ils développent par rapport au conflit.

Tableau 3 : Les acteurs impliqués dans les processus d'approbation des projets

Projet Stade Percival-Molson	Projet Luis Jorge Hirsch
<p>Acteurs institutionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alouettes, propriétaire privé • Directions de la Ville de Montréal • Comités consultatifs • Ministère de la Culture • Université McGill <p>Acteurs du secteur privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprise professionnelle • Presse locale • Chambre de commerce <p>Acteurs de la société civile :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résidants • Groupes de citoyens • Associations écologistes • Associations vouées à la défense du patrimoine • Partisans 	<p>Acteurs institutionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Estudiantes de La Plata</i>, OBNL • Directions de la Ville de La Plata • Comités consultatifs • Gouvernement provincial • Gouvernement municipal • Pouvoir judiciaire <p>Acteurs du secteur privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprise professionnelle • Presse locale <p>Acteurs de la société civile :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résidants • Groupes de citoyens • Associations écologistes • Associations vouées à la défense du patrimoine • Partisans • Groupes politiques

Les acteurs institutionnels

Il s'agit des équipes qui ont promu les rénovations de leurs stades, soit les Alouettes et les *Estudiantes*. Les arguments des présidents de ces institutions

sportives enracinées dans chaque ville sont similaires : assurer la survie des clubs et la consolidation de leur présence à long terme.

Dans le cas des Alouettes, il s'agissait d'augmenter les revenus puisque leur stade n'était pas rentable tandis que pour dans celui des *Estudiantes*, il fallait parvenir à une mise à niveau des normes de sécurité. Les atouts des localisations en ce qui concerne le Percival-Moslon sont décrites ainsi: « Utilisation du cachet patrimonial et historique »; « Notre projet va améliorer un secteur de la montagne; on va redonner de la biodiversité, en plus de freiner l'érosion du sol du côté est du site. » (Champagne, 2008 : A13). D'ailleurs, les Alouettes soulignent les avantages pour la communauté : diminution de la circulation routière dans le quartier au sud du stade, promotion des transports en commun, encouragement des déplacements pédestres et cyclistes et amélioration des vues sur le Mont-Royal. À La Plata, le caractère historique de la localisation du stade durant plus d'un siècle a été mis à profit avec le slogan d'appropriation, « *permanecemos en nuestro lugar* » (Abadie, 2006), scandé par les dirigeants du club *Estudiantes*. L'ajout d'un nouveau gymnase et d'une nouvelle piscine, de bains publics et l'aménagement paysager des environs du stade entraînerait un renouvellement d'*El Paseo del Bosque*.

Les directions et les commissions des deux Villes ont déposé leurs évaluations des projets dont le caractère patrimonial des sites était prioritaire. Concernant l'arrondissement de Ville-Marie à Montréal, le Comité consultatif d'urbanisme émit un jugement favorable, le Comité d'architecture et d'urbanisme proposa des modifications et le Conseil du patrimoine exprima des réserves. Les avis étaient donc fort partagés. Le Conseil de l'arrondissement a, quant à lui, soulevé le caractère identitaire du projet ainsi que les défis qu'il posait. À La Plata, la Direction des travaux particuliers et le Conseil d'aménagement urbain conseillèrent de ne pas autoriser le projet. La Commission du site, l'organisme voué à l'application du plan de la conservation du patrimoine, recommanda en plus le déplacement du stade à l'extérieur du *Paseo del Bosque*. Au niveau municipal, la désapprobation était unanime. Quoique, dans les deux cas, les approbations finales de la part des instances provinciales aient été obtenues, à La Plata le processus, impliquant la participation du pouvoir judiciaire n'est pas encore achevé.

Un acteur important dans le cas montréalais est celui de l'Université McGill, propriétaire du terrain et du stade. Celle-ci est restée en retrait durant le processus

d'approbation du projet mené par son locataire, l'équipe des Alouettes, en dépit du fait que voisins et associations lui demandèrent des engagements publics.

Les acteurs appartenant au secteur privé

Les acteurs du secteur privé sont représentés par les entreprises professionnelles chargées des projets et par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Ils sont en faveur des interventions. Pour eux, la localisation et le charme historique sont des atouts incontournables. La chambre de commerce affirme l'importance de la mise à jour de ce type d'équipement dans les opérations de *branding* des villes en Amérique du Nord. La localisation stratégique du stade, à proximité de la montagne, et la situation au cœur du centre-ville confèrent aux rencontres sportives une valeur ajoutée non négligeable. Dans cette optique, les architectes ont souligné les avantages de ces projets : « centre-ville, proximité de l'action, convivialité, cachet historique et emplacement exceptionnel »; « sentiment d'appartenance du stade à la mémoire collective », « intégration des nouvelles installations dans le milieu existant » (Les Alouettes, 2006). La presse locale, selon les secteurs représentés, affiche les deux positions, c'est-à-dire autant celle des instigateurs que celle des objecteurs. Les journalistes sportifs mettent en valeur le caractère historique des équipes, des stades et de leur identification à chaque ville. Les rédacteurs locaux chargés de faire état de l'évolution des dossiers exposent les visions des promoteurs ainsi que celles des contestataires.

Les acteurs de la société civile

Ils correspondent majoritairement aux associations de protection du patrimoine, de l'environnement et de citoyens concernés par cet enjeu en raison de la proximité de leur quartier. Pour la plupart des résidants et des associations, le caractère patrimonial du site est essentiel, que cela soit pour le protéger ou pour le mettre à profit.

Héritage Montréal, les Amis de la montagne, le Conseil régional de Montréal et des associations de résidants des secteurs gentrifiés, des arrondissements de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal à Montréal, font partie de la première catégorie. L'agrandissement du stade près d'un quartier résidentiel, le caractère privé du projet dans un environnement public, l'utilisation de fonds publics pour un investissement privé, l'inadéquation d'une nouvelle intervention dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et la création d'un précédent dans celui-ci ont entraîné le rejet, à

différents degrés, des participants. Certains revendiquaient le refus complet du projet, tandis que d'autres réclamaient des améliorations afin de l'approuver.

À La Plata, des associations créées spécifiquement pour la défense de ce territoire patrimonial comme le forum en *Defensa y Recuperación del Bosque* composé de plusieurs organisations non gouvernementales (OBNL), les forums des conseils professionnels et du Collège local des architectes se sont ajoutés aux organismes environnementaux tel que Biosfera, le *Foro ciudadano* de La Plata et Hoja de Tilo.

Ces projets font donc appel des communautés appartenant à différents milieux qui témoignent, dans l'ensemble, d'un accord partagé sur le refus d'agrandissement. Ce dernier est fondé, dans le cas du stade de Montréal, sur l'intégrité de la montagne, la non pertinence d'agrandir un tel équipement à des fins autres qu'universitaires, l'impact sur le paysage, la diminution de la surface boisée, l'absence d'implication de l'Université McGill, le caractère historique et naturel du site protégé et la rareté des derniers boisés. Dans ce même ordre d'idées, l'opposition à la rénovation du stade Hirsch souligne l'incompatibilité des usages, l'impact environnemental et urbain, la nécessité de récupérer la superficie du stade comme partie intégrante du parc public et la demande de protection de celui-ci.

Ces visions ont toutefois dû faire face à celles des partisans des équipes qui se sont, par exemple, focalisées sur la sociabilité entraînée par l'activité sportive : une ville mobilisée par les succès de son équipe; des projets rassembleurs.

On note toutefois deux différences majeures entre les cas étudiés : la présence ou l'absence d'un plan de mise en valeur et d'une participation institutionnalisée des citoyens dans le processus de la prise de décisions.

Les processus d'approbation des projets et leurs résultats

À Montréal, l'Office de consultation publique (OCPM), créé en 2002, réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la ville, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement territorial. C'est une démarche sans engagement formel, encadré par une procédure et assujettie à une obligation réglementaire, cherchant à prendre le pouls de la population afin d'éclairer une éventuelle décision. Les citoyens ont donc l'occasion d'exposer leurs avis par rapport au projet à l'étude.

Pour ce qui est de La Plata, ville qui ne connaît pas de processus de participation publique établi, la presse locale est devenue un canal d'expression des positions des citoyens n'appartenant pas à des associations professionnelles, environnementales ou de voisinage. Ces associations se sont rassemblées autour du rejet du projet proposé, réclamant ainsi la récupération et la réintégration des superficies occupées par le parc public, la réhabilitation du Paseo, la création d'un processus de consultation et l'ouverture d'un débat entre les résidants voisins du parc et l'administration publique.

Dans l'AHNMR, le processus d'approbation requiert une série d'étapes qui tiennent compte des avis des diverses directions et des comités aviseurs. Ces derniers transmettent leurs recommandations au Conseil d'arrondissement qui élabore les projets de règlement pour le Conseil de la Ville. Ainsi, par exemple, le projet d'agrandissement du stade Percival-Molson dépasse la hauteur maximale (23 m) établie et déroge à plusieurs règlements. Il contrevient également, selon ses détracteurs, à différentes politiques de la Ville. Malgré ces objections, l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal autorise le conseil de la Ville à adopter un règlement qui transgresse ses propres règlements pour permettre la réalisation du projet.

L'article 89.1 prévoit aussi que l'OCPM doit tenir une consultation publique pour tout projet de règlement. Bien que le travail de l'OCPM soit, en général, apprécié, les opinions à son sujet ne font pas l'unanimité. Pour certains spécialistes, la consultation publique « a amélioré les projets en élargissant le cadre d'étude, en introduisant des dimensions sociales, historiques et pratiques » (Dusseault-Letocha, 2008). En ce sens, elle a « aidé à saisir, au-delà des oppositions, une intelligence collective et des perspectives fondées sur l'expérience citoyenne » (Bumbaru, 2008).

Pour d'autres, elle est plutôt décevante puisque « tout se passe non seulement entre initiés, mais entre convertis » (Beaudet, 2008). Quoi qu'il en soit, la consultation a été suivie par l'ouverture d'un registre où ont été consignées les signatures des riverains qui se sont opposés au projet afin d'organiser la tenue d'un référendum permettant d'empêcher l'adoption du projet si plus de 10% des résidants (191 citoyens) s'y opposaient. Or, on n'a réuni que 81 signatures. Au nom de l'intégrité du Mont-Royal, l'OCPM a suggéré de renoncer à l'approbation du projet en raison de la multiplication des empiétements sur la montagne. Jusqu'à l'adoption du Plan municipal de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, le gouvernement du Québec a maintenu sa juridiction sur la montagne. La dernière étape fut l'émission de permis d'agrandissement par la ministre de la Culture et des Communications du Québec.

Quant à l'approbation du nouveau stade d'*Estudiantes*, le processus relève d'une autre logique. En août 2001, le premier projet fut refusé par la Ville de La Plata. En octobre, la Commission de direction du club obtenait l'approbation unanime de l'avant-projet de rénovation des associés. L'échéancier prévu était de deux ans. Cependant, le processus d'acceptation à la municipalité déclencha un conflit où, faute d'un accord entre le maire de la Ville et le président du Club (qui tous deux étaient des avocats), la justice a été appelée à jouer un rôle primordial. En 2002, un deuxième plan fut présenté à la Direction des travaux particuliers de la ville (dossier 86/02) dont le rejet entraîna une poursuite devant les tribunaux. Intitulée « *Estudiantes de la Plata contre Municipalidad de La Plata sobre amparo* », cette demande a été le début d'un long processus judiciaire qui n'est pas encore terminé (Chambre fédérale de La Plata, Court Suprême de justice de la province) face à deux positions irréductibles.

La Direction de l'hygiène urbaine et des espaces verts de la ville s'est opposée au projet, ce qui a été confirmé par des décrets du maire de la ville. Ainsi, de nombreuses dispositions ont été mises en place afin d'assurer la protection de ce site patrimonial. Entre autres, il a été présenté officiellement comme « aire de loisirs et Site monumental » à l'UNESCO. Les évaluations des diverses commissions, de même que le rapport d'impact environnemental du nouveau projet élaboré par la Faculté d'architecture et d'urbanisme de l'Université de Buenos Aires, ont confirmé ses avis.

Au cours de ce long processus, qui a pris l'allure d'un combat acharné entre le maire de la ville et le président du club, chacune des deux positions participaient aux débats des édiles et à ceux des différentes factions d'un même parti politique. Il s'agit d'une question de gouvernance dans laquelle l'importance du conflit a nécessité l'intervention du gouverneur de la Province et même, de manière informelle, celle du président de la nation. En 2006, la médiation du gouverneur a permis de conclure deux accords : l'un, entre le club *Estudiantes* et la municipalité de La Plata en vue de modifier le projet de la rénovation du stade, et l'autre, entre ladite municipalité et la province de Buenos Aires pour protéger l'environnement de la *Reserva parque – Paseo del Bosque*. Ces accords ont pris la forme d'une loi : la Loi 13.593/07 qui déclare le parc « *Paisaje protegido de interés provincial* », mais qui permet aussi, exceptionnellement, la rénovation des stades.

Cependant, les changements politiques survenus en 2007 à tous les paliers gouvernementaux ont fait basculer l'ensemble des accords antérieurs y compris cette loi. Cette dernière a été modifiée afin de pouvoir accorder une plus grande capacité

d'agrandissement qui permettra au club d'accueillir jusqu'à 28 000 spectateurs. La démolition a commencé en août 2008, mais les travaux sont depuis lors paralysés par un autre ordre de juridiction provoqué par un recours intenté, entre autres, par Hoja de Tilo. Cette organisation prétend que le projet va à l'encontre des lois provinciales et des ordonnances municipales dans la mesure où il porte préjudice à un élément patrimonial paradigmatique de la ville. Ainsi, tant et aussi longtemps que les controverses se poursuivront, le projet demeurera en suspens.

Le conflit comme composante de l'aménagement contemporain

La comparaison de ces deux conflits permet de mettre en lumière des dynamiques d'échange et négociation très différentes dans le cadre d'interventions sur des sites patrimoniaux. Cependant, les problématiques sont semblables. Pour les Alouettes, il s'agissait de poursuivre un processus institutionnel doublé d'un échange parallèle avec les associations et les habitants des zones résidentielles proches. En ce qui concerne *Estudiantes*, le club a tenté de passer outre à la légitimité de la municipalité en s'adressant aux tribunaux. Les Alouettes ont désormais finalisé l'œuvre moyennant un processus qui a apporté des modifications mineures, quoique les désaccords soient toujours présents. À l'opposé, *Estudiantes* s'est engagé dans une négociation ayant rapidement pris des allures de litige judiciaire. Toutefois, le club a obtenu, en première instance, la cession de la propriété du terrain concerné dans le parc historique par la Ville.

Le conflit dans ces dossiers illustre la volonté de participation citoyenne dans les processus d'approbation de projets concernant des espaces semi-publics centraux à caractère patrimonial, soit à travers des modalités institutionnalisées ou des interventions judiciaires. Pour les tenants comme pour les opposants, la reconnaissance des valeurs des sites et de leur environnement ne faisait pas de doute car ces derniers sont considérés comme des atouts privilégiés à la fois pour les entrepreneurs et les riverains. C'est pour cette raison que ces processus mettent en évidence la progression de la vision du patrimoine, devenue une construction sociale d'appartenance où s'inscrivent les parcs historiques, les stades et les équipes sportives qui en font partie.

Tout cela a été bien compris par les Alouettes, qui ont travaillé en collaboration avec les riverains et les associations pour les convaincre des avantages de l'agrandissement tout en essayant de répondre à leurs demandes. Bien qu'ils ne soient pas parvenus à obtenir l'unanimité, il s'agissait d'un travail d'échange qui leur a permis de parvenir à plusieurs accords. Il s'agissait d'un registre d'échange parallèle au processus formel d'approbation de la Ville qui relève de la négociation correspondant à une logique utilitariste. Ces deux processus ont pris fin par l'approbation de la ministre de la Culture. En effet, le stade a été achevé à la grande satisfaction du propriétaire des Alouettes, mais les controverses n'ont pas cessé pour autant.

À La Plata, l'approbation du projet a fait l'objet de poursuites judiciaires de confrontations. En 2002, le club *Estudiantes* entame une procédure en justice contre la Municipalité ; c'est le début d'un processus juridique long et complexe qui a nécessité l'intervention de plusieurs instances opposant le maire de la Ville au président du club sportif. Ces deux acteurs étaient aussi des adversaires politiques. La participation citoyenne n'étant pas requise dans le processus d'approbation du projet, elle s'est manifestée à travers des associations professionnelles et citoyennes créées autour de la défense de l'environnement et du patrimoine. Les brefs échanges entre les dirigeants du club, les professionnels du projet, les supporteurs du Club et l'administration de la ville ont rapidement cessé. La fonction de tiers médiateur a été acquittée par les tribunaux, les associations et les journaux qui ont pris position. Le résultat de ces processus est tout à fait inattendu : il s'agit de la cession du terrain du parc historique, propriété de la Ville, à l'institution sportive. Le projet demeure cependant en suspens.

Si « le Québec est une société qui fonctionne au consensus et au sentiment d'appartenance » (Germain, 2008 : 11), on ne peut pas en dire autant pour l'Argentine. Pour certains auteurs, ces différentes procédures proviennent des différences historiques :

[...] cuestiones tales como la condición social de nuestros primeros inmigrantes, a la sazón colonizadores/pobladores de nuestros territorios, con las modalidades equitativas o concentradas de distribución de la tierra y de sus productos, con relaciones sociales y políticas cargadas en el caso de Québec de horizontalidad y cooperación, en el de Argentina, de jerarquía y fragmentación. La preeminencia actual de tales rasgos en la institucionalidad actual de nuestras respectivas sociedades, no puede sino entenderse como el resultado histórico de

modalidades singulares de construcción social, que han echado raíces en las culturas e identidades. (Ulysse et al. 2003 : 7)

Les Alouettes ont réussi à agrandir le stade sans changer sa structure originale. *Estudiantes*, propose encore un tout nouveau stade totalement différent de l'ancien. Les conséquences sur les biens patrimoniaux sont évidentes. Les processus transactionnels, les projets et leurs aboutissements, témoignent de deux réalités très différentes en ce qui a trait à l'aménagement du patrimoine et, de manière générale, au rôle que la patrimonialisation d'un espace urbain peut jouer dans la gestion de la ville contemporaine et du fonctionnement des sociétés.

CONCLUSION

Cette recherche doctorale a pour objet de relever la construction sociale et actuelle du patrimoine paysager représenté par le parc urbain hérité de la fin de XIX^e siècle. Nous nous sommes intéressée à deux parcs urbains centraux s'inscrivant dans le contexte des Amériques où les villes n'ont pas l'ancrage historique des villes européennes et où la notion de patrimoine a été, depuis son origine, étroitement associée à la nature.

Nous avons cherché à dégager les significations dont le parc urbain historique est investi par les divers acteurs sociaux et à éclairer les processus de négociation engagés autour de nouvelles interventions concernant des stades sportifs emblématiques situés à proximité. Il s'agissait de mieux comprendre l'influence de la valeur patrimoniale du parc urbain historique dans la mise à jour des équipements représentatifs de la ville.

Cette thèse s'inscrit dans la convergence des contributions de trois domaines de recherche, soit les sciences de l'aménagement, la sociologie et les études du patrimoine qui se sont penchées sur le parc urbain historique à partir de problématiques fort différentes. L'aménagement urbain visant l'organisation de l'espace physique se heurte à la complexité de la réalité urbaine plurielle et cherche de nouveaux outils pour répondre aux processus d'aménagement controversés du parc historique. La sociologie de l'espace urbain, qui cherche à comprendre le rapport entre une société et son espace, a montré que par sa dimension collective, le parc historique, chargé de significations, constitue le scénario privilégié du « vivre ensemble. » Il est aussi l'espace qui, par sa présence tout au cours du développement de la ville, devient l'héritage commun d'une collectivité et le témoin de son histoire, ce qui relève du patrimoine.

Les travaux interdisciplinaires sur ce sujet étant encore peu nombreux, les études sur les parcs historiques ont de la difficulté à cerner tous les enjeux qui sont en cause. C'est pour cette raison que nous avons choisi de travailler sur les significations contemporaines des parcs urbains. Ainsi, avons-nous dégagé les divers sens portés par les diverses catégories d'usagers, les convenances des principes qu'établissent les experts du patrimoine et les fonctions stratégiques, telles que la convivialité et la mixité sociale.

Retour sur le cadre théorique

Nous avons choisi de développer une approche du patrimoine basée sur le concept de transaction sociale. Le fait d'aborder les conflits d'aménagement urbain provoqués par l'agrandissement d'équipements sportifs centraux à proximité de parcs à caractère patrimonial est fort riche pour la pluralité des dimensions en jeu. La notion de transaction sociale est donc pertinente dans la mesure où elle permet de combiner et développer de manière comparative la prise en compte de différents enjeux, qu'ils soient de caractère territorial, sociologique, juridique, politique, économique ou environnemental. Par ailleurs, quoique dans le domaine de l'aménagement le processus soit structuré, il n'en demeure pas moins ouvert au changement.

Le concept de transaction sociale nous a permis d'éclairer les logiques à l'œuvre dans la régulation sociale tout en prêtant une attention particulière à celles qui nous conduisent de l'affrontement à la coopération (Hamman, 2011). Ceci est bien illustré par la combinaison d'un processus formel de négociation, la demande pour l'obtention d'un permis à la Ville, et d'une dynamique d'échanges entre des acteurs sociaux qui encadrent la démarche d'aménagement. Le processus de transaction met en lumière le jeu d'acteurs qui investissent un même territoire les contraignant à créer les conditions nécessaires pour leur permettre de vivre ensemble. Malgré les désaccords sur les valeurs prédominantes, ces transactions débouchent sur des compromis pratiques et provisoires qui contribuent à la mise à jour des diverses significations et des usages du patrimoine paysager. Par conséquent, elles contribuent à l'évolution des institutions concernées.

La notion de transaction sociale nous a permis d'appréhender la réalité du vécu des acteurs en tenant compte du contexte dans lequel il s'exprime. Cela a enrichi la réflexion sur les différences et les ressemblances dans deux sociétés distinctes, autant au niveau des modalités de définition que dans les dynamiques particulières ou encore dans les éléments intervenant dans la production d'un compromis. Nous avons donc observé la transaction sociale à l'œuvre tant à Montréal qu'à La Plata, mais de manière différente : respectivement, espace de négociation versus espace d'imposition.

Retour sur la démarche

Notre démarche exploratoire a appliqué une méthodologie qualitative qui privilégie l'utilisation de l'étude de cas et de la comparaison. Celles-ci tiennent compte des facteurs subjectifs et objectifs qui influencent la prise de décisions dans l'aménagement et la conservation du parc historique dans des contextes culturels différents. Des aspects particuliers ont été explorés à travers chacune des trois études. La première analysait la définition d'une nouvelle intervention architecturale dans un contexte patrimonial nécessitant la participation des résidants dans une société démocratiquement avancée. La deuxième a présenté un bref récapitulatif historique sur la ville de La Plata afin de mieux comprendre la construction particulière de son « jeune » patrimoine au cours du XX^e siècle ainsi que le processus controversé de rénovation d'un stade de soccer. Celui-ci a déclenché un conflit majeur et a mené à la création de nouvelles associations visant la protection du parc historique. La troisième étude a comparé ces deux processus concomitants afin de faire ressortir leurs particularités et leurs différences en ce qui a trait aux significations, aux processus d'aménagement et aux résultats concernant le parc historique.

La définition réglementaire et technique du parc historique étant déjà acquise, nous nous sommes intéressée à une perspective contemporaine du patrimoine, reliée à l'histoire locale et à la perception des résidants. L'analyse des sources documentaires nous a ainsi permis de connaître les facteurs explicatifs des nouveaux projets et de réunir l'information diffusée tout au long des processus de développement des controverses selon les acteurs individuels et collectifs. Les entretiens, réalisés à Montréal et à La Plata avec des personnes concernées par les cas à l'étude, soit par leur appartenance aux institutions ou par leur investissement personnel, ont élargi considérablement les facteurs subjectifs et objectifs devant être pris en compte. (Annexes 3, 4 et 5).

Synthèse des résultats

Nous avons déjà établi que, au XIX^e siècle, la création du parc urbain relevait des préoccupations sociales dans la gestion de la ville, des interventions innovatrices face aux conséquences environnementales de la révolution industrielle et de l'évolution du design paysager. Ayant acquis la reconnaissance de son caractère patrimonial au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, la portée du sens du parc urbain s'est

amplifiée en lien avec le développement de la ville qui de périphérique l'a rendu central et les nouvelles préoccupations de la société, dont celle exposée par Ghorra-Gobin : « La métropolisation, volonté de soumettre tout espace ou encore toute parcelle du territoire à la logique capitaliste, se traduit par un processus de privatisation touchant les espaces publics. » (2001 : 6) En effet, lors des entretiens menés dans le cadre de notre enquête, l'appropriation du parc urbain en tant qu'espace public est perçue comme un enjeu majeur à caractère social. Ce dernier comprend les loisirs, la santé, la sécurité, les actifs communautaires, la culture, la mixité sociale, le sport, l'économie. S'y ajoutent les problématiques environnementales comme la sauvegarde des habitats naturels et la pollution atmosphérique et sonore. D'un point de vue urbain, ils mettent en cause l'image de la ville, la qualité de vie, l'identité et le tourisme. Les processus d'aménagement des projets autour du parc historique pourraient ainsi être interprétés comme des révélateurs des préoccupations d'une collectivité et des critères susceptibles de guider ses choix.

La conception du patrimoine, plus ouverte aujourd'hui à la participation sociale, s'est ainsi éloignée d'un concept académique univoque. L'approbation des nouveaux projets est une occasion favorable pour renouveler et élargir le débat autour de la définition et de la conservation du parc historique. Aménageurs urbains, spécialistes du patrimoine, résidents, supporters sportifs, environnementalistes et élus soutiennent différentes visions qui font partie des décisions. L'expérience acquise dans le domaine de la conservation patrimoniale a démontré l'importance de rendre cette dernière compatible avec d'autres fonctions urbaines qui, permettant des utilisations plus contemporaines, empêchent la muséification de l'espace ainsi que l'éviction des anciens usagers.

À Montréal, au cours des dernières décennies, la Ville, les résidents ainsi que le milieu académique ont travaillé, autant en collaboration qu'en opposition, pour parvenir à l'élaboration de normes, de règlements et de procédures portant sur la connaissance et la protection du patrimoine. C'est un processus qui a commencé par de vives revendications sociales qui s'opposaient aux volontés aménagistes des responsables de la gestion de la Ville à l'époque. Devenu ainsi un thème urbain majeur, le patrimoine au sens classique est bien protégé et entretenu. Son expansion territoriale continue néanmoins à susciter des controverses qui mettent en évidence les difficultés qu'entraînent l'évolution de sa définition et les nouvelles demandes sociales.

Ces dernières ont été légitimées par le processus participatif développé par l'OCPM qui facilite, en première instance, la reconnaissance des interventions des divers acteurs. Cette attitude démocratique est à l'origine d'un travail de collaboration bien que le résultat ne réponde pas aux attentes de tous les intérêts présents. En fait, ce processus de participation fait l'objet de demandes d'ajustements en fonction des territoires de résidence concernés par le référendum. La consultation publique sur le projet du stade Percival-Molson a permis de bien comprendre que les projets d'aménagement autour du parc du Mont-Royal n'ont pas cessé.

À La Plata, *El Paseo del Bosque* est un sujet de polémiques depuis des années. Les demandes concernant son entretien, son utilisation et sa protection sont des thèmes récurrents dans les articles et les lettres ouvertes des lecteurs dans les journaux locaux. Divers politiciens au cours des années ont aussi répété des déclarations sur la valeur du parc historique, qui ne se sont toutefois pas encore concrétisées dans l'élaboration d'un plan directeur. Les problèmes liés à ce parc historique, considéré par la plupart des gens comme un équipement récréatif de portée environnementale, sont sérieux et déjà anciens. De ce point de vue, le conflit déclenché par l'agrandissement du stade Luis Jorge Hirsch les a mis, une fois de plus, en évidence. C'est un résultat positif qui a aussi entraîné des conséquences sur la participation publique. En effet, il a éveillé la revendication des résidents à participer aux décisions concernant le réaménagement et la protection du parc.

Il a, du coup, suscité des sentiments d'appartenance et des processus d'appropriation. Celui des supporters de l'équipe de soccer, par exemple, associé au territoire occupé par l'ancien stade où ils voudraient que soit érigé le nouveau. Le slogan « *permanecemos en nuestro lugar* » en est l'expression. Le rôle des sports populaires comme éléments mobilisateurs des masses, la relation des dirigeants du club avec les partis politiques et les intérêts économiques sous-jacents ont été perçus par les interviewés comme des éléments déterminants dans le développement du projet.

La méthode comparative nous a permis d'enrichir les perspectives d'analyse de chaque cas, de mettre à jour les multiples sens et les valeurs sous-jacentes accordées par les divers acteurs du parc historique ainsi que de révéler et de comprendre les différentes dynamiques et les accommodements mis en oeuvre dans chacune des sociétés. Ces deux processus concomitants présentent certaines similitudes au point de vue historique et plusieurs différences qui se rattachent surtout à l'aspect

contemporain du phénomène. Ainsi, la notion de patrimoine paysager est soulevée dans les processus d'agrandissement de ces deux stades qui, malgré leur similarité en ce qui concerne l'origine des processus, leurs déroulements et leurs résultats sont tout à fait différents. La définition du patrimoine local comme un produit social, promue par des groupes particuliers de la ville, s'éloigne des définitions universelles. Par ailleurs, les projets de réaménagement des stades ont déclenché des processus transactionnels différents qui reflètent les formes de relations instaurées dans chaque société. Les produits qui en résultent concrétisent les arguments et les logiques à l'œuvre parmi les dirigeants politiques au moment de la prise de décisions.

L'action des acteurs institutionnels est contrastée dans ces deux cas. La participation formellement établie dans le cas montréalais a permis, malgré les désaccords, un travail d'ensemble qui est à l'origine du comité de suivi et d'une relation plus harmonieuse entre les résidants et les Alouettes. Par contre, le début des travaux dans le cas du club Estudiantes de la Plata, sans même avoir l'autorisation municipale, a immédiatement conduit à un processus d'affrontements incessants à différents niveaux qui sont, néanmoins, à l'origine de nouvelles alliances : des forums professionnels et une association d'organismes voués à la promotion des aspects sociaux, environnementaux et patrimoniaux en ont résulté. Cette fédération a fait des représentations devant la Justice. Celle-ci a joué un rôle de médiatrice dans la résolution du conflit qui, d'ailleurs, est encore irrésolu. D'une façon ou d'une autre, le conflit a actualisé le débat sur ce qui doit être conservé.

L'étude des nouvelles interventions sur le parc urbain historique illustre l'évolution de sa définition sociale et de son processus d'aménagement à partir de trois domaines de recherche dont les principaux résultats sont ici présentés de façon succincte :

- **L'aménagement urbain**, comme processus par lequel une société tente de contrôler le développement de son environnement physique doit désormais transiger avec les différentes valeurs et tendances concernant le parc urbain historique et ses environs. Les professionnels sont confrontés aux visions divergentes, soit la prédominance de la conservation du point de vue patrimonial, soit la mise à jour demandée par la dynamique contemporaine du centre-ville. Le caractère de symbole des villes, la vitalité économique, les courants environnementaux, la sociabilité, les usages sociaux controversés, les préoccupations sécuritaires, la plus-value immobilière, la banalisation de

l'espace public et l'appropriation de l'espace par différents groupes constituent un ensemble complexe de facteurs interagissant dans les décisions à prendre en ce qui a trait aux nouvelles interventions.

Les principales significations du parc historique pour chaque groupe social soulèvent divers enjeux rattachés aux différentes échelles territoriales. Pour les spécialistes du patrimoine, il s'agit du territoire du parc et de ses alentours immédiats considérés comme des témoins de l'histoire collective; pour les résidants, du territoire situé à proximité de leur quartier résidentiel et de la quiétude du voisinage; pour les supporteurs, de la centralité du stade et de son appartenance historique au centre-ville; pour les environnementalistes, de la nature matérialisée dans les derniers boisés urbains; pour les personnes attirées par le monde sensible, du paysage compris comme œuvre d'art et de la beauté; pour les entrepreneurs, de la rentabilité économique de leurs investissements; et pour les élus des conséquences de leurs décisions par rapport à leur clientèle électorale. Ces visions s'affrontent à différents niveaux, selon le pouvoir des groupes qui les soutiennent, pour arriver aux décisions en matière de nouveaux aménagements. Dans cette riche polysémie inhérente au parc urbain, le caractère historique du parc est devenu un élément parmi d'autres. La vision de la « nature », de l'espace récréatif et sportif ont souvent prédominance sur la perception historique méconnue par plusieurs usagers.

Par ailleurs, le contexte socio-économique et les façons d'agir propres à chaque société conditionnent ces décisions. La présence ou non d'un plan de mise en valeur, d'un entretien approprié ou d'une gestion efficiente reflètent les orientations dominantes dans les administrations municipales et les priorités accordées aux diverses significations. La qualité d'héritage collectif ne possédant pas le même poids dans différentes sociétés, son influence dans la prise des positions des groupes concernés n'est pas non plus la même.

Les processus analysés ont mis en évidence que l'approbation ou le refus des projets sont influencés, de manière plus ou moins évidente, par les priorités des partis politiques dirigeant les administrations municipales, souvent éloignés, des préoccupations architecturales ou urbanistiques. Ils ne sont pas non plus sans lien avec les habitudes culturelles dominantes (confrontation en Argentine, concertation au Canada) développées dans la résolution des différends dans

chaque société. Bien que les deux processus d'aménagement soient normatifs, un d'eux est ouvert à la participation citoyenne à travers la consultation publique qui incorpore les résidents de proximité de manière officielle. Cette structure d'encadrement entre les parties impliquées facilite les échanges entre les acteurs concernés.

Ceci soulève cependant une autre controverse territoriale, soit la délimitation de la zone qui offre une possibilité de participation aux résidents qui y habitent. Les groupes exclus se sentent, par ce fait même, d'autant plus concernés. L'établissement d'une dynamique entre la Ville, les promoteurs et les habitants contribue à la réalisation et à l'amélioration d'un projet communautaire. Lorsque la participation citoyenne n'est pas prévue, les résidents cherchent une manière de faire connaître leurs positions et de s'engager dans la prise de décisions.

La constitution de nouvelles associations et le recours à la Justice mettent en lumière la volonté citoyenne de faire partie des délibérations, d'être plus près des résolutions. En effet, tel que nous l'avons montré, les normes n'empêchent pas la tenue de nouveaux projets et les transformations dans les parcs historiques continueront. Les systèmes normatifs évoluent ainsi dans des processus plus souples qui tiennent compte de nouveaux enjeux d'aménagement. Les processus d'approbation des stades établissent des balises pour les projets à venir et mettent en évidence que, sous le rationalisme de l'aménagement, se voilent toujours des systèmes de valeur.

- **La sociologie de l'espace urbain**, portant un regard réflexif et critique sur l'espace public, met en relief le parc urbain à caractère patrimonial comme un lieu complexe du point de vue de son utilisation contemporaine. Il est l'expression des significations, des pratiques et des altérités à une échelle (locale) où se construisent les sens et la valeur patrimoniale octroyés par les résidents. Par son importante portée sociale, le parc devient un espace tout désigné pour la réflexion sur les sociétés.

Les préoccupations des citoyens concernant l'aménagement de leur ville ont suscité la création de nouvelles associations qui développent une capacité d'action collective. Les processus décisionnels en aménagement urbain ont vu émerger des initiatives citoyennes face au système d'administration locale

traditionnelle. Mobilisation et représentation ont donc provoqué une dynamique de la politique urbaine introduisant la négociation et l'échange. Il s'agit de transactions qui font apparaître des pratiques, des enjeux et de nouveaux interlocuteurs qui revendiquent leur droit de s'investir dans les initiatives locales (Gaudin, 1995). Dans cette perspective, les projets sont devenus, comme l'a d'ailleurs souligné Gilles Pinson, « un facteur de pluralisation de la fabrique des politiques urbaines et de recomposition d'une capacité d'action collective urbaine » (2006 : 622).

Les processus de réaménagement étudiés illustrent l'incorporation de ces tendances dans le fonctionnement inhérent à chaque société. En ce sens, ils relèvent d'un certain décalage temporel. À Montréal, le processus d'approbation des projets urbains inclut la participation publique à travers de l'OCPM. La politique de participation publique veut établir « l'exercice d'une démocratie participative qui s'agence harmonieusement à la démocratie représentative » (OCPM : 2002). Certains l'envisagent, néanmoins, comme une négociation entre spécialistes qui s'éloigne des débats plus ouverts et établit un nouveau fonctionnement politique. En Argentine, un pays dont l'histoire a été fortement marquée par l'autoritarisme politique au cours du XX^e siècle, la figure d'un État fort et interventionniste semble persister encore dans certaines stratégies d'action publique. L'approbation du projet étudié ressemble, somme toute, à une arène politique de relations marquées par le poids de la hiérarchie où la participation publique directe n'est pas encore prévue.

Cependant, les normes de protection développées dans les sociétés démocratiquement avancées n'empêchent pas les conflits. L'abondance d'instances, de procédures, d'acteurs, de médiatisation et de débats concernant le parc historique n'écarte pas les controverses qui mobilisent une pluralité d'acteurs. Les nouvelles interventions sont ainsi à l'origine des conflits qui mettent surtout en relief une volonté partagée par les citoyens, les groupes communautaires, les partenaires de la Ville, les experts et les promoteurs de contribuer à une réflexion commune sur l'avenir du parc historique et ses environs. Les sports populaires stimulent notamment une participation de la part de la population au sens large du terme, socialement diversifiée, même si les

motivations sportives peuvent masquer d'autres intérêts inhérents aux arguments présentés.

Dans le processus de consultation publique, la participation planifiée des acteurs permet de susciter une collaboration qui contribue à améliorer les projets. Le consensus n'étant pas atteint, la participation institutionnalisée de la population devient tout de même un processus d'apprentissage de gestion de la ville. C'est aussi une façon de générer des propositions d'aménagement qui tiennent compte de la somme des différents sens attribués par les différents acteurs. Partant de ce fait, elles deviennent plus globales.

Quand cette participation publique ne fait pas partie du processus d'approbation des projets, la volonté des résidants de participer à la définition du patrimoine et de son aménagement entraîne des demandes populaires dans ce sens. Celles-ci sont formulées à deux niveaux : la participation dans la prise de décisions et le contrôle des différents sens donnés à cette participation. L'ensemble des acteurs développe ainsi une vision élargie et plus démocratique du patrimoine qui contribue à améliorer les projets en élargissant les retombées sociales.

- **Le patrimoine** inclut le parc urbain historique dans le concept de paysage culturel³⁷. Cette notion, qui s'appuie sur les sociétés locales et leurs dynamismes économiques, a ouvert la voie à la participation plus active de la population. Dans un contexte de démocratisation de la notion de patrimoine, les énoncés classiques qui présidaient aux définitions patrimoniales ont basculé. Les cas que nous avons étudiés ont démontré, entre autres, que les résolutions architecturales ou urbanistiques ne sont pas les seules à faire partie des débats.

Ces conflits, qui portent sur des transactions à différents degrés de formalisation entre les acteurs concernés, sont à l'origine de l'évolution de la définition du patrimoine paysager. Ils déclenchent la formation de nouveaux groupes soutenant les différentes positions et stimulant, en même temps, une gestion plus démocratique du patrimoine. La résistance aux projets

³⁷ « Les paysages culturels représentent les ouvrages combinés de la nature et de l'homme. Ils illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence de contraintes et des atouts présentés par leur environnement naturel et les forces sociales, économiques et culturelles successives, tant intérieures qu'extérieures. » UNESCO, 1992.

d'agrandissement des stades de la part des résidants, appartenant pour la plupart à la classe moyenne supérieure et regroupés autour d'associations, a mené à la revitalisation d'anciennes alliances. En fait, il s'agit d'un nombre d'acteurs limités (résidants, fonctionnaires, associations) qui partagent, pour la plupart, les valeurs de la classe moyenne. Ces citoyens se sentent donc interpellés par des décisions qui risqueraient de réduire leur héritage social et leur qualité de vie. Parallèlement, d'autres associations créent de nouveaux patrimoines plus actuels comme les stades et les équipes sportives.

La construction de ce qui se partage comme héritage collectif reflète les valeurs et les procédures d'une société au cours d'une période de temps donnée. Dans cette perspective, le patrimoine est toujours en évolution, tout comme la société qui le produit. Le parc à caractère patrimonial ne peut donc pas être limité à des règlements et des politiques; au contraire, il demande la construction de mécanismes de concertation permanents et de nouvelles formes de socialisation autour du territoire public et de sa conservation.

Cette recherche doctorale nous a donc permis de documenter, sur le plan empirique, deux parcs historiques et les processus de réaménagement des stades voisins. Il s'agit d'une dynamique urbaine contemporaine dans laquelle s'opposent la conservation et la rénovation d'un équipement emblématique des villes. Sur le plan théorique, cette étude a analysé, par le prisme du paradigme de la transaction sociale, ces processus qui relèvent de la définition contemporaine du patrimoine paysager. Par conséquent, ces processus ont confirmé l'importance des valeurs reconnues par chacune des sociétés locales dans la définition du parc urbain en tant que patrimoine, et la pertinence de la transaction sociale pour l'analyse des processus des négociations et des échanges portant sur les diverses significations du parc historique. La transaction sociale est aussi le produit qui permet d'arriver à des compromis d'aménagements pratiques et provisoires.

Limites de la thèse et orientations futures de recherche

Notre parcours de recherche nous a amenée du patrimoine paysager en tant qu'objet physique au patrimoine à titre du processus engagé par des acteurs qui mène à sa désignation, ou, pour le dire autrement, comme le construit d'une société qui y projette différentes valeurs et divers objectifs. À cet égard, le parc urbain historique comme type particulier d'espace public est chargé de tensions et de transactions entre des acteurs sociaux divers qui sont porteurs d'enjeux et de conflits. Notre démarche est ainsi basée sur les notions de patrimoine et de transaction sociale, toutes deux en évolution. D'ailleurs, par sa nature exploratoire, cette thèse comporte des limites reliées à son approche théorique et à la méthodologie utilisée.

Quoique la transaction sociale soit une notion à caractère heuristique qui dénote une compréhension floue selon Blanc (2003), elle permet d'observer les acteurs sociaux interagissant dans des dynamiques sociales qui mènent à une analyse réflexive et à un savoir sociologique. Cette perspective sociologique ne relève pas d'une méthodologie particulière, mais elle postule l'existence d'un dialogue entre les parties concernées puisque les interactions permettent de définir les oppositions structurantes, de prendre en considération la pluralité des registres de justification et de résoudre le conflit.

Les limites méthodologiques de la thèse sont liées à l'interprétation et à la compréhension des propos des interviewés ainsi qu'au nombre total d'entrevues. Ces informations recueillies constituent des points de vue ayant une dimension factuelle et une dimension subjective. D'ailleurs, nos observations étant basées sur l'analyse de deux cas, la portée des généralisations que nous pouvons en tirer doit être considérée comme limitée. En effet, ces études de cas sont des points de repère dans l'étude des parcs historiques centraux dans des villes inscrites dans les Amériques. Il serait intéressant de réaliser une étude de cas semblables dans un autre environnement afin de vérifier les résultats obtenus.

De nouvelles questions de recherche ont été soulevées lors de notre démarche :

- Le retrait des universités (McGill, propriétaire du stade Percival-Molson, et La Plata, qui se situe au *Paseo del Bosque*) des processus d'approbation suscite des interrogations qui mériteraient d'être explorées. Ne voulant pas intervenir dans les projets d'aménagement, ces établissements n'exposent pas leurs intentions, et ce, malgré qu'elles soient directement concernées du fait de leur proximité géographique.

En fait, les universités possèdent un patrimoine immobilier historique qui est localisé, dans plusieurs cas, dans des sites de haute valeur symbolique. Qui plus est, les activités d'enseignement et de recherche des centres académiques promeuvent, à partir des diverses disciplines, la reconnaissance et la protection de l'héritage collectif. De plus, elles sont soumises à la contrainte de disposer d'immeubles adaptés aux besoins d'une population étudiante grandissante.

Les universités jouent un rôle non négligeable dans l'attrait d'une ville. Elles possèdent des dimensions sociales, culturelles et économiques qui en font des acteurs institutionnels de premier plan. Elles font face aujourd'hui à des enjeux économiques dans un contexte concurrentiel où la qualité des immeubles et leur localisation sont des facteurs importants de leur attrait. Par ailleurs, la construction et la réhabilitation des bâtiments nécessitent d'importants budgets, habituellement difficiles à obtenir. Comment concilient-elles les choix stratégiques entre développement et conservation patrimoniale?

- Il faut tenir compte du fait que le parc urbain continue à être l'espace vert le plus important parmi les infrastructures publiques de loisirs. Il revêt donc une importance particulière pour la qualité de vie des populations, notamment pour celles qui n'ont pas accès à d'autres espaces. À La Plata, une bonne partie de la population démunie fréquente *El Paseo del Bosque*, notamment les fins de semaine. De plus, ce lieu est surtout fréquenté par des familles et des groupes vivant dans la ville de La Plata ou dans sa banlieue. À Montréal, le parc du Mont-Royal est aussi fréquenté par de nombreuses familles et groupes d'immigrants. La diversité culturelle y est donc bien présente. Résidents et touristes font aussi partie de la « clientèle » que cet espace magnifique est censé desservir. Il facilite ainsi la rencontre avec l'Autre et le développement de la sociabilité publique tel qu'en était sa raison d'être lors de sa création. Ces groupes d'usagers modestes à La Plata et ceux issus de la population immigrante à Montréal ont beaucoup de difficultés à faire entendre leur voix, directement concernée, quand les politiques des villes sollicitent la participation citoyenne pour le réaménagement de ces parcs historiques.

- Les sports populaires sont-ils devenus des patrimoines sociaux? Quelles sont les limites de ce qui peut devenir un patrimoine? Quoi que Sport

Canada soit un organisme faisant partie du ministère du Patrimoine canadien qui souligne la contribution unique qu'apporte le sport à l'identité, la culture et la société canadiennes, il ne vise que la pratique et l'excellence sportive des athlètes.

D'un autre point de vue, les jeux traditionnels comme le soccer sont reconnus comme initiateurs de relations sociales et d'ancrage local qui sont à la base de l'histoire de plusieurs sociétés. Le fait sportif (associatif) est un support privilégié de l'échange social – et ludique – dans les sociétés modernes (Callède, 2007 : 507). Les sports populaires ont de tout temps construit les liens sociaux. En ce sens, un sport tel que le soccer est-il partie constitutive du patrimoine?

ANNEXE 1

RÉSUMÉ EN FRANÇAIS DU CHAPITRE 3

L'aménagement du parc historique est confronté, de nos jours, aux nouvelles interventions provenant de la mise à jour d'équipements urbains à proximité du lieu. Cette transformation entraîne de nombreuses controverses qui permettent d'observer le jeu des acteurs concernés par ces projets, les arguments qui soutiennent les différentes positions, ainsi que les valeurs et les processus qu'une société s'efforce de résoudre.

Dans cet article, nous nous proposons de présenter la construction vers la fin de XIX^e siècle de la ville de La Plata en Argentine, la constitution de son patrimoine paysager au cours du XX^e siècle et la place qu'il occupe maintenant dans l'acceptation de nouveaux aménagements. Pour ce faire, la recherche se penche sur le cas d'*El Paseo del Bosque*, le principal parc urbain de la ville où est situé, depuis plus d'un siècle, le stade de soccer du club Estudiantes de La Plata. Le processus d'agrandissement de celui-ci a soulevé une controverse sans précédent.

Selon la sociologie de Simmel et la notion de transaction sociale, le conflit met au jour des perceptions sociales et des processus entamés pour les rendre compatibles avec leur diversité. Nous faisons appel à ce paradigme afin d'interpréter le jeu d'acteurs envers les nouvelles interventions dans le parc historique ainsi que les multiples significations dont ils les investissent. Nous avons, pour ce faire, utilisé diverses sources documentaires et des outils qualitatifs. Une douzaine d'entrevues semi-dirigées ont été réalisées auprès d'experts en patrimoine, de journalistes, de fonctionnaires municipaux, de membres d'associations locales, d'architectes, de partisans de l'équipe de soccer et de résidents.

Ce conflit a entraîné la participation active des citoyens et des associations convoqués par un processus laborieux entamé par la direction du club sportif et les autorités de la ville. Les pressions des partis politiques ont fait partie aussi des démarches qui ont abouti, en définitive, à des plaidoiries devant la Justice. Quoique l'ancien stade ait été rasé, aucune décision finale n'a encore été prise et les travaux demeurent toujours paralysés.

Au cours des dix dernières années durant lesquelles le conflit s'est développé, *El Paseo del Bosque* fit régulièrement la une des journaux et il fut l'objet de plusieurs tentatives d'aménagement (en vue de résoudre le conflit) de la part des autorités provinciales et municipales. De plus, il est à l'origine d'une nouvelle alliance entre des associations se portant à la défense du patrimoine et de l'environnement afin de protéger ce parc historique.

ANNEXE 2

COMPLÉMENT SUR LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'étude du paysage ne peut ignorer la recherche de significations dans des contextes culturels particuliers, la compréhension et l'interprétation des raisons inhérentes à la conduite observée et le sens donné aux actions qui sont des traits qui appartiennent à la recherche qualitative : « La recherche qualitative vise la compréhension de phénomènes complexes, humains ou sociaux, qui ne peuvent facilement être réduits en éléments chiffrables ou être décontextualisés » (Goudreau, 2002 : 70). Dans une perspective essentiellement exploratoire, notre recherche fait appel à plusieurs techniques qualitatives comme la revue de presse, l'entretien semi-dirigé et la comparaison, qui reflètent le caractère interdisciplinaire de notre recherche et la complexité de son sujet d'étude. Les cas choisis nous ont ainsi permis de clarifier les multiples significations du parc historique par différents groupes sociaux dans des contextes divers.

L'étude de cas exploratoire

Roy (2003) définit l'étude de cas comme une recherche empirique sur un phénomène choisi afin d'en tirer une description et une interprétation qui dépassent ses limites. Elle porte donc sur l'étude d'un phénomène contemporain saisi dans son contexte. Cependant, Yin (2003) souligne qu'il arrive parfois que « *the boundaries between phenomenon and context are not clearly evident* ».

Cette stratégie méthodologique nous a demandé, tout d'abord, de mettre en place des principes théoriques afin de guider la collecte des renseignements tout comme l'analyse des données provenant de diverses sources d'information et recueillies de plusieurs manières. L'étude de cas exploratoire a été considérée comme un outil efficace pour comprendre les comportements des intervenants et pour prendre en considération la dimension temporelle du phénomène étudié. Dans la mesure où elle tente de renouveler les perspectives existantes et de découvrir des problématiques nouvelles (Grawitz, 2001), elle s'est donc avérée appropriée pour notre étude.

Les apports de la comparaison

Le regard comparatif provoque des remises en questions afin de parvenir à une connaissance complexe et donc, originale. Comparer implique de tenir compte des interférences historiques, économiques, sociales et culturelles. L'approche comparative devient ainsi nécessairement interdisciplinaire. Elle est, un outil pour le chercheur qui confronte son schème d'analyse à des situations différentes afin de dégager des généralités lui permettant de mieux saisir le particulier (Dogan et Pelassy, 1990).

La comparaison intègre le processus de construction de connaissance dans la mesure où elle assure des procédés d'objectivation créant une distance entre le sujet et sa culture. Face à l'imbrication du subjectif et de l'objectif au sein des réalités sociales, l'approche comparative essaie de réduire la perception ethnocentrique : « Par son insistance à découvrir la règle sous la coïncidence et de l'explication sous la concomitance, la comparaison systématique, cherche la clé d'une connaissance cumulative » (Dogan et Pelassy, 1980). Quoique dans les champs de la sociologie, la science politique, l'histoire, l'anthropologie et le droit, les recherches comparées se sont multipliées, les théories concernant l'usage et l'élaboration des démarches comparatives sont rares. Gérard Bouchard a formalisé deux modèles théoriques complémentaires avec des finalités différentes : l'une référentielle, l'autre intégrale. Le premier présente un territoire défini qui sert de point de départ et de référence à la comparaison. Il s'agit de l'extériorisation de la connaissance et d'un retour de celle-ci enrichie par l'unité de référence permettant d'acquérir une image plus précise de soi dans le miroir de l'Autre. Elle implique d'extraire des éléments de leur contexte et de les rapprocher d'autres éléments dans différents contextes présentant des points de convergence pour en tirer des lois explicatives. À l'opposé, le modèle intégral n'a pas de référence, chaque unité est singulière et comparée à toutes les autres, tenant compte la dynamique collective qui structure chacun des objets d'analyse. Ainsi, les interactions, les articulations, les processus et les enracinements fonctionnels et structurels sont mis à jour et explicités afin de dégager un principe général, un schéma d'explication global d'un phénomène, une généralisation (Louargant S. et S. Ghiotti, 2008; Leseman, 2007; Bouchard, 2000).

La cueillette des données qualitatives

La cueillette des données a nécessité plusieurs démarches, dont l'analyse documentaire et l'entrevue semi-dirigée pour étudier les cas choisis.

L'analyse documentaire

En plus de placer les événements en ordre chronologique, l'analyse documentaire nous a permis de comprendre les différents intérêts ainsi que les principales préoccupations des acteurs jouant un rôle dans la structure des parcs (May, 1993). Les sources documentaires de type primaire³⁸ consultées comprennent les documents officiels de la ville, les statistiques et les dépêches de presse. Les sources secondaires³⁹, (des monographies, des recherches universitaires et des archives publiques retraçant l'histoire de ces deux parcs) les ont situées dans leur contexte social. Ces deux sources ont donc été essentielles à la démarche.

Les références journalistiques ont nécessité la lecture de faits énoncés dans des quotidiens locaux (*La Presse* et *The Gazette* à Montréal, *El Día* et *Hoy* à La Plata) ainsi que dans d'autres documents sur les parcs à l'étude. Nous avons constitué des revues de presse, comprenant la période 2001 à 2011, sur des sujets controversés afin d'enrichir l'information sur certains aspects non officialisés. En plus, grâce à ces dossiers, nous avons précisé la période de temps à l'intérieur de laquelle nous avons observé les significations et les usages de ces parcs historiques. D'ailleurs, l'élaboration de grilles analytiques nous a permis d'établir une sorte de panorama des faits visibles et des représentations qui ont attiré l'attention de l'opinion publique et des divers intervenants au cours de cette période (Annexe 3).

Devant cette quantité de sources écrites, nous avons procédé à une analyse par échantillonnage, ne retenant que les articles reliés aux faits controversés notamment sur des projets d'aménagement concernant le parc urbain historique.

Population ciblée et échantillonnage

L'échantillon inclut les personnes intervenant dans les cas controversés et les experts du patrimoine. Le bassin est composé d'autorités et de fonctionnaires de la ville (élus, professionnels des départements du patrimoine, d'aménagement, des

³⁸ Les sources documentaires de type primaire se rapportent aux matériaux qui sont écrits ou rassemblés par ceux qui étaient témoins réels des événements qu'ils décrivent (May, 2001).

³⁹ Les sources secondaires, c'est à dire écrites après un événement dont l'auteur n'a pas été témoin, posent des problèmes potentiels dans leurs productions (May, 2001).

espaces verts), des représentants des institutions dont le siège est situé à l'intérieur ou autour des parcs, des associations et des formateurs d'opinion présents dans les médias. Ils ont été choisis en fonction de leur expertise et de leur implication dans les controverses. (Annexe 4). L'objectif de ces 22 rencontres a été de clarifier la portée des signifiés, des enjeux techniques, des contraintes et des négociations dans la prise de décisions concernant les parcs concernés.

L'entretien semi-dirigé

Afin de compléter l'analyse documentaire, nous avons recouru à des entretiens semi-dirigés. Ces derniers ont mis en évidence les jeux des acteurs, faisant ainsi ressortir certains aspects difficiles à identifier en parcourant seulement les documents. Nous avons opté pour l'entretien semi-dirigé, en tenant compte de sa flexibilité.⁴⁰

Étant donné le caractère exploratoire de notre recherche, nous nous sommes d'abord concentrée sur deux types d'intervenants. D'une part, nous nous sommes entretenue avec des individus qui possèdent une expertise pertinente en ce qui a trait au parc à caractère patrimonial : les architectes, les urbanistes, les sociologues, les historiens, les archéologues. Grâce à ces entretiens, nous avons appris non seulement les faits, pouvant d'ailleurs être vérifiés par des sources documentaires, mais aussi les représentations que se font ces acteurs de leur univers social et le sens qu'ils accordent à leurs conduites (Poupart, 1997). D'autre part, nous nous sommes entretenue avec des journalistes, des représentants des associations et des institutions établies dans les parcs. Afin de recueillir l'information correspondant aux profils des informateurs mentionnés, le guide d'entrevue comprend des questions ouvertes.

Les entrevues ont été enregistrées sur un dispositif numérique et nous avons fait la retranscription intégrale en plus de compléter une grille d'entrevue (Annexe 5). La durée moyenne, autour d'une heure et demie, a varié en fonction de la connaissance, de l'intérêt et de l'implication de l'interviewé par rapport au sujet. En plus, des questions soulevées durant l'analyse du corpus documentaire, l'essentiel de ces guides a été élaboré en fonction des questions suivantes :

⁴⁰ «L'entrevue semi-dirigée consiste en une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur...grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewé» (Savoie-Zajc,1997 :296).

- Quelles sont les fonctions les plus importantes que remplit ce parc urbain de nos jours?
- Quelles sont leurs valeurs reconnues?
- Qui a proposé la reconnaissance de la valeur historique et pourquoi?
- La conservation entrave-t-elle les usages?
- Les négociations entretenues ont-elles abouti à de bons résultats?
- Comment respecter le caractère patrimonial et les usages?
- Pensez-vous que les décisions relatives au parc sont logiques?
- Comment envisagez-vous l'avenir du parc?
- Que proposeriez-vous pour l'avenir du parc?

L'analyse des données

Savoie-Zajc présente l'analyse de données définie par Tesch (1990) comme : « [...] un processus qui implique un effort explicite d'identifier les thèmes, de construire des hypothèses (idées) telles qu'elles émergent des données ainsi que de clarifier le lien entre les données, les thèmes et les hypothèses conséquentes. » (Savoie-Zajc, 2000). Ce processus s'effectue en deux temps. D'abord, on procède à la segmentation, ou à la « décontextualisation » en organisant des données en éléments significatifs⁴¹. Ensuite, il y a la reconstitution, ou la « recontextualisation » des éléments qui font référence à un sujet donné, mettant ainsi en contexte d'autres éléments qui traitent du même sujet, c'est-à-dire leur interprétation ou la définition des catégories d'analyse⁴².

Nous considérons l'analyse du discours définie comme « une technique de recherche objective, systématique et quantitative de description du contenu manifeste de la communication » (Sabourin, 2003 : 365). Cependant, pour une analyse de type qualitatif comme celle que nous avons faite, la recherche des thèmes est aussi importante que le dénombrement (Grawitz, 2001). L'analyse du contenu regroupe l'ensemble des démarches concernant l'étude des formes d'expression humaine, des

⁴¹ C'est un travail de repérage thématique pour faire des regroupements par thème et amorcer une catégorisation qui vise à la formulation de concepts.

⁴² Celles-ci seront formulées à partir des ensembles conceptuels constitués par les données regroupées thématiquement.

productions langagières comprenant les discours oraux (entrevues) et les discours écrits (textes officiels, journaux, etc.). Ce faisant, nous avons converti les matériaux bruts en données; les textes ont été découpés en fonction des idées se rapportant aux significations du parc historique émergents dans les processus de négociation.

L'analyse du contenu de la documentation revêtant l'aspect plus explicite de l'information, l'analyse des entrevues a permis de dégager les logiques d'action sous-jacentes aux différents intervenants. La première vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les intérêts convergents et divergents exprimés formellement par les principaux acteurs concernés par le parc?
- Quel est le degré de divergence des intérêts des participants à l'égard des propositions controversées?
- Quelles sont les valeurs sous-jacentes?
- Quel est le profil général des participants et quels rapports ont-ils avec le patrimoine?
- Comment ces intérêts sont-ils justifiés?

Cette analyse a compris :

1. Une recension des documents.
2. Une grille d'analyse des contenus dégagés du corpus documentaire.

Par ailleurs, l'analyse du contenu des entrevues s'est faite à partir de la constitution de grilles thématiques cherchant à identifier à la fois des pratiques et des représentations (Blanchet et Gotman, 1992). La retranscription des entrevues a fait ressortir les thèmes abordés par chaque interlocuteur. Nous avons cherché à répondre aux questions suivantes :

- Comment les positions se définissent-elles face à la définition du parc comme parc à caractère patrimonial?
- Comment les logiques d'action qui sous-tendent le parc historique se définissent-elles?

- Comment expliquer les convergences et les divergences entre les usages du parc et sa conservation?
- Quelles raisons motivent les prises de position face au caractère historique du parc?
- Quelles sont les stratégies de chacune de ces positions?
- Quel est le sens accordé à la définition du patrimoine dans chaque position?

Des citations ont permis d'illustrer les propos recueillis. Enfin, l'élaboration des catégories formelles a expliqué les diverses approches permettant de dégager les principales significations de ces parcs historiques. Par exemple, des valeurs académiques associées à la conservation du patrimoine pour les professionnels, des significations liées à la nature des éléments qui le composent pour certains utilisateurs et des usages à fondement historique pour d'autres.

Considérations éthiques

La recherche ne porte pas sur des aspects qui touchent la vie privée des interviewés. Cependant, les données relatives à l'identité des personnes retenues pour une entrevue sont inscrites sur une liste confidentielle, gardée dans un fichier informatique protégé par un mot de passe. Les entrevues ont été enregistrées sur audiocassette et gardées dans un classeur verrouillé.

L'informateur a été mis au courant des objectifs de la recherche oralement et par écrit et lors du premier contact téléphonique, ou par courriel. Nous avons décrit le type d'information recherchée, la durée de l'entretien et les conditions de sa réalisation. Nous avons aussi décidé, en accord avec l'interviewé, de l'enregistrement ou non des entrevues et la garantie de l'anonymat. Celle-ci veut faciliter que les personnes, salariés d'organismes soit publics ou soit privés, puissent émettre leur propre opinion et ainsi diverger éventuellement avec la politique de leur organisme.

L'interviewé a choisi le lieu de l'entrevue et le moment de sa réalisation, il a été à nouveau informé des modalités relatives au respect des critères déontologiques. Avant le début de l'entretien, nous l'avons informé du déroulement général de l'entretien et des principaux points qui seraient abordés au cours de l'entretien, ainsi que sur son

droit d'arrêter temporairement l'enregistrement ou de mettre fin à l'entrevue. Ensuite, il a été invité à signer le formulaire de consentement en deux exemplaires (un qu'il conserve et un que nous gardons). (Annexe 6)

Les résultats de la recherche ont été présentés dans le cadre des réunions scientifiques suivantes :

- Comité Scientifique international ICOMOS-IFLA, Vermont - EEUU, « Les controverses autour du paysage culturel », 26 au 29 septembre 2008.
- CONFFlicts de proximité et dynamiques URBaines, CONFUR. INRS-UCS, Montréal, « La controverse entourant l'agrandissement du Stade Percival –Molson de l'Université McGill », 10 au 12 septembre 2008.
- Institut National de la Recherche Scientifique -Urbanisation, Culture et Société, Montréal, « Les controverses autour du paysage culturel dans la ville contemporaine. Le mont Royal entre le parc historique et le stade de football », 24 janvier 2008.
- V Congreso Ibeoroamericano de Parques y Jardines en Tucumán, Argentine, « Entre natura y cultura, el Mont-Royal y el uso contemporáneo del parque histórico », 6 novembre 2007.

Ils sont aussi à la base d'articles soumis à revues scientifiques.

Le Comité d'éthique en recherche avec les êtres humains (CER-06-126) a examiné notre projet et nous a octroyé le certificat d'éthique.

ANNEXE 3

GRILLE D'ANALYSE DES SOURCES DOCUMENTAIRES

Identification de la source documentaire

Nom

Date de la publication

Localisation

Identification de l'auteur

Identification du contenu

Titre du document d'information

Le contenu de l'information

Qui sont concernés?

Quels aspects sont touchés? (patrimoine, conservation, aménagement, valeurs, utilisations, conflits, controverses, négociations)

Les éléments factuels

Les éléments de signification

Le contexte immédiat

Quand l'événement est-il arrivé?

Dans quel secteur du parc se déroule l'événement?

Comment l'événement s'est-il produit?

Le contexte de signification

Pourquoi (identification des causes, des enjeux, des conséquences, etc.)?

Pour quelles raisons cet événement a-t-il été traité?

ANNEXE 4

LISTE DES ENTREVUES

Elles ont été effectuées avec des représentants qui ont participé au développement de la controverse à l'étude : les projets d'agrandissement du stade des Alouettes et du stade d'*Estudiantes*.

Municipalité de Montréal et de La Plata :

- Élus du conseil municipal
- Professionnel du service de l'urbanisme
- Professionnel du Service des parcs, des jardins et des espaces verts
- Professionnel du Service de loisirs et du développement communautaire
- Directions du patrimoine

Institutions dans et autour du parc :

- Représentant de l'université McGill
- Représentant de Club sportif *Estudiantes de La PLata*
- Membres de la *Comisión Nacional de Museos y Monumentos y Lugares Históricos*.

Membres des associations :

- Les Amis de la montagne
- Héritage Montréal
- *Foro Verde*
- CEPA
- *El foro del bosque*
- Association des résidents

Formateurs d'opinion

ANNEXE 5

GRILLE D'ENTREVUE

Identification : poste occupé

Groupe représenté :

Depuis quand il est impliqué dans les questions touchant le parc :

Positions défendues dans la controverse :

Vision plus générale du parc et de son rôle dans la ville :

Attitude vis-à-vis du caractère patrimonial :

- contraintes

- atouts

Questionnaire pour les associations

1. Pouvez-vous me raconter comment s'est formée l'association?
 - a. Quand?
 - b. Pour qui?
 - c. Comment marche-t-elle?
 - d. Est-ce que dans l'association il y a des habitants du quartier depuis longtemps?
2. À quelle occasion l'association est-elle intervenue?
 - a. Est-ce qu'elle a présenté des mémoires?
 - b. À quel moment?
 - c. À propos de quoi?
3. Quelles sont les valeurs que l'association défend?
4. Quelle est la partie de la ville qu'elle défend?
 - a. La ville
 - b. Le quartier

- c. L'accessibilité
 - d. Quelles sont les valeurs derrière?
5. En quoi ces valeurs entrent-elles en conflit avec des valeurs d'autres groupes, personnes et intérêts?
 6. Qui défend les valeurs opposées?
 7. Les processus et les mécanismes servent-ils aux objectifs? Pourquoi? C'est parce qu'ils sont faits pour de grands organismes et non des résidents?
 8. Qu'est-ce qui est bien ou non pour le stade des Alouettes? Quelles sont les avantages et les désavantages?
 9. Devrait-il être à l'extérieur du centre-ville?
 10. Qui sont les utilisateurs du parc?
 11. Qui sont les utilisateurs du stade?

Questionnaire pour les résidents à proximité

1. Pourquoi avez-vous choisi d'habiter ce quartier?
2. Quels sont vos usages préférés dans le quartier?
3. Avez-vous développé un sentiment d'appartenance au lieu? Si oui, comment?
4. Avez-vous connu et rencontré d'autres résidents lors de la consultation? Avez-vous tissé des liens avec eux?
5. La consultation vous a-t-elle permis de connaître d'autres enjeux et opinions qui portent sur l'agrandissement du stade?
6. Avez-vous changé d'opinion sur le projet au fur et à mesure que le processus s'est développé?
7. À votre avis, quels sont les aspects les plus importants de ce projet (résolution architecturale, insertion dans le milieu, perturbation du quartier)?
8. Quel est l'aspect le plus important du processus d'évaluation du projet (éléments techniques, participation sociale, modification du projet, attitude de la Ville, de l'université McGill et des Alouettes)?

9. Quel est l'aspect le plus important à protéger dans cet agrandissement?
10. Pensez-vous que ce processus contribue à mieux gérer la ville?
11. D'après vous, quels sont les aspects prédominants dans la décision finale?
12. Quel est votre sentiment après le résultat obtenu?
13. La ville devrait-elle arrêter toute nouvelle intervention dans la montagne?
14. D'après votre expérience, comment envisagez-vous l'amélioration de la gestion des nouvelles interventions urbaines dans des sites patrimoniaux?
15. Pensez-vous que ces œuvres peuvent revitaliser la ville ou, au contraire, affichent-elles un manque de limites face au pouvoir économique?
16. Qui sont les bénéficiaires d'une conservation stricte?
17. Qui sont les bénéficiaires des interventions nouvelles?
18. Comment assurer la compatibilité entre la protection et la mise à jour de la ville?
19. Quel est le rôle de patrimoine dans la vie urbaine actuelle? Est-ce un sujet qui donne une qualité de vie à la population de la ville?

Questionnaire pour les Alouettes et le Club Estudiantes

1. Avez-vous prévu le temps d'approbation du projet?
2. Quels ont été les principaux obstacles rencontrés dans celui-ci? (Ville, résidents, institutions, associations, presse, ressources financières)
3. Quels sont les aspects du projet les plus chers aux Alouettes?
4. Quels aspects avez-vous modifiés sans nuire à vos objectifs initiaux?
5. Y a-t-il eu des suggestions que vous n'avez pas acceptées?
6. Avez-vous appris de nouvelles visions sur le site?
7. Selon vous, le projet final s'éloigne-t-il du projet original? Quels sont les points saillants?
8. D'après votre expérience, quels sont les aspects qu'une entreprise doit envisager pour intervenir dans un site à caractère patrimonial?

9. Quels sont les principaux intérêts des citoyens? Et des résidants de proximité? Et de l'université McGill?
10. Quel est l'importance de l'échange avec les citoyens, les organisations communautaires et les associations?
11. Pensez-vous que la protection du patrimoine entrave le développement de la ville?
12. Votre vision du patrimoine a-t-elle changé après cette expérience?

ANNEXE 6

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ET DOCUMENT D'INFORMATION

Document d'information sur le projet de recherche

« Le parc urbain historique comme espace négocié. Les cas du parc du Mont-Royal à Montréal et du parc d'*El Paseo del Bosque* à La Plata »

Recherche menée par Mabel Contin, responsable de la recherche dans le cadre de sa thèse de doctorat en études urbaines, INRS-Urbanisation, culture et société (514-499-8259).

Madame / Monsieur,

Voici un ensemble d'informations sur ce projet de recherche auquel nous vous avons invité à participer.

1. L'objectif du projet est de dégager les significations engagées par les acteurs sociaux intervenant dans les débats sur les usages du parc urbain historique.
2. Votre participation au projet consistera à accorder une entrevue d'environ une heure et demie. À votre guise, elle pourra être enregistrée ou non, anonyme ou non.
3. En participant à cette recherche, vous contribuerez à une meilleure compréhension des problèmes reliés à l'usage contemporain du parc historique. Les données recueillies permettront de dégager : les significations attribuées au parc historique, les enjeux soulevés par les usages contemporains. L'entrevue ne comporte aucun risque connu.
4. S'il y a des questions auxquelles vous ne pouvez ou ne préférez pas répondre, vous êtes tout à fait libre de choisir de ne pas le faire, sans avoir à fournir de raisons et sans subir d'inconvénient. Sachez par ailleurs qu'à titre de participant volontaire à cette étude, vous avez la possibilité de vous en retirer à tout moment si vous le jugez nécessaire.
5. Pour les personnes qui choisissent l'anonymat, la confidentialité des résultats sera assurée de la façon suivante : les données relatives à leur identité seront inscrites sur une liste confidentielle, gardée dans un classeur verrouillé dans notre bureau à l'INRS-UCS et dans un fichier informatique protégé grâce à un mot de passe. Les entrevues seront enregistrées sur audiocassette ou sur disque et seront gardées dans le même classeur verrouillé. Nous nous efforcerons, dans la mesure du possible, de faire en sorte qu'il ne soit pas possible de retracer votre identité ou celles de tierces personnes, ni directement, ni indirectement. Mais vous devez savoir qu'étant donné le nombre limité de spécialistes dans votre domaine d'expertise, un risque de repérage existe.

Une fois retranscrites, les entrevues seront conservées dans des fichiers sécurisés par un mot de passe (ou une autre méthode). Les retranscriptions ne seront accessibles qu'au

chercheur qui participe au projet. Les fichiers et les retranscriptions seront détruits deux ans après le dépôt de la thèse. Et les données recueillies ne serviront que dans le cadre de la présente recherche.

Vous trouverez ci-joints deux exemplaires d'un formulaire de consentement que nous vous demandons de signer si vous acceptez de nous accorder l'entrevue. L'objectif de ce formulaire est de démontrer que les responsables de la recherche ont le souci de protéger le droit des personnes qui participent à la recherche. Avant de signer le formulaire, vous pouvez, si vous le désirez, demander à l'interviewer toutes les informations supplémentaires que vous jugerez à propos d'obtenir sur le projet de recherche. Vous pouvez aussi joindre l'un des membres de l'équipe pour des informations supplémentaires. Ses coordonnées apparaissent au bas de cette lettre. Vous y trouverez également, le nom d'une personne extérieure à la recherche susceptible de vous renseigner sur vos droits en tant que sujet de cette recherche, M^{me} Marie-France Gagnier.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Mabel Irma Contin, doctorante INRS-UCS
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3
Canada
Téléphone : (514) 499-8259
Télécopieur : (514) 499-4050
Courriel : mabelirma.contin@ucs.inrs.ca

Annick Germain, professeur-chercheur INRS-UCS
coord. volet 2 Immigration et Métropoles
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3
Canada
Téléphone : (514) 499-4004
Télécopieur : (514) 499-4065
Courriel : annick.germain@ucs.inrs.ca

Personne ressource extérieure à l'équipe de recherche :
Madame Marie-France Gagnier
Présidente du Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains
Institut national de la recherche scientifique
490, rue de la Couronne
Québec (Québec) G1K 9A9
Téléphone : (819) 376-5011, poste 2500
Télécopieur : (819) 376-5199
Courriel : marie-france.gagnier@uqtr.ca

Formulaire de consentement des personnes interviewées
« Le parc urbain historique comme espace négocié.
Les cas du parc du Mont-Royal à Montréal et du parc *El Paseo del Bosque* à La
Plata »

J'ai pris connaissance du projet de recherche décrit dans la lettre d'information.

J'ai été informé(e), oralement et par écrit, des objectifs du projet, de ses méthodes de cueillette des données et des modalités de ma participation au projet.

J'ai également été informé(e) :

- a) de la façon dont les chercheurs assureront la confidentialité des données et en protégeront les renseignements recueillis,
- b) de mon droit de mettre fin à l'entrevue ou à son enregistrement, si je le désire, ou de ne pas répondre à certaines questions,
- c) de mon droit, à titre de participant volontaire à cette étude, de m'en retirer à tout moment si je le juge nécessaire.
- d) de mon droit de communiquer, si j'ai des questions sur le projet, avec le responsable du projet (Mabel Contin, téléphone : (514) 499-8259).

J'ai l'assurance que les propos recueillis au cours de cet entretien seront traités de façon confidentielle et anonyme. Cependant, je suis conscient(e) que malgré toutes les précautions prises à cet effet, il demeure possible que je sois identifié(e) de manière indirecte.

J'accepte, par la présente, de participer à la recherche selon les modalités décrites dans la lettre d'information sur le projet, ci-annexée.

Je signe ce formulaire en deux exemplaires et j'en conserve une copie.

Signature du participant

Date

Mabel Irma Contin, doctorante INRS-UCS
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3
Canada
Téléphone : (514) 499-8259
Télécopieur : (514) 499-4050
Courriel : mabelirma.contin@ucs.inrs.ca

Approbation du Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains de l'INRS : 10-10-06

ANNEXE 7

RÉGIMES DE PROTECTION DU PARC DU MONT-ROYAL ET DE SES ABORDS

1987 : Protocole d'entente entre les villes de Montréal et d'Outremont;

1988 : Consultations : « Table ronde sur la mise en valeur du Mont-Royal » et

« Énoncé d'orientations sur l'aménagement de l'arrondissement Centre »;

1989 : Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du Mont-Royal entre les Villes de Montréal, d'Outremont et de Westmount;

2002 : Charte du Mont-Royal;

2003 : Avenant au contrat de ville où la Ville s'engage à assumer la concertation et la gestion;

2004 : Bureau du Mont-Royal et de la Table de concertation du Mont-Royal, avec pour mandat de conseiller la Ville sur la mise à jour du Plan de mise en valeur du M-R et sur la gestion de l'AHNMR;

2007 : Table de concertation du M-R sur les régimes de protection présentés par la Ville et proposition à la Ville concernant le Plan de protection du M-R;

2008 : Mandat à l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir une consultation sur le projet du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal;

Mesures de protection :

1987 : Site du patrimoine du Mont-Royal, il est le premier à être constitué au Québec;

1988 : Orientations préliminaires pour la mise en valeur du Mont-Royal;

2005 : Décret déclarant le mont Royal comme un arrondissement historique et naturel, en vertu de la Loi sur les biens culturels;

Plans :

1959 : Plan directeur effectué par la firme d'architectes paysagistes Clarke et Rapuano;

1990 : Plan préliminaire de mise en valeur du Mont-Royal;

1992 : Adoption du premier Plan de mise en valeur du Mont-Royal;

1992 : Plan d'urbanisme;

2004 : Adoption du Plan d'urbanisme (PU);

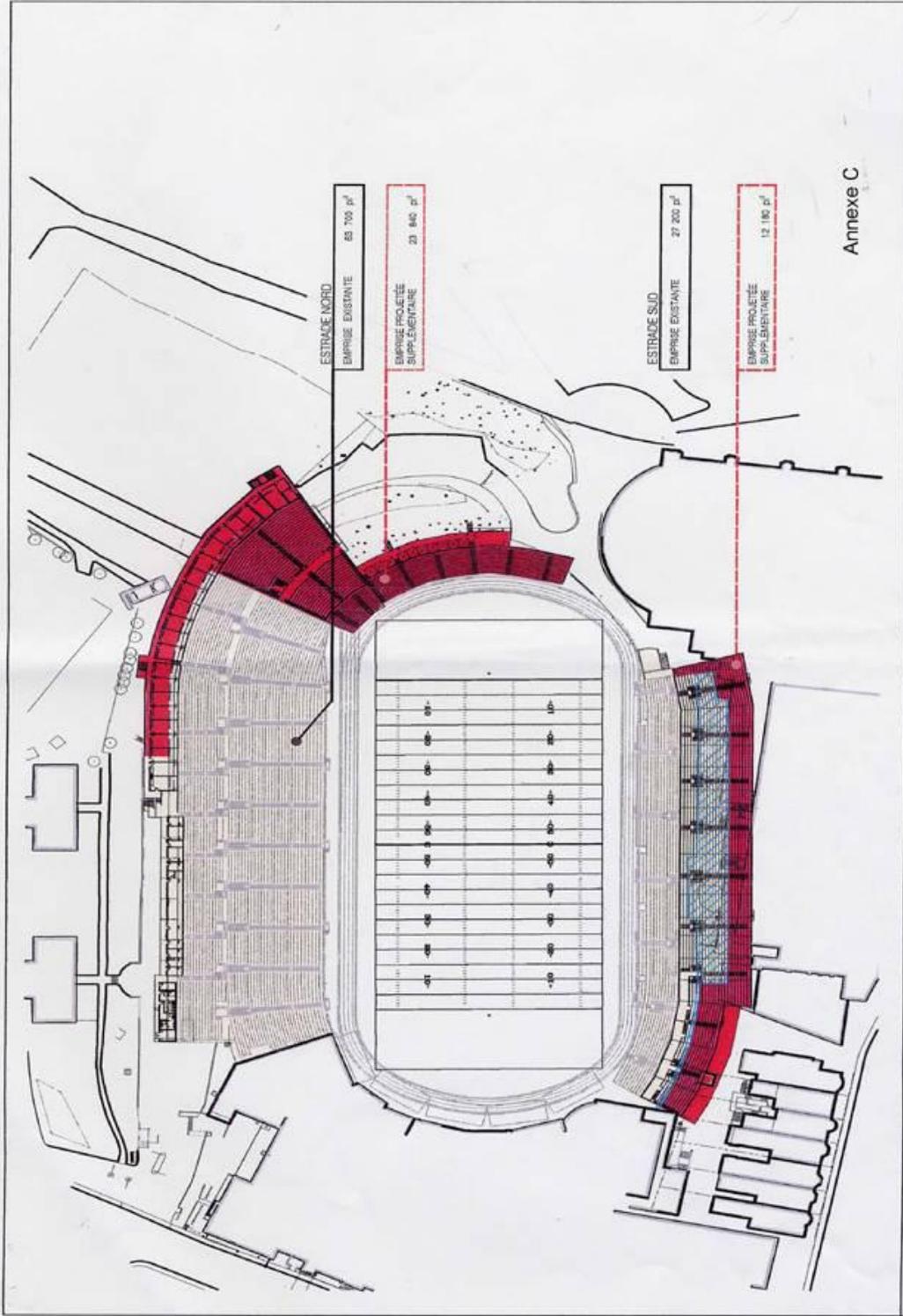
2008 : Adoption d'un projet de modification du document complémentaire au Plan d'urbanisme;

2008 : Consultation publique par l'Office de consultation publique de Montréal;

2009 : Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

ANNEXE 8

**PLANCHES A1-00-00, A5-00-00 ET A5-00-02 DE
WERLEMAN GUY MCMAHON ARCHITECTES,
ESTAMPILLÉES PAR L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-
MARIE LE 13 MARS 2006**



ESTRADE NORD
EMPRISE EXISTANTE 65 700 m²
EMPRISE PROJETÉE SUPPLÉMENTAIRE 23 840 m²

ESTRADE SUD
EMPRISE EXISTANTE 27 200 m²
EMPRISE PROJETÉE SUPPLÉMENTAIRE 12 180 m²

Annexe C



STADE MOLSON - PHASE II
CONDITIONS PROJETÉES

100 King Street West, Suite 200
Toronto, Ontario M5X 1C5
Tel: (416) 593-1000
Fax: (416) 593-1008



WELSMAN GUY MALAMON ARCHITECTS
100 King Street West, Suite 200
Toronto, Ontario M5X 1C5
Tel: (416) 593-1000
Fax: (416) 593-1008

ANNEXE 9

TYPOLOGIE DES PARCS

Nicolas Forestier, 1908.

- « - Les alignements d'arbres sont implantés de part et d'autre des rues et soulignent la continuité des fronts bâtis. Ils améliorent la lisibilité des formes urbaines.
- Les jardins d'enfants, installés à proximité des écoles, permettent de familiariser les élèves avec la botanique.
 - Les terrains de récréation accueillent les jeux d'enfants et doivent faire l'objet d'un aménagement soigné : une haie d'arbustes les isole de la rue et quelques arbres y apportent de l'ombre ; des appareils de jeux ou de gymnastique côtoient un tas de sable. Ces terrains sont divisés en deux espaces : l'un réservé aux garçons de moins de six ans et aux filles, l'autre aux garçons plus âgés.
 - Les jardins de quartier sont soit de purs ornements de verdure, soit des terrains de sports. Ils sont implantés à proximité des habitations.
 - Les grands parcs urbains peuvent faire l'objet d'aménagements plus ou moins sophistiqués. Pour ne pas devenir de « purs ornements », ils doivent comporter de vastes pelouses, des ombrages et des terrains de jeux. Ils sont un lieu de promenade rapprochée et concourent à l'hygiène et à l'embellissement.
 - Les parcs suburbains sont des espaces de nature qui ont été intégrés à la ville. Ils doivent rester dans leur configuration originelle (bois, prairies, rivières, rochers) et, par la continuation de leur exploitation naturelle, peuvent contribuer à fournir des revenus aux communes.
 - Les avenues-promenades ou parkways sont des axes de communication qui servent aussi de voies d'accès aux grands parcs et à la campagne. Elles comportent chaussées et contre-allées et accueillent en leur centre des bandes plantées d'arbres ou engazonnées. Les piétons qui les empruntent ne voient pas leur promenade interrompue par des voies à grande circulation. » (Novarina, 2003:10).

ANNEXE 10

TABLEAU DES CARACTÉRISTIQUES DES PARCS SUR LE TERRITOIRE DE MONTRÉAL

Source : Ville de Montréal. 2009. Direction des grands parcs et de la nature en ville, Division des orientations et de l'expertise en parcs.

Typologie	Superficie Rayon de desserte	Critère de base	Type d'équipement	Clientèle visée	Fréquence d'utilisation
Parcs-nature	30 à 300 ha 50 km	Milieu naturel Patrimoine culturel	Espace naturel (vert ou bleu) Sentier de randonnée Piste cyclable Plein air Interprétation	Population de l'île de Montréal	Occasionnelle
Parcs métropolitains	100 à 300 ha 50 km	Polyvalence, attraction Notoriété Haute fréquentation	Variété d'équipements et espaces polyvalents	Adolescents Adultes Familles	Hebdomadaire (fin de semaine)
Parcs urbains	30 à 100 ha 5 km	Polyvalence, attraction Desserte inter-arrondissements Haute fréquentation	Variété d'équipements et espaces polyvalents	Adolescents Adultes Familles	Hebdomadaire (fin de semaine)
Parcs de quartier (parcs écoles)	3 à 30 ha 800 m	Récréation	Aire de jeux Aire de détente Terrains sportifs Plaine de jeux Piscine, patinoire	Adolescents Adultes	Bihebdomadaire
Parcs de voisinage	5 000 m ² à 3 ha 400 m	Détente, jeux	Aire de jeux Aire de détente Terrains sportifs (petits)	Enfants Adolescents Adultes	Quotidienne
Mini-parcs	0 à 5 000 m ² 100 m	Détente	Aire de jeux Aire de détente	Enfants Personnes âgées	Quotidienne
Parc linéaire	n/a	Polyvalence Fréquentation Déplacement	Piste cyclable Sentier piéton Détente	Adolescents Adultes	Quotidienne
Place Publique	0 à 5 000 m ² 500 m	Polyvalence Fréquentation Notoriété	Rassemblement Détente Animation	Adultes Travailleurs Touristes	Quotidienne

BIBLIOGRAPHIE

André, E. 1879. *L'art des jardins. Traité général de la composition des PARCS et JARDINS*. Paris: Masson, Nachdruck: Marseille: Lafitte Reprints, 1983, 888 p.

Archetti, E. 1995. « Nationalisme, football et polo : tradition et créolisation dans la construction de l'Argentine moderne », *Terrain, revue d'ethnologie de l'Europe*, n° 25. En ligne : <http://terrain.revues.org/document2851.html>. Consultation le 27 juin 2007.

Association internationale des sociologues de langue française (AISLF). 2007. Comité de recherche n°21. 2007. « Transactions Sociales et Sciences de l'Homme et de la Société ». En ligne : <http://calenda.revues.org/nouvelles8724.html>. Consultation le 9 février 2010.

Aubert, N. et V. de Gaulejac, 1991. *Le coût de l'excellence*. Seuil : Paris. En ligne : <http://www.cnam.fr/lipsor/dso/articles/fiche/aubert.html>. Consultation le 17 janvier 2012.

Avrami, E., R. Mason et M. de la Torre. 2000. *Values and Heritage Conservation*. Rapport de recherche. Los Angeles: The Getty Conservation Institute, 96 p.

Bagnasco, A. et P. Le Galès. 1997. « Les villes européennes comme société et comme acteur ». Dans *Villes en Europe*, sous la dir. d'A. Bagnasco et P. Le Galès, Paris : La Découverte, p. 7-43.

Bajoit, G. 2008. « Le renouveau de la sociologie contemporaine ». *Sociologie Théories et recherches*. En ligne : <http://sociologies.revues.org/index1873.html>. Consultation le 5 février 2010.

Ballion, R., L. Amar et A. Granjean. 1983. *Le Parc de la Villette un espace public à inventer*. Laboratoire d'économétrie de l'école polytechnique Centre National de la Recherche Scientifique, 310 p.

Barba, F. E. 1983. « Tiempo », *La Plata, ciudad nueva - ciudad antigua*, sous la dir. de Julio Morosi, p.17-26. La Plata/Madrid, Universidad Nacional de La Plata e Instituto de Estudios de Administración Local, 413 p.

Baridon, M. 2002. « La Révolution industrielle et les grands parcs urbains en France, en Angleterre et aux États-Unis ». Dans *Le jardin et la nature dans la cité*. Arc-et-Senans : Institut Claude-Nicolas Ledoux Arc-et-Senans, 124 p.

Beauchamp, L. 2005. Ministre de la Culture et des Communications, Allocution à l'occasion de l'annonce du décret créant l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. En ligne : <http://mcc.quebectel.qc.ca/sites/mcc/discours.nsf>. Consultation le 22 juin 2007.

Beaudet, G., L. Ampleman et R. Guertin. 1998. « Le patrimoine urbain est-il soluble dans la postmodernité? » *Trames*, n° 12, p. 10-25.

Beaudet, G. 2000. *Le pays réel sacrifié. La mise en tutelle de l'urbanisme au Québec*. Québec : Éditions Nota bene, 362 p.

Beaudet, G. 2008. « Patrimoine, débat public et renouvellement de l'urbanisme montréalais ». Dans *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme : planification territoriale, débat public et développement durable*, sous la dir. de M. Gauthier, M. Gariépy et M.O. Trépanier, p. 247-263. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

- Berjman, S. 1998. *Plazas y parques de Buenos Aires*. Buenos Aires: Fondo de Cultura Económica, 317 p.
- Berque, A. 1995. *Les raisons du paysage, de la Chine antique aux environnements de synthèse*. Paris : Hazan, 190 p.
- Blanc, M. 1992. « Introduction ». Dans *Pour une sociologie de la transaction sociale*. Paris : L'Harmattan.
- Blanc, M. 1994. « La transaction dans les sciences sociales : vers un paradigme élargi ». Dans *Vie quotidienne et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*, sous la dir. de Blanc M. et al, p. 21-48. Paris : L'Harmattan.
- Blanc, M. 1998. « La transaction, un processus de production et d'apprentissage du vivre ensemble ». Dans *Les transactions aux frontières du social. Formation, travail social, développement local*, sous la dir. de Blanc, M. G. Pineau et M.-F. Freynet, p. 229-237. Lyon : Chronique sociale.
- Blanc, M. 2003. « La transaction sociale : un paradigme analytique et pragmatique ». Conférence, INRS-UCS, (Montréal, 11 novembre 2003), synthèse M. Gauthier, 5 p.
- Blanc, M. 2009. « La transaction sociale : genèse et fécondité heuristique ». *Pensée plurielle*, vol 1, n° 20, p. 25-36.
- Blanc, M. et M. Mormont. 1996. « Autour de la transaction sociale ». *Environnement et Société*, n° 17, p. 5-7.
- Blanchet, A. et Gotman A. 1992. *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Paris : Nathan, 128 p.
- Bohigas, O. 1987. « Espaces publics et urbanisme de projet : la reconstruction de Barcelone ». Dans *Aménager l'urbain de Montréal à San Francisco*, sous la dir. de Germain, A. et J.-C. Marsan, p. 65-76. Montréal : Méridien.
- Botana, N. 1985. *El orden conservador. La política argentina entre 1880 y 1916*, Hyspamerica, Buenos Aires, 345 p.
- Bouchard, G. 2000. *Genèse des nations et cultures du nouveau monde. Essai d'histoire comparée*. Montréal : Boréal, 503 p.
- Bourdin, A. 1984. *Le patrimoine réinventé*. Paris, PUF, 240 p.
- Bourdin, A. 1992. « Patrimoine et demande sociale ». Dans *Le patrimoine atout du développement*, sous la dir. de R. Neyret, p. 21-25. Lyon, Presses Universitaires de Lyon. Actes des Entretiens Jacques-Cartier. Montréal, CCA.
- Bourdin, A. 1996. « Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain? Professionnels et citoyens face aux témoins de l'habitat ». *Les Annales de la Recherche urbaine : Patrimoine et Modernité*, n° 72, p. 6-13.
- Bourdin, A. 2000. « Appartenance et territoires : vers le triomphe de l'entre-soi? ». Dans S. Watchter et al. *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*, France, DATAR/éditions de l'aube, p. 171-196.
- Bourgault-Côté, G. 2007. « Une première étape est franchie pour protéger le Mont-Royal ». *Le Devoir* (Montréal), 16 mai 2007, A8.

- Bujold, M. 2010. « Stade des Alouettes : plus de sièges, autant de cachet ». *La Presse* (Montréal), le 20 mai 2010.
- Bumbaru, D. et S. Guilbault. 2001. « Royal et populaire ». *Continuité* 90, p. 31-33.
- Bumbaru, D. 2008. « Consultation publique et recherche de cohérence en aménagement du territoire : Bilan et perspectives à Montréal dans Office de consultation publique de Montréal ». Dans *S'approprier la ville. LES CAHIERS DE L'OCPM – Consultation publique et aménagement du territoire à Montréal* (Montréal, 20 novembre 2007), sous la dir. de L. Roy, p. 17. Montréal : OCPM.
- Callède, J.P. 2007. *La sociologie française et la pratique sportive, - : essai sur le sport, forme et raison de l'échange sportif dans les sociétés modernes*. Pessac : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 607 p.
- Callon, M., P. Lascoumes et Y. Barthe. 2001. *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*. Paris : Seuil, 358 p.
- Carr, S., M. Francis, L. G. Rivlin et A. Stone. 1992. *Public Space*. Cambridge: Cambridge University Press, 400 p.
- Carré, J. 1987. *Naissance du jardin public victorien*. Urbanisme et société en Grande-Bretagne (19^e-20^e s.). Adosa : Clermont-Ferrand, 246 p.
- Centre de la Montagne et Les Amis de la montagne. 2001. « Quelques jalons de l'histoire ». *Bulletin d'information du Centre de la montagne et des Amis de la montagne* 18, 9.
- Centro del patrimonio mundial. 1999. Operational Guidelines for the Implementation of the World Heritage Convention. Paris. En ligne : <http://www.icomos.org/landscapes/Santiago-Cuba-Background-Paper-Paisajes-Culturales-Espanol.pdf>. Consultation le 24 juin 2005.
- Centro de estudios y proyectación del ambiente. 1982. « Entrevista al Intendente de La Plata Dr. Abel Román ». *ambiente*, n° 32, p.66-71.
- Champagne, S. 2006. « Les Alouettes bloqués à la ligne des arbres ». *La Presse* (Montréal), le 23 mars 2006, A1.
- Champagne, S. 2006-b. « Les Alouettes affronteront une levée de boucliers. *La Presse* (Montréal), le 24 mars 2006.
- Champagne, S. 2008. « Les Alouettes marquent un touché ». *La Presse* (Montréal), le 12 janvier 2008, A13.
- Chartier, D. 2001. « Sculpteur de paysages ». *Continuité* 90, p. 23-29.
- Choay, F. 1979. *L'Urbanisme. Utopies et réalités*. Paris, Seui, p. 446.
- Choay, F. 1992. *L'allégorie du patrimoine*. Paris: Seuil, 272 p.
- Cinq-Mars, I. et P. Korosec-Serfaty. 1993. « Des domaines pour le public : enjeux d'une reconnaissance ». *Trames*, n°7. Faculté de l'aménagement Université de Montréal, p. 5-9.
- Clifford, D. 1970. *Los jardines. Historia, trazado y arte*. Madrid : Instituto de Estudios de Administración Local, 247 p.
- Commission des biens culturels du Québec. 2004. *La gestion par les valeurs : exploration d'un modèle*. Rapport. En ligne : <http://www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/PD04/3c.pdf>. Consultation le 4 décembre 2006.

Commission des biens culturels du Québec. 2005. *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal*, 264 p.

Commission des champs de bataille nationaux. En ligne : <http://www.ccbn-nbc.gc.ca/fr/beauparc.php?section=1>. Consultation le 2 décembre 2007.

Coni, E.. 1885. *Reseña Estadística y Descriptiva de La Plata. Capital de la Provincia de Buenos Aires*. Buenos Aires: Establecimiento tipográfico de la República, 192 p.

Confédération québécoise des coopératives d'habitation, s.d. *Capsules d'information*. En ligne : <http://www.cooperativehabitation.coop/site.asp?page=element&nIDElement=70#historique>. Consultation le 10 décembre 2011.

Conseil de l'Europe. 2000. *Convention européenne du paysage*. 2000. Florence. En ligne : <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/176.htm>. Consultation le 14 février 2005.

Conti, A. 2001. « Planeamiento urbano y conservacion del patrimonio en la Provincia de Buenos Aires ». Dans *Seminario internacional de ciudades históricas* (Toledo) En ligne: http://www.esicomos.org/nueva_carpetalibroTOLEDO/03_alfredoconti.htm. Consultation le 18 juin 2007.

Contin, M. 2006. « Hacia una propuesta de ordenamiento del Paseo del Bosque ». *Anales LINTA 2005*. La Plata : Laboratorio de Investigaciones del Territorio y el Ambiente - Comisión de Investigaciones Científicas de la Provincia de Buenos Aires, Argentina, p. 37-47.

Corajoud, M. (Propos recueillis par P.F. Mourier). 1998. « Espaces publics, conflits d'usage ». *Les Carnets du paysage* N°1, printemps. Versailles : École nationale supérieure du paysage/Actes Sud, p. 7-15.

Coser, L. 1981. *Les fonctions du conflit social*. Parie : Presses universitaires de France, 184 p.

Crozier, M. et E. Friedberg. 1971. *L'acteur et le système*. Paris : Seuil, 443 p.

Davis, M. 2000. *City of Quartz. Los Angeles, capitale du future*. Paris : La Découverte, 391 p.

Debarbieux, B. et C. Perraton. 1998. « Le parc, la norme et l'usage : le parc du Mont-Royal et l'expression de la pluralité des cultures à Montréal ». *Géographie et Cultures*, n°26, p. 109-127.

De Paula, A. et V. Rodriguez Villamil. 1992. « Carlos Thays ». Dans *El tiempo de los parques*, sous la dir. De Sonia Berjamm, p. 13-20. Buenos Aires : Instituto de Arte Americano e Investigaciones estéticas Mario J. Buschiazzo, Universidad de Buenos Aires.

Díaz, C. L. (dir.), M. M. Passaro et M. J. Giménez. 2000. *La Plata, paseos públicos. Sociabilidad y ocio en la prensa (1882-1900)*. La Plata : Al Margen, 161 p.

Di Meo, G. 2008. « Le patrimoine, un besoin social contemporain ». Dans *Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser*. Colloque (Poitiers- Châtelleraut, 2007). En ligne : <http://hal.archivesouvertes.fr/docs/00/28/19/34/PDF/PatrimonialisationterritoiresPoitiers.pdf>. Consultation le 4 décembre 2008.

Di Paola, M. E., M. F. Oliver et M. E. Alonso. 2002. *Autonomía municipal y participación pública, propuestas para la Provincia de Buenos Aires*, Fundación Ambiente y Recursos Naturales. En ligne: <http://www.farn.org.ar/docs/p23.pdf>. Consultation le 20 juillet 2007.

Direction Interdépartementale de la Cohésion sociale. 2010. *Proposition d'outils à partir desquels il est possible de construire la concertation*. Région Wallone. En ligne : http://cohesionsociale.wallonie.be/spip/article.php3?id_article=177&var_recherche=transaction+sociale. Consultation le 9 février 2010.

Dogan M. et D. Pelassy. 1980. « La comparaison internationale en sociologie politique, la démarche du comparatiste en sociologie et en science politique ». Dans *La Comparaison Internationale en Sociologie Politique : une sélection de textes sur la Démarche du Comparatiste*. Paris : Litec, 320 p.

Dogan M. et D. Pelassy. 1990. *How to compare nations: strategies in comparative politics*. New Jersey: Chatham House Publishers, 216 p.

Drouin, M. 2005. *Le combat du patrimoine (1973-2003)*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 400 p.

Durkheim Émile. 1895. *Les règles de la méthode sociologique*. 16^e édition, 1967, Collection: Bibliothèque de philosophie contemporaine. Paris: Les Presses universitaires de France, 149 p.

Dusseault-Letocha, L. 2008. « Consultation publique et recherche de cohérence en aménagement du territoire : Bilan et perspectives à Montréal dans Office de consultation publique de Montréal ». Dans *S'approprier la ville. LES CAHIERS DE L'OCPM – Consultation publique et aménagement du territoire à Montréal* (Montréal, 20 novembre 2007), sous la dir. de L. Roy, p. 13. Montréal : OCPM, 49 p.

2002a. « La solución es terminar el Estadio Unico ». *El Día* (La Plata), le 13 juillet 2002, La ciudad.

2002b. « El Bosque en una disputa en el Consejo ». *El Día* (La Plata), le 10 septembre 2002, La ciudad.

2003. « Advierten que las obras del estadio de Estudiantes generarían un impacto negativo ». *El Día* (La Plata), le 2 janvier, La ciudad.

2005a. « Polémica por las obras que proyecta la Universidad ». *El Día* (La Plata), le 19 juin, La ciudad.

2005b. « Un diagnóstico que preocupa sobre el Paseo del Bosque ». *El Día* (La Plata), le 10 septembre, La ciudad.

2005c. « Crece la polémica por obras de la UNLP en el Paseo del Bosque. 22 septembre ». *El Día* (La Plata), La ciudad.

Abadie, E. 2006. « Obtuvimos le mejor y ojalá así lo entiendan los socios ». *El Día* (La Plata), le 20 septembre 2006, Deportes.

2002. *El Día* (La Plata), le En ligne: <http://www.eldia.com.ar/ediciones/20020918/laciudad5.asp>. Consultation le 8 avril 2006.

2003. « Advierten que las obras del estadio de Estudiantes generaría un impacto negativo ».. *El Día*. (La Plata). En ligne: <http://www.eldia.com.ar/ediciones/20030102/laciudad7.asp>. Consultation le 8 avril 2006.

2005. « El alakismo volvió a frenar las obras en Estudiantes ». *El Día*. (La Plata). En ligne: <http://www.eldia.com.ar/ediciones/20050414/laciudad4.asp>. Consultation le 20 février 2007.
2006. « Obtuvimos lo mejor y ojalá así lo entiendan los socios ». *El Día*. (La Plata). En ligne: <http://www.eldia.com.ar/ediciones/20060920/deportes9.asp>. Consultation le 20 septembre 2006.
2006. « Luchamos por el estadio propio con un proyecto razonable ». *El Día*. (La Plata). En ligne: <http://www.eldia.com.ar/ediciones/20060507/deportes0.asp>. Consultation le 29 mai 2006.
- Eugène Ollivier, « Les monuments historiques demain... », *Terrai*. En ligne : <http://terrain.revues.org/3196>. Consultation le 9 mai 2010.
- Fariello, F. 1985. *Architettura dei giardini*. Roma: dell'Ateneo Scipioni, 222 p.
- Ferrer, A. 1979. *La economía argentina*. Fondo de Cultura Económica, Buenos Aires, 482 p.
- Fleury, A. 2010. « Public/privé : la (re)distribution des rôles dans la production des espaces publics à Paris et à Berlin », *Métropoles* [En ligne], 8 | 2010, mis en ligne le 30 novembre 2010, consulté le 08 janvier 2012. URL : <http://metropoles.revues.org/4346>
- Foisy, O. et P. Jacobs. 2000. *Les quatre saisons du MONT ROYAL*. Montréal : Méridien, 140 p.
- Fonds d'archives de la confédération des loisirs du Québec (86P). s.d. 1952-1982. - 1,03 m de documents textuels. - 1 affiche. - 1 document photographique. - 7 écussons En ligne : http://www.archives.uqam.ca/pages/archives_privees/genere_rdaq.asp?varcote=86P#. Consultation le 2 janvier 2012.
- Freund, J. 1983. *Sociologie du conflit*. Paris : PUF, 380 p.
- Friedberg, E. 1971. « L'analyse sociologique des organisations ». *POUR*, n° 28, 127 p.
- Frydenberg, J. 1997. « Prácticas y valores en el proceso de popularización del fútbol, Buenos Aires 1900-1910 ». *Entrepasados*, año VI, n° 12, Buenos Aires. En ligne: <http://efdeportes.com/efd10/jdf10.htm>. Consultation le 27 de juin 2007.
- Fusulier B. 2004. Négociations et transaction sociale. Entretien avec Jean Remy. En ligne : www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=NEG_003_0081. Consultation le 15 février 2010.
- Fusulier B. et N. Marq1uis. 2008. « La notion de transaction sociale à l'épreuve du temps ». *Recherches sociologiques et anthropologiques*. vol. 39, n° 2, p. 3-21.
- Gagnon, J. 2005. « L'aménagement des lieux de cultes minoritaires dans la région montréalaise : transactions sociales et enjeux urbains ». Thèse de doctorat, Montréal, Institut national de la recherche scientifique, 342 p.
- Garnier, A. 1988. « La Plata : la visionnaire trahie ». *Architecture & Comportement*, vol. 4, n°1, p. 59-79.
- Gaudin, J.-P. 1995. Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques? *Revue française de science politique*, vol. 45, n°1, p. 31-56. En ligne : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1995_num_45_1_403501. Consultation le 29 juillet 2011.

- Gaulejac de, V.1995. « La lutte des places ». Dans *Centre de ressource éducative pour l'action sociale*. CRÉAS. En ligne : <http://users.swing.be/creas/pdf/9Gaulejacsitecreas.pdf> Consultation le 17 janvier 2012.
- Gauthier, B. 1990. « Les stratégies de vérification ». Dans *Recherche en sciences sociales: De la problématique à la collecte de données*, p. 133-152. Sainte-Foy : Presses de l'Université de Québec.
- Germain, A. 1988. « Patrimoine et avant-garde. Le cadre bâti : entre le passé et l'avenir. Dans *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 6, n. 2., p. 115-129.
- Germain, A. 1993. « Une histoire de parcs ». *Trames*, n°7, p. 100-101.
- Germain, A. 1997. « L'étranger et la ville ». *Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales*, XX:1,2, p. 237-254.
- Germain, A. 1998. « Les parcs urbains : espaces de cohésion, espaces de distanciation? ». Dans *La ville en quête de nature*, sous la dir. de Mercier, G. et J. Bethemont, p. 157-167 Sillery : Septentrion.
- Germain, A. 1999. *La redécouverte de l'espace public: regards d'architectes et de sociologues*. Paper INRS-Urbanisation.
- Germain, A. 1999. « Les quartiers multiethniques montréalais : une lecture urbaine ». *Recherches sociographiques*, vol. 40, n° 1, 9-32.
- Germain, A. 2005. « Variations sur les vertus de la ville proche. La métropole montréalaise à l'épreuve de la diversité ». *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 49, n° 138, p. 289-300.
- Germain, A. 2007. Le paradigme de la transaction sociale : quelques outils pour l'analyse des conflits. Présentation dans le cadre de CONFURB Tours.
- Germain, A. 2008. Le paradigme de la transaction sociale : quelques outils pour l'analyse des conflits. Rapport intermédiaire du projet CONFURB.
- Ghorra-Gobin, C. 2001. « Réinvestir la dimension symbolique des espaces publics ». Dans *Réinventer le sens de la ville : Les espaces publics à l'heure globale*, sous la dir. de Ghorra-Gobin, C., p. 5-15. Paris : L'Harmattan.
- Ghorra-Gobin, C. 2006. « Réinventer les espaces publics. Los Angeles ». *Urbanisme*, n° 346, p. 50-53.
- Gibout, C., M. Blanc et J. Foucart. 2009. « Transactions sociales et sciences de l'homme et de la société ». *Pensée plurielle*, vol. 1, p 7-11.
- Gillot, G. Parc.2005. *Soixante-quatre mots de la ville. Le trésor des mots de la ville : une maquette au 1/5e*. En ligne : http://www.ivry.cnrs.fr/lau/article.php?id_article=295. Consultation le 8 décembre 2007.
- Goudreau, J. 2002. « L'approche qualitative et la recherche en éducation ». *Pédagogie médicale*, vol. 3, p. 2-70.
- Grafmeyer, Y. et I. Joseph. 1984. (dir.). *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Paris : Aubier, 378 p.
- Grafmeyer, Y. 1999. « La coexistence en milieu urbain : échanges, conflits, transaction ». *Recherches sociologiques*, p.157-176.

- Gravari-Barbas, M. 2002. « Le patrimoine territorial construction patrimoniale, construction territoriale : vers une gouvernance patrimoniale? ». *ESO*, n° 18 : p. 85-92.
- Grawitz, M. 2001. *Méthodes des sciences sociales*. Paris : Dalloz, 1020 p.
- Gromort, G. 1953. *L'art des jardins*. Paris : Vincent, Fréal et C^{ie}.
- Guth, S. (dir.). 2008. *Modernité de Robert Ezra park. Les concepts de l'école de Chicago*. Paris : L'Harmattan, 312 p.
- Gyulai, L. 2010. « Stadium expansion snagged on tiny parking lot ». *The Gazette*, 1 août, A6. p. 26
- Habermas, J. 1962. *L'espace public*. Paris : Payot, 324 p.
- Habermas, J. 1978. *L'Espace public*, traduction de Strukturwandel der Öffentlichkeit, publié chez Payot, Paris, nouvelle édition 1993
- Habermas, J. 1992. « L'espace public », 30 ans après. *Quaderni N 18*, pp. 161-191.
- Hamel, P. et C. Poitras. 1998. « L'entreprise patrimoniale : un reflet des contradictions de la ville postmoderne ». *Trames*, n° 12, p. 30-35.
- Hamel, P. 2005. « La métropole contemporaine et ses controverses ». *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 49, n° 138, p. 393-408.
- Hamman, p. 2011. « Introduction ». Dans *Ville, environnement et transactions démocratiques*, sous la dir, de PIE - Peter Lang. Bruxelles, coll. *EcoPolis*, 289 p.
- Hassenteufel, P. 2005. « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques ». *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 1, p. 113-132.
- Hudon, R. et C. Poirier. 2011. *La politique, jeux et enjeux. Action en société, action publique, et pratiques démocratiques*. Québec : Presses de l'Université Laval, 471 p.
- Iamandi, C. 2001. « L'avenir des jardins historiques : restauration ou reconstruction? Réflexion sur les questions de principes et de méthode ». Dans *Actes du séminaire : Étapes de recherches en paysage*, n° 3, p. 7-14. École nationale supérieure du paysage, Versailles.
- Ibañez Frocham, M. 1928. *Informe de la Comisión Asesora del Poder Ejecutivo en el mejoramiento del Bosque de La PLata*. Archivo de la Asesoría de Investigación Histórica y Cartográfica de la Dirección de Geodesia del Ministerio de Obras Públicas de la Provincia de Buenos Aires, .
- International Council on Monuments and Sites (ICOMOS). 1982. « Jardins historiques », Charte de Florence. En ligne : http://www.international.icomos.org/charters/gardens_f.htm Consultation le 4 décembre 2006.
- Iveson, K. 2007. *Publics and the city*. Oxford: Blackwell Pub., 251 p.
- Jaccoud, C., M. Zepf et J-P. Leresche. 1999. *Gérer l'espace public. Dynamiques urbaines et dynamique institutionnelles à Lausanne*. Rapport de recherche n° 143. Institut de Recherche sur l'Environnement Construit, Département d'Architecture, École Polytechnique Fédérale de Lausanne.
- Jellicoe, G. and S. 1995. *El paisaje del hombre*. G.Gili, Barcelona, 408 p.

- Joseph, I. 1993. L'espace public comme lieu de l'action. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, no 57-58, 210-217.
- KMTSpace. 2006. « Bernard Tschumi Strategies de disjonction ». *pprForum & online magazine*, USA. En ligne : <http://www.kmtspace.com/kmt/tschumi2.htm>. Consultation le 4 décembre 2006.
- Korosec-Serfaty, P. 1988. « La sociabilité publique et ses territoires- Places et espaces publics urbains ». *Arc h.& Comport.*, vol. 4, no 2, p. 111-132.
- Krol, A. 2006. « Les Alouettes et la montagne ». *La Presse*, 19 juin, A14. 2002. *La charte du mont Royal*. En ligne : <http://www.lemontroyal.qc.ca/lesdossiers/2.html>. Consultation le 4 décembre 2006.
- Laplante, J. de. 1990. *Les parcs de Montréal*. Montréal : Méridien, 256 p.
- Laperrière, A. 2003. « L'observation directe ». *Recherche sociale De la problématique à la collecte de données*, sous la dir. de B. Gauthier, p. 269-291. Ste-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Larochelle, P. 1996. « Le paysage culturel comme palimpseste : enregistrement du processus de genèse et de transformation du milieu bâti ». Dans *Dynamique et visions du paysage québécois*. Québec : Actes des États des généraux du paysage au Québec.
- Larousse, P. 1874. *Grand dictionnaire universel*. Paris.
- Laurie, M. 1983. *Introducción a la arquitectura del paisaje*. Barcelona : G. Gili, 304 p.
- Le Corbusier. 1942] 1971. *La Charte d'Athènes*. Paris : Minuit.
- Le Gales, P. 1995. « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine ». *Revue française de science politique*, 45 années, no 1, p. 57-95.
- Lebas, E. 2005. Park. *Soixante-quatre mots de la ville. Le trésor des mots de la ville: une maquette au 1/5e*. En ligne : http://www.ivry.cnrs.fr/lau/article.php?id_article=295. Consultation le 2 novembre 2006.
- Les Alouettes de Montréal. Site officiel des Alouettes de Montréal. En ligne : <http://en.montrealalouettes.com/uploads/assets/MTL/Documents/expansionproject.pdf>. Consultation le 2 novembre 2006.
- Lefebvre, H. 2000. *La production de l'espace*. 1^{er} éd. 1974. Paris : Anthropos, 487 p.
- Lemay, D. 2006. *Montréal football. Un siècle et des poussières...* Montréal : La Presse, 256 p.
- Lesemann, F. 2007. « Reflexiones sobre la comparación y la metodología comparativa ». Dans *La co-construcción de políticas públicas*, sous la dir. V. De Mirta, p.13-18. Buenos Aires : Prometeo Libros.
- Lévesque, L. 2008. « La place publique comme constellation interstitielle : parcours historique et expérimentations ». Dans *Les temps de l'espace public urbain: construction, transformation et utilisation*, sous la direction de Jébrak, Y. et B. Julien, p. 145-169. Québec: MultiMondes.
- London, M. 1983. « Un mouvement en progression : la préservation à Montréal ». *Continuité*, n° 20, p. 18-20. En ligne: <http://id.erudit.org/iderudit/18254ac>. Consultation le 20 janvier 2012.

- Louargant S. et S. Ghiotti. 2000. « Les démarches comparatives sur la montagne : Quelles connaissances? ». *Montagnes Méditerranéennes*, vol. 12, p.17-25.
- Low, S. 1997. « Urban Spaces as representations of culture ». The plaza in Costa Rica. *Environment and behavior*, Vol. 29, N°1, p. 3-33. Sage.
- Low, S. et N. Smith. 2006. *The politics of public space*. New York: Routledge, 185 p.
- Luginbühl, I. 2002-a. « Identification, qualification du paysage et objectifs de qualité paysagère ». *Naturopa* n° 98, p.17.
- Luginbühl, I. 2002-b. « La demande sociale de paysage ». Dans *Séance inaugurale de la Convention européenne du paysage*. En ligne : http://www.coe.int/T/E/Cultural_Co-operation/Environment/Landscape/. Consultation le 23 février 2005.
- May, T. 1993. « Documentary Research ». Dans *Social Research : Issues, methods and process*, p. 133-144. Buckingham : Open University Press.
- Melé, P. 2001. « Monterrey: medio ambiente y urbanización en una metrópoli industrial ». Dans *Medio ambiente, ciudad y orden jurídico*, sous la dir. M. Bassols et P. Melé, p. 51-117. México: UAM.
- Melé, P. 2001. « Introduccion: medio ambiente, orden jurídico y gestión urbana ». Dans *Medio ambiente, ciudad y orden jurídico*, sous la dir. M. Bassols et P. Melé, p. 11-47. México D.F.: Universidad Autónoma Metropolitana Unidad Iztapalapa.
- Melé, P. 2001. « Monterrey: medio ambiente y urbanización en una metrópoli industrial ». Dans *Medio ambiente, ciudad y orden jurídico*, sous la dir. de Mario Bassols et Patrice Melé, p.51-117. México D. F.: Universidad Autónoma Metropolitana Unidad Iztapalapa.
- Melé, P. 2004. « Habitants mobilisés et devenir d'un espace patrimonial? », *Géocarrefour*, vol. 79/3.
- Melé, P. 2005. « Conflits patrimoniaux et régulation urbaine ». ESO, *Travaux et documents de l'Unité Mixte de Recherche 6950*, Espaces et Sociétés, n° 23, p. 51-57.
- Melé, P. 2008. « Conflits d'aménagement et débats publics ». Dans *La France, aménager les territoires*, sous la dir. de Y. Jean et M. Vanier, p. 97-114. Paris : Armand Collin.
- Merlin, P. et P. Noisette. 1988. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris : PUF, p. 320-322.
- Merlin, P. et F. Choay. (dir.). 2005. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris : Presses universitaires de France, 963 p.
- Mitchell, D. 1995. « The End of Public Space? People's Park, Definitions of the Public, and Democracy ». *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 85, n° 1, p. 108-133. Cambridge: Blackwell.
- Moncan P. de. 2009. *Paris. Les jardins d'Hausmann*. Paris, Les Éditions du Mécène.
- Mormont, M. 1996. « En guise d'avant-propos : environnement et transaction sociale ». *Environnement et Société*. n° 17, p. 3-4.
- Morosi, J., F. Terán et al. 1983. *La Plata, ciudad nueva - ciudad antigua*, Instituto de Estudios de Administración Local - España y Universidad Nacional de La Plata - Argentina, Madrid, 413 p.

- Morosi, J. 1999. *Ciudad de la Plata. Tres décadas de reflexiones acerca de un singular espacio urbano*. La Plata: Laboratorio de Investigaciones del territorio y el Ambiente, Comisión Investigaciones Científicas de la Provincia de Buenos Aires, Argentina, 153 p.
- Morosi, J. 2002. « La Plata: de la ciudad indiana a la ciudad higiénica ». *Anales LINTA 2002*. La Plata: Laboratorio de Investigaciones del Territorio y el Ambiente - Comisión de Investigaciones Científicas de la Provincia de Buenos Aires, Argentina, p. 11-20.
- Morosi, J. 2003. « La autoría del primer diseño del parque de La Plata. Fernando Mauduit, "el jardinero ilustrado" ». *Anales LINTA 2003*. La Plata: Laboratorio de Investigaciones del Territorio y el Ambiente - Comisión de Investigaciones Científicas de la Provincia de Buenos Aires, Argentina, p. 103-107.
- Mosser, M. 1999. « Le XXI^e siècle sera jardinier ». Dans *Le jardin, notre double*, sous la dir. de H. Brunon, p. 231-240. Paris : Autrement.
- Mosser, M. et G. Teyssoit. 2002. « L'architecture du jardin et l'architecture dans le jardin ». Dans *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, sous la dir. de M. Mosser et G. Teyssoit, p. 7-17. Flammarion, Paris.
- Municipalidad de La Plata, « Subsecretaría de Planeamiento y Desarrollo Urbano, Dirección de Preservación del Patrimonio ». 2006. « Catálogo del patrimonio arquitectónico casco fundacional de La Plata », Decreto 1759.
- Municipalidad de la Plata, Secretaría de Gestión Pública, Subsecretaría de Planeamiento. CODESI. En ligne : <http://www.laplata.gov.ar/index.htm?gobierno/institucional/Organigrama/Gestion%20Publica.htm~central>. Consultation le 18 juin 2007.
- MuséeMcCord, s. d. En ligne : www.mccordmuseum.qc.ca/scripts/viewobject.php?section=162&Lang=2&tourID=VQ_P3_5_FR&seqNumber=7. Consultation le 15 novembre 2006.
- Neveu, È. 1995. « Les sciences sociales face à l'Espace public, les sciences sociales dans l'espace public ». Dans *L'espace public et l'emprise de la communication*, sous la direction de I. Paillart, ELLUG, Grenoble. En ligne : http://books.google.ca/books?hl=en&lr=&id=SCFYJ7djPdIC&oi=fnd&pg=PA1&dq=habermas+espace+public&ots=2M4ZexSX6E&sig=R6AIXCVixP2gJ4mhluw8p9nsd1k&redir_esc=y#v=onepage&q=habermas%20espace%20public&f=false Consultation le 2 janvier 2012.
- Neyret, R. 2004. « Du monument isolé au « tout patrimoine ». *Géocarrefour*. n° 3, vol. 79 : p. 231- 237.
- Norberg-Schulz, Ch. 1975. « Environnement et signification ». *Colloque d'esthétique appliquée à la création du paysage urbain*. ARC et SENANS, Paris : Ministère de l'équipement.
- Nourry, L-M. 1997. *Les jardins publics en province. Espace et politique au IX^e siècle*. Presses universitaires de Rennes, 265 p.
- Novarina, G.. 2003. « Ville diffuse et système du vert / Edge cities and green spaces ». *Revue de géographie alpine*, Tome 91 N°4. pp. 9-17. En ligne : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rga_0035-1121_2003_num_91_4_2258. Consultation le 2 janvier 2012.
- Nys, P. 1999. « Fatale attraction? Les passions du patrimoine ». *Les carnets du paysage*, n° 4, p. 66 -79. Versailles, École nationale supérieur du paysage.

- Office de consultation publique de Montréal. 2006. Agrandissement du stade Percival-Molson de l'Université McGill. *Rapport de consultation publique*. En ligne : http://www.ocpm.qc.ca/sites/default/files/rapports/rapport_stade-percival_molson.pdf. Consultation le 11 juin 2007.
- Office de consultation publique de Montréal. 2010. *S'appropriier la ville. Les cahiers de l'OCPM*. Montréal : Ville de Montréal, 73 p.
- Office québécoise de la langue française : *Le grand dictionnaire terminologique*. En ligne : <http://www.granddictionnaire.com>. Consultation le 11 juin 2010.
- Ollivier, E., 1987, « Les monuments historiques demain... ». *Terrain*, n° 9, pp. 124-127.
- Olivier, S., 1997: *Recuperación y remodelación del Paseo del Bosque*. Municipalidad de La Plata.
- Panerai, P. 2001. « Postface ». *Villes en parallèle, La ville aujourd'hui entre public et privé*, 32-33-34, p. 453-455.
- Pearce, S. M. 2000. « The Making of Cultural Heritage ». Dans *Values and Heritage Conservation*, p. 59-64. Rapport de recherche. Los Angeles : The Getty Conservation Institute.
- Pinçon, M. et M. Pinçon-Charlot, 2000. « La ville des sociologues ». Dans *La ville et l'urbain, l'état des savoir*, sous la direction de Paquot, T., M. Lussault et S. Body-Gendrot, p. 56-61. Paris: La Découverte.
- Pinson, G. 2006. « Projets de ville et gouvernance urbaine. Pluralisation des espaces politiques et recomposition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes ». Presses de Sciences Politiques | *Revue française de science politique*, 2006/4 vol. 56, p. 619-651.
- Ponte, A. 2002. « Le parc public en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Des "genius loci" au "génie de la civilisation" ». Dans *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, sous la dir. de M. Mosser et G. Teyssot, p. 369-382. Paris: Flammarion.
- Poupart, J., J.P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. Pires. 1997. *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Gaétan Morin Éd., 405 p.
- Prévôt Schapira, M-F. 2001. « Les espaces publics entre privatisation et marquage identitaire ». Dans *Réinventer le sens de la ville : Les espaces publics à l'heure globale*, sous la dir. de C. Ghorra-Gobin, p. 78-80. Paris : L'Harmattan.
- Quéré, I. 1982. *Miroirs équivoques*. Paris : Aubier, 56 p.
- Racine, M. 2001. « El turismo en los jardines europeos y particularmente en Francia ». Dans *Patrimonio paisajista: turismo y recreación*, sous la dir. de M. Contin, p. 65-76. La Plata: LINTA-CIC.
- Ragin, C. 1987. *The comparative method, Moving beyond Qualitative and Quantitative Strategies*. Berkeley: University of California Press, 218 p.
- Ramos, J. 1992. « El parque tres de febrero: de Garay a Noel ». Dans *El tiempo de los parques*, sous la dir. De S. Berjman., p. 35-39. Buenos Aires: Instituto de Arte Americano e Investigaciones estéticas « Mario J. Buschiazzo ».

- Remy, J. 1990. « La ville cosmopolite et la coexistence inter-ethnique ». Dans *Immigrations et nouveaux pluralismes*, sous la dir. de Basternir A. et Dassetto, p. 85-108. Louvain-La-Neuve : De Boeck-Université.
- Remy, J. 1992. « La vie quotidienne et les transactions sociales. Perspectives micro ou macro-sociologiques ». Dans *Pour une sociologie de la transaction sociale*, sous la dir. de M. Blanc, p. 83-111. Paris : L'Harmattan.
- Remy, J. 1996. « La transaction, une méthode d'analyse : contribution à l'émergence d'un nouveau paradigme ». *Environnement et Société*, vol. 17, p. 9-31.
- Remy, J. 2001. « Privé/public : entre pratique et représentations ». *Villes en parallèle, La ville aujourd'hui entre public et privé*, 32-33-34, p. 23-29.
- Remy, J. 2005. « Négociations et transaction sociale ». *Négociations*, 2005/1 n° 3, p. 81-95. En ligne : <http://www.cairn.info/revue-negociations-2005-1-page-81.htm>. Consultation en ligne le 17 octobre 2010.
- Roy, S. 2003. « L'étude de cas ». Dans *Recherche en sciences sociales : De la problématique à la collecte de données*, sous la dir. de B. Gauthier, p. 159-184. Sainte-Foy : Presses de l'Université de Québec.
- Sabourin, P. 2003. « L'analyse de contenu ». Dans *Recherche en sciences sociales: De la problématique à la collecte de données*, p. 357-385. Sainte-Foy : Presses de l'Université de Québec.
- Savoie-Zajc, L. 1997. « L'entrevue semi-dirigée ». Dans *Recherche en sciences sociales: De la problématique à la collecte de données*, sous la dir. de B. Gauthier, p. 333-356. Sainte-Foy : Presses de l'Université de Québec.
- Savoie-Zajc, L. 2000. « L'analyse de données qualitatives : pratiques traditionnelles et assistée par le logiciel NUDIST ». *Recherches qualitatives*. Vol.. 21, p. 99-123.
- Senado y Cámara de Diputados de la Provincia de Buenos Aires. 1959. Ley 6.183.
- Senado y Cámara de Diputados de la Provincia de Buenos Aires. 2007. Ley 13.593.
- Sénécal, G. 1996. « Sur l'écologie sociale du sport montréalais : des groupes et des sports face à l'intégration ou à la spécification ». Dans *La culture du sport au Québec*. Sous la dir. de J. P. Augustin et C. Sorbets, p. 113-121. Talence : Éditions de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.
- Sénécal, G. 1997. « Les marches du Mont-Royal : faire de nature raison – Les bois Brébeuf à Montréal ». *Les annales de la recherche urbaine*, vol. 74, p. 75-84.
- Sennet, R. 1992. *The conscience of the eye*. New York : Norton, 266 p.
- Serfaty, P. 1976. « Appropriation de l'espace ». Dans *Actes de la 3^e conférence internationale de psychologie de l'espace construit de Strasbourg*.
- Serfaty, P. 1987. « Muséification des centres urbains et sociabilité publique : effets attendus, effets déconcertants ». Dans *Aménager l'urbain de Montréal à San Francisco*, sous la dir. de A. Germain et J.-C. Marsan, p. 103-121. Montréal : Méridien.
- Serfaty, P. 1995. « Variations sur le côtoiement et la distance : places publiques montréalaises ». Dans *La place publique dans la ville contemporaine*, sous la dir. de F. Van Laethem, p. 23-30. Montréal : Méridien.

Serfaty, P. 2003. « Appropriation ». Dans *Dictionnaire de l'habitat et du logement*. Ed. Armand Collin p. 27-30. En ligne : <http://www.perlaserfaty.net/texte4.htm>. Consultation en ligne le 17 novembre 2006.

Shenker, H. 2003. « Central park and the melodramatic imagination ». *Journal of Urban history*, vol. 29, mai 2003, p. 375-393. Sage Publications.

Simeoforidis. Y. 1993. « Du paysage et des espaces libres ». *Arch. & Compor. / Arch. & Behav.*, vol.9, no 3, p. 313-320.

Simmel, G. 1995. *Le conflit*. Paris : Circé, 159 p.

Soderstrom, O.1991 « Vers une géographie de l'espace public". *Architecture et comportement*, vol. 7, n°1, p. 47-60.

Soja, E.1996. « Los Angeles, 1965-1992, From crisis generated restructuring to restructuring-generated crisis ». Dans *The city, Los Angeles in urban Theory at the End of Twentieth Century*, sous la dir. de A. Scott et E. Soja, p. 426-462. Berkeley: University of California Press.

Table de concertation du Mont-Royal. Rapport d'activités du groupe de travail 3 : Patrimoine paysager et naturel.
http://www.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/BUREAU_MTROYAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/5E_RAPPORT_GT-3-TABLE-290906.PDF. Consultation le 7 mai 2007.

Tomas, F. 2001. L'espace public, un concept moribond ou en expansion ? / *Public space : a dying or expanding concept ?*. *Geocarrefour*, vol.76, num. 76-1, pp. 75-84. En ligne : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geoca_1627-4873_2001_num_76_1_2509. Consultation en ligne le 17 décembre 2011.

Thuderoz, C. 2000. *Négociations. Essai de sociologie du lien social*. Paris:PUF, 290 p.

Ulysse, P.-J., F. Lesemann, C. La Serna, et L. Echavarri. 2003. *Frente a la exclusión social, qué caminos? Los casos de Québec y Argentina*. Montréal : INRS-UCS, Córdoba : Instituto de Investigación y Formación en Administración Pública, Universidad Nacional de Cordoba, 174 p.

UNESCO. 1999. *Operational Guidelines for the Implementation of the World Heritage Convention*. World Heritage Centre, Paris. En ligne : <http://whc.unesco.org/archive/opguide08-fr.pdf>. Consultation le 2 octobre 2006.

Université McGill. *Parc Macdonal, stade Percival-Molson gymnase Sir Arthur Currie Memorial et stade d'hiver McConnell*. En ligne : www.cac.mcgill.ca/campus/Buildings/Gym_fr.html. Consultation le 23 octobre 2006.

Venne, J-F. 2010. « Alouettes : Le nouveau stade Percival-Molson dérange ». En ligne : <http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2010/07/29/002-stade-alouettescritiques>. La Presse (Montréal). Consultation le 19 novembre 2010.

Veschambre, V. 2002. « Une mémoire urbaine socialement sélective, réflexions à partir de l'exemple d'Angers ». *Annales de la recherche urbaine*, n° 92, p. 65-73.

Veschambre, V. 2007. « Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace ». En ligne : www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1180. Consultation le 3 juin 2009.

Ville de Montréal. Service de l'habitation et du développement urbain. 1990. *Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal*. Montréal, Ville de Montréal, 119 p.

Ville de Montréal. 1992. Service de l'habitation et du développement urbain. *Plan de mise en valeur du mont Royal*. Montréal : Ville de Montréal, 63 p.

Ville de Montréal. 2001. *Montréal en statistiques. Profil en bref. Le quartier Milton-Parc*.
En ligne :
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PES_PUBLICATIONS_FR/PUBLICATION_S/PROFIL_MILTON_PARC.PDF. Consultation le 2 mai 2007.

Ville de Montréal. 2009. *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*. Montréal : Ville de Montréal, 90 p.

Ville de Montréal. Office consultation publique. *Stade Percival Molson - Agrandissement phase 2 – Étude de faisabilité*. En ligne : www.ocpm.qc.ca. Consultation le 7 novembre 2006. Voyé, L. 1998. *Sociologie : construction d'un monde, construction d'une discipline*. Bruxelles : De Boeck Université, 221 p.

Voyé, L. 2003. « Architecture et urbanisme postmodernes : une expression du relativisme contemporain ? », *Revue européenne des sciences sociales*. En ligne :
<http://ress.revues.org/542> ; DOI : 10.4000/ress.542 Consultation le 17 janvier 2012.

Wagg, S. 2002. *PERCY ERSKINE NOBBS Architecte, Artiste, Artisan*. En ligne :
<http://digital.library.mcgill.ca/cac/Nobbs/wagg-f-tabledesmatieres.htm>. Consultation le 9 mai 2007.

Whittick, A. 1974. *Encyclopedia of Urban Planning*. Montreal, McGraw Hill.

Yin, R. 2003. *Case Study Research, Design and Methods. Third Edition*. Thousand Oaks : SAGE Publications, 181 pages.

Zepf, M. 2009. *On assiste aujourd'hui à une inversion des sphères publique et privé. Les individus transportent leur sphère privée dans l'espace public*. En ligne :
<http://www.millenaire3.com/Affichage-de-la-ressource.122+M5eea02d9591.0.html>.
Consultation le 5 juillet 2011.

Zurkowsky, H. 2010. « Stadium expansion a dream come true for Als boss Smith ». *The Gazette* (Montréal), 22 juillet, E8.